

ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ÉTAT AU 28 MARS 2022



Listes
des membres titulaires et associés étrangers

Liste des correspondants

Textes réglementaires

PREMIÈRE PARTIE

La seconde classe de l'Institut national (1795-1803)

**LISTE CHRONOLOGIQUE DES ÉLECTIONS
DES MEMBRES RÉSIDANTS, DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS
ET DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS
DE LA SECONDE CLASSE DE L'INSTITUT NATIONAL
(1795-1803)**

MEMBRES RÉSIDANTS DE LA SECONDE CLASSE DE L'INSTITUT DE FRANCE (1795-1803)

N°	Élection	Nom	Décès
1	20 nov. 1795	Volney (Constantin-François de Chasseboeuf, comte de)	20 avril 1820
2	—	Bernardin de Saint-Pierre (Jacques Bernardin-Henri de Saint-Pierre, dit)	21 janv. 1814
3	—	Mercier (Louis-Sébastien)	25 avril 1814
4	—	Daunou (Pierre-Claude François)	20 juil. 1840
5	—	Cambacérès (Jean-Jacques-Régis de), prince-duc de Parme	8 mars 1824
6	—	Sieyès (Emmanuel-Joseph, comte)	20 juin 1836
7	—	Creuzé de Latouche (Jacques- Antoine)	23 oct. 1800
8	—	Levesque (Pierre-Charles)	12 mars 1812
9	—	Delisle de Sales (Jean-Baptiste-Claude Isoard, dit)	22 sept. 1811
10	—	Buache de la Neuville (Jean Nicolas Buache, dit)	21 nov. 1825
11	—	Mentelle (Edme)	28 déc. 1815
12	10 déc. 1795	Garat (Dominique-Joseph, comte)	9 déc. 1833
13	—	Guinguené (Pierre-Louis)	16 nov. 1816
14	—	Grégoire (Henri, comte, dit l'abbé)	28 mai 1831
15	—	La Revellière-Lépeaux (Louis Marie de la Revellière, dit)	7 mars 1824
16	—	Merlin de Douai (Philippe- Antoine, comte Merlin, dit)	25 déc. 1838
17	—	Pastoret (Claude – Emmanuel Joseph-Pierre, marquis de)	28 sept. 1840
18	—	Du Pont de Nemours (Pierre- Samuel)	6 août 1817
19	—	Lacué, comte de Cessac (Jean- Girard)	14 juin 1841
20	—	Raynal (Guillaume-Thomas- François, dit l'abbé)	6 mars 1796
21	—	Anquetil (Louis-Pierre)	6 sept. 1806
22	—	Reinhard (Carl – Friedrich, comte)	25 déc. 1837
23	—	Fleurieu (Charles-Pierre Claret, comte de)	18 août 1810
24	14 déc. 1795	Deleyre (Alexandre)	13 mars 1797
25	—	Le Breton (Joachim)	9 janv. 1819
26	—	Lakanal (Joseph)	14 févr. 1845
27	—	Naigeon (Jacques-André)	28 févr. 1810
28	—	Garran-Coulon (Jean-Philippe, comte)	19 déc. 1816
29	—	Baudin des Ardennes (Pierre- Charles-Louis Baudin, dit)	15 oct. 1799
30	—	Talleyrand (Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, puis prince de)	17 mai 1838
31	—	Roederer (Pierre-Louis, comte)	18 déc. 1835
32	—	Dacier (Bon-Joseph, baron)	4 févr. 1833
33	—	Gosselin (Pascal-François Joseph)	7 févr. 1830
34	—	Bougainville (Louis-Antoine, comte de)	18 août 1810
35	—	Cabanis (Pierre-Jean-Georges)	5 mai 1808
36	23 juil. 1797	Toulangeon (François-Emmanuel, vicomte de)	23 déc. 1812
37	—	Bouchaud (Mathurin-Antoine)	1er févr. 1804
38	25 nov. 1797	Champagne (Jean-François)	14 sept. 1813
39	24 mai 1799	Le Grand d'Aussy (Pierre Jean- Baptiste)	6 déc. 1800
40	26 déc. 1799	Bigot de Préameneu (Félix- Julien-Jean, comte)	31 juil. 1825
41	25 janv. 1801	Lebrun, duc de Plaisance (Charles-François)	16 juin 1824
42	24 févr. 1801	Poirier (Dom Germain)	3 févr. 1803

ASSOCIÉS ÉTRANGERS DE LA SECONDE CLASSE DE L'INSTITUT DE FRANCE

N°	Élection	Nom	Décès
1	26 déc. 1801	Jefferson (Thomas)	4 juil. 1826
2	24 févr. 1802	Rennell (James)	29 déc. 1830
3	25 mai 1802	Niebuhr (Carsten)	26 avril 1815
4	24 août 1802	Rumford (Benjamin Thompson, comte de)	21 août 1814
5	23 nov. 1802	Fox (Charles-James)	13 sept. 1806
6	25 janv. 1803	Wilford (Franz)	4 sept. 1822

ASSOCIÉS NON-RÉSIDENTS DE LA SECONDE CLASSE DE L'INSTITUT DE FRANCE

Numéro	Date d'élection	Nom	Date de décès
1	18 févr. 1796	de Caffarelli du Falga (Louis Marie <i>Maximilien</i>)	27 avril 1799
2	—	Destutt de Tracy (Antoine)	9 mars 1836
3	—	Desèze (Paul- <i>Victor</i>)	1er avril 1830
4	—	Laromiguière	12 août 1937
5	—	Jacquemont (Frédéric-François-Venceslas)	9 nov. 1836
*	—	Sicart (Pierre Jacques Étienne)	1800
6	24 févr. 1796	Labène (Jean-Gervais)	23 janv. 1844
7	—	Roussel (Pierre)	19 déc. 1802
8	—	Ricard (Dominique)	28 janv. 1803
9	—	Villeterque (<i>Alexandre</i> -Louis de)	8 avril 1811
10	—	Crèvecoeur (Guillaume-Michel- Jean de Crèvecoeur, dit Saint- John de)	15 nov. 1818
11	—	Ferlus (François)	11 juin 1812
12	—	Legrand-Delaleu (Louis <i>Auguste</i>)	13 juin 1819
13	—	Houard (David)	15 déc. 1802
14	—	Ramond de Carbonnières (Louis, baron)	14 mai 1827
15	—	Raimond (Julien) ¹	12 août 1802
16	—	Bigot de Préameneu ² (Félix- Julien-Jean)	31 juil. 1825
17	—	Grouvelle (Philippe – Antoine)	3 oct. 1806
18	—	Gallois (Jean-Antoine Gauvain, dit)	6 juil. 1826
19	—	Forbonnais (Francis-Véron Duverger de)	20 sept. 1800
20	—	Roume de Saint-Laurent (<i>Philippe</i> -Rose)	29 sept. 1804
21	—	Garnier ³ (Gennain, marquis)	3 oct. 1821
22	—	Duvillard de Durand (Emmanuel-Etienne)	11 avril 1832
23	—	Diannyère	5 sept. 1802
24	—	Koch (<i>Christophe</i> – Guillaume de)	25 oct. 1813
25	—	Gautier de Sibert	23 févr. 1797
26	—	Gudin de la Brenellerie (Paul- Philippe)	26 févr. 1812
27	—	Garnier ⁴ (Jean-Jacques)	21 févr. 1805
28	—	Gaillard ⁵ (Gabriel- <i>Henri</i>)	13 févr. 1806
29	—	Papon (Jean-Pierre)	15 janv. 1803
30	—	Beauchamp (Pierre-Joseph de)	19 nov. 1801
31	—	Bourgoing (Jean-François, baron de)	20 juil. 1811
32	—	Verdun de La Crenne (Jean-René-Antoine, marquis de)	13 août 1805
33	—	Arçon (Jean-Claude-Elonore Le Michaud d')	1er juil. 1800
34	—	Grandchain (Guillaume-Jacques-Constant de Liberge de)	19 juin 1805
35	—	Barthélemy (François, marquis de)	3 avril 1830
36	25 déc. 1797	Gaudin (Jacques)	30 déc. 1810
37	27 sept. 1799	Senebier (Jean)	22 juil. 1809

¹ Élu membre de la 1ère Classe le 24 février 1802.

² Elu membre résidant le 26 décembre 1799.

³ Elu membre libre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, le 2 août 1816.

⁴ Nommé membre de la IIIème classe, le 28 janvier 1803.

⁵ Nommé membre de la IIIème classe, le 28 janvier 1803.

38	26 mars 1800	Gérando (baron de)	10 nov. 1842
39	24 juil. 1800	Massa (<i>Ruffino-Caslus</i>)	28 oct. 1829
40	25 janv. 1801	Prévost (Pierre)	8 avril 1839
41	—	Romme (Nicolas – <i>Charles</i>)	14 mars 1805
42	24 avril 1802	Coquebert de Montbret (Charles- Etienne, baron)	9 avril 1831

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRESIDENTS DE LA SECONDE CLASSE DE L'INSTITUT NATIONAL

En vertu du règlement de l'Institut national, promulgué le 4 avril 1796 (15 germinal an IV), le Président de chaque classe était élu pour six mois. Siéyès fut élu Président au cours de la première séance de la seconde Classe, avant l'établissement du règlement.

La Classe n'avait ni vice-Président ni Secrétaire perpétuel. Le Président était assisté de deux secrétaires. Une seule exception est à noter : l'abbé Grégoire fut élu vice-Président avant l'adoption de ce règlement.

1795-1796 – L'abbé Siéyès
1796 – Daunou
1796 – De Fleurieu
1797 – Le marquis de Pastoret
1797 – Creuzé de la Touche
1798 – Baudin des Ardennes
1798 – Dupont de Nemours
1799 – Bougainville
1799 – Buache de La Neuville
1800 – Lacuée
1800 – Cambacérès
1801 – Lebrun
1801 – Bigot de Préameneu
1802 – Bon-Joseph Dacier
1802 – Levesque

**ORDRE DE SUCCESSION AUX FAUTEUILS DES MEMBRES RÉSIDANTS
DE LA SECONDE CLASSE DE L'INSTITUT NATIONAL**

Fauteuils	Élection	Nom
<i>Section I---Analyse des sensations et des idées</i>		
1	1795	Volney
2	1795 1795	Levesque de Pouilly Garat
3	1795 1795	Garat Cabanis
4	1795	Guinguené
5	1795 1797	Alexandre Deleyre Toulangeon
6	1795	Joachim Le Breton
<i>Section II ---Morale</i>		
1	1795	Bernardin de Saint-Pierre
2	1795	Louis-Sébastien Mercier
3	1795	L'abbé Grégoire
4	1795	La Révellière-Lépeaux
5	1795	Lakanal
6	1795	Jacques-André Naigeon
<i>Section III---Science sociale et législation</i>		
1	1795	Daunou
2	1795	Cambacérès
6	1795	Merlin de Douai
4	1795 1797	Pastoret Jean-François Champagne
5	1795	Garran-Coulon
6	1795 1799	Baudin des Ardennes Bigot de Préameneu
<i>Section IV---Économie politique</i>		
1	1795	Siéyès
2	1795 1801	Creuzé de La Touche Lebrun
3	1795	Dupont de Nemours
4	1795	Lacuée
5	1795	Talleyrand
6	1795	Rœderer

Section V---Histoire

1	1795	Pierre-Charles Levesque
2	1795	Delisle de Sales
3	1795 1797	L'abbé Raynal Mathurin-Antoine Bouchaud
4	1795	Louis-Pierre Anquetil
5	1795	Dacier
6	1795 1798 1801	Gaillard Le Grand d'Aussy Dom Germain Poirier

Section VI---Géographie

1	1795	Buache de la Neuville
2	1795	Edme Mentelle
3	1795	Charles-Frédéric Reinhard
4	1795	Fleurieu
5	1795	Pascal Gosselin
6	1795	Bougainville

**ORDRE DE SUCCESSION AUX FAUTEUILS DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS
DE LA SECONDE CLASSE DE L'INSTITUT NATIONAL**

Fauteuils	Élection	Nom
1	1801	Thomas Jefferson
2	1802	James Rennell
3	1802	Niebuhr
4	1802	Rumfort
5	1802	Charles Fox
6	1803	Wilford

**ORDRE DE SUCCESSION AUX PLACES DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS
DE LA SECONDE CLASSE DE L'INSTITUT NATIONAL**

<i>Places</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
---------------	-----------------	------------

Section I---Analyse des sensations et des idées

1	1796 1800	Caffarelli du Falga Gérando
2	1796	Destutt de Tracy
3	1796	Victor Desèze
4	1796	Pierre Laromiguière
5	1796	Frédéric Jacquemont
6	1796 1801	Sicart Pierre Prévost

Section II ---Morale

1	1796	Jean-Gervais Labène
2	1796	Pierre Roussel
3	1796 1797	Dominique Ricard Jacques Gaudin
4	1796	Alexandre de Villeterque
5	1796	Saint-John de Crèvecœur
6	1796	François Ferlus

Section III---Science sociale et législation

1	1796	Auguste Legrand-Delaleu
2	1796	David Houard
3	1796	Louis Ramond de Carbonnières
4	1796	Julien Raymond
5	1796 1800	Bigot de Préameneu Ruffino Massa
6	1796	Philippe-Antoine Grouvelle

Section IV---Économie politique

1	1796	Jean-Antoine Gauvain dit Gallois
2	1796	Duverger de Forbonnais
3	1796	Roume de Saint-Laurent
4	1796	Germain Garnier
5	1796	Duvillard de Durand
6	1796	Diannyère

Section V---**Histoire**

1	1796	Christophe de Koch
2	1796 1799	Gautier de Sibert Jean Senebier
3	1796	Gudin de la Brenellerie
4	1796	Jean-Jacques Garnier
5	1796	Gabriel-Henri Gaillard
6	1796	Jean-Pierre Papon

Section VI---**Géographie**

1	1796 1802	Pierre-Joseph de Beauchamp Coquebert de Montbret
2	1796	Baron de Bourgoing
3	1796	Marquis de Verdun de la Crenne
4	1796 1801	Le Michaud d'Arçon Charles Romme
5	1796	Guillaume de Liberge de Grandehain
6	1796	Marquis de Barthélémy

DEUXIÈME PARTIE

*Les membres de l'Académie
depuis sa restauration en 1832*

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SECRETAIRES PERPETUELS

Charles Comte

(élu le 1er juin 1833-13 avril 1837)

François Mignet

(élu le 6 mai 1837-démissionnaire le 28 octobre 1882)

Jules Simon

(élu le 11 novembre 1882-décédé le 28 juin 1896)

Georges Picot

(élu le 27 juin 1896-décédé le 16 août 1909)

Alfred de Foville

(élu le 23 octobre 1909-décédé le 15 mai 1913)

René Stourm

(élu le 31 mai 1913-décédé le 23 décembre 1917)

Charles Lyon-Caen

(élu le 12 janvier 1918-décédé le 17 septembre 1935)

Le baron Seillière

(élu le 9 novembre 1935-démissionnaire le 16 avril 1951)

François Albert-Buisson

(élu le 30 avril 1951-démissionnaire le 4 mars 1956)

Émile Mireaux

(élu le 12 mars 1956-décédé le 27 décembre 1969)

Pierre Clarac

(élu le 9 mars 1970-démissionnaire le 24 avril 1978)

Bernard Chenot

(élu le 19 juin 1978-décédé le 5 juin 1995)

Pierre Messmer

(élu le 25 juin 1995-démissionnaire le 31 décembre 1998)

Jean Cluzel

(élu le 7 décembre 1998-fin de mandat le 31 décembre 2004)

Michel Albert

(élu le 15 décembre 2004-fin de mandat le 31 décembre 2010)

Xavier Darcos

(élu le 25 octobre 2010-fin de mandat le 31 décembre 2016)

Jean-Robert Pitte

(élu le 5 décembre 2016)

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRÉSIDENTS

Le nom des Présidents, ayant été à la fois Présidents de l'Académie et Présidents de l'Institut est indiqué en italique.

1832 Roederer	1885 Auguste geffroy
1833 Roederer ⁶	1886 <i>Jules Zeller</i>
1834 Maret, duc de Bassano	1887 Octave Gréard
1835 Le comte Reinhard	1888 Fustel de Coulanges
1836 <i>Bérenger de la Drôme</i>	1889 Francisque Bouillier
1837 Le comte Siméon	1890 Frédéric Passy
1838 Joseph Droz	1891 Léon Aucoc
1839 Dupin aîné	1892 Georges Picot
1840 Pellegrino Rossi	1893 Paul Leroy-Beaulieu
1841 <i>Victor Cousin</i>	1894 Rodolphe Darest
1842 Hippolyte Passy	1895 Léon Say
1843 Portalis	1896 Ravaisson-Mollien
1844 Joseph Naudet	1897 Ernest Glasson
1845 Charles de Rémusat	1898 Arthur Desjardins
1846 <i>Charles Dunoyer</i>	1899 Auguste Himly
1847 Raymond-Th. Troplong	1900 Henri Germain
1848 Charles Dupin	1901 <i>Le comte de Franqueville</i>
1849 Louis-René Villermé	1902 Albert Sorel
1850 Barthélémy-Saint-Hilaire	1903 René Bérenger
1851 <i>Alexis de Tocqueville</i>	1904 Félix Rocquain
1852 Auguste Vivien	1905 Charles Lyon-Caen
1853 Jean-Philibert Damiron	1906 Emile Gebhart
1854 François Guizot	1907 Achille Luchaire
1855 Amédée Thierry	1908 Alfred de Foville
1856 <i>Bérenger de la Drôme</i>	1909 René Stourm
1857 Portalis	1910 Émile Bourtroux
1858 Hippolyte Passy	1911 <i>Arthur Chuquet</i>
1859 Louis Reybaud	1912 Louis Renault
1860 Adolphe Franck	1913 Gustave Fagniez
1861 <i>Charles Giraud</i>	1914 Henri Bergson
1862 Francisque Lélut	1915 Alexandre Ribot
1863 Joseph Naudet	1916 <i>Henri Joly</i>
1864 Sylvain Dumon	1917 Eugène d'Eichthal ⁸
1865 Wolowski	1918 Vidal de La Blache ⁹
1866 <i>Guilhaut de Lavergne</i>	1918 Henri Welschinger ¹⁰
1867 Esquirou de Parieu	1919 Charles Morizot-Thibault
1868 Augustin-Ch. Renouard	1920 Pierre de La Gorce
1869 Faustin Hélie	1921 <i>Imbart de La Tour</i>
1870 Armand Husson	1922 Clément Colson
1871 Jules Simon	1923 Georges Lacour-Gayet
1872 Paul Janet	1924 Auguste Arnauné
1873 Odilon Barrot ⁷	1925 Pierre Janet
1874 Charles Lévêque	1926 <i>Raphaël-Georges Lévy</i>
1875 Henri Baudrillard	1927 Le baron Seillière
1876 <i>Ernest Bersot</i>	1928 Lucien Lévy-Bruhl
1877 Adolphe Vuitry	1929 Georges Teissier
1878 Michel Chevalier	1930 Henry Berthélemy
1879 Etienne Vacherot	1931 <i>Alexandre Millerand</i>
1880 Emile Levasseur	1932 Léon Brunschvicg
1881 <i>Elme Caro</i>	1933 Émile Bourgeois
1882 Paul Pont	1934 Charles Dupuis
1883 Jean-Félix Nourrisson	1935 André Lalande
1884 Constant Martha	1936 <i>Henri Truchy</i>

⁶ Président de l'Académie en qualité de doyen d'âge au moment de la restauration de l'Académie, le comte Roederer fut élu Président au cours de la séance du 16 mars 1833.

⁷ Décédé le 6 août 1873, il n'a pas été remplacé en qualité de Président.

⁸ Élu Président le 23 décembre 1916.

⁹ Élu Président le 22 décembre 1917. Décédé le 4 avril 1918.

¹⁰ Remplace son prédécesseur en cours d'année.

1937 Jacques Bardoux
 1938 Fortunat Strowski
 1939 Joseph Barthélemy
 1940 Louis Germain-Martin
 1941 Frantz Frunck-Brenato
 1942 Édouard Jordan
 1943 Paul Tirard
 1944 François Albert-Buisson
 1945 François Charles-roux
 1946 *Maurice Reclus*
 1947 Georges Pichat
 1948 Édouard Payen
 1949 Albert Rivaud
 1950 Émile Bréhier
 1951 Émile Mireaux
 1952 Jacques Rueff
 1953 Georges Ripert
 1954 Olivier Moreau-Néret
 1955 Léon Julliot de La Morandière
 1956 *Paul Bastid*
 1957 Louis Martin
 1958 Léon Noël
 1959 Marcel Dunan
 1960 Le Pasteur Boegner
 1961 *Joseph Hamel*
 1962 René Cassin
 1963 Charles Malégarie¹¹
 1964 Louis Baudin¹²
 1965 Georges Davy
 1966 Maurice Baumont
 1967 René Poirier
 1968 Édouard Bonnefous
 1969 Edmond Giscard d'Estaing
 1970 Henri Gouhier
 1971 Victor-L. Tapié
 1972 Jean-Jacques Chevallier
 1973 Jean-Robert Debray
 1974 Émile James
 1975 Wilfrid Baumgarther
 1976 *Raymond Aron*
 1977 Gaston Leduc
 1978 Pierre-Maxime Schuhl
 1979 Jean Fourastié

1980 André Piettre
 1981 *Henri Guitton*
 1982 Suzanne Bastid
 1983 Jean Cazeneuve
 1984 Pierre-Georges Castex
 1985 Fernand Gambiez
 1986 *Jean-Baptiste Duroselle*
 1987 François Lhermitte
 1988 Maurice Le Lannou
 1989 Albert Brunois
 1990 Henri Amouroux
 1991 *Raymond Triboulet*
 1992 Raymond Polin
 1993 Pierre Chaunu
 1994 Jean Imbert
 1995 Jean Foyer
 1996 *Alain Plantey*
 1997 Roger Arnaldez
 1998 René Pomeau
 1999 Yvon Gattaz
 2000 Roland Drago
 2001 *Thierry de Montbrial*
 2002 Marcel Boiteux
 2003 Emmanuel Le Roy Ladurie
 2004 Michel Albert
 2005 Jean Tulard
 2006 *André Damien*
 2007 Lucien Israël
 2008 François Terré
 2009 Jean-Claude Casanova
 2010 Jean Mesnard
 2011 *Jean Baechler*
 2012 Marianne Bastid-Bruguière
 2013 Bertrand Collomb
 2014 Bernard Bourgeois
 2015 Chantal Delsol
 2016 *Gilbert Guillaume*
 2017 Michel Pébereau
 2018 François d'Orcival
 2019 Georges-Henri Soutou
 2020 Pierre Delvolvé
 2021 *André Vacheron*

LISTE CHRONOLOGIQUE DES VICE-PRESIDENTS

1833 Maret, duc de Bassano
 1834 Le comte Reinhard
 1835 Le comte Siméon
 1836 Bérenger de la Drôme
 1837 Joseph Droz
 1838 Dupin Aîné
 1839 Pellegrino Rossi
 1840 Victor Cousin
 1841 Hippolyte Passy
 1842 Portalis

1843 Joseph Naudet
 1844 Lakanal¹³
 1844 Charles de Rémusat
 1845 Charles Dunoyer
 1846 Raymond Théodore Troplong
 1847 Charles Dupin
 1848 Villermé
 1849 Barthélémy-Saint Hilaire
 1850 Tocqueville
 1851 Auguste Vivien

¹¹ Décédé le 7 septembre 1963, il n'a pas été remplacé en qualité de Président.

¹² Décédé le 27 avril 1964, il n'a pas été remplacé en qualité de Président.

¹³ A refusé aussitôt après son élection.

1852 Jean-Philibert Damiron
 1853 Guizot
 1854 Amédée Thierry
 1855 Bérenger de la Drôme
 1856 Portalis
 1857 Hippolyte Passy
 1858 Louis Reybaud
 1859 Adolphe Franck
 1860 Charles Giraud
 1861 Francisque Lélut
 1862 Joseph Naudet
 1863 Sylvain Dumon
 1864 Wolowski
 1865 Léonce Guilhaud de Lavergne
 1866 Esquirou de Parieu
 1867 Augustin-Charles Renouard
 1868 Faustin Hélie
 1869 Armand Husson
 1870 Jules Simon
 1871 Paul Janet
 1872 Odilon Barrot
 1873 Charles Levêque¹⁴
 1874 Henri Baudrillart
 1875 Ernest Bersot
 1876 Adolphe Vuitry
 1877 Michel Chevalier
 1878 Etienne Vacherot
 1879 Emile Levasseur
 1880 Elme Caro
 1881 Paul Pont
 1882 Jean-Félix Nourisson
 1883 Henri Martin¹⁵
 1883 Constant Martha¹⁶
 1884 Auguste Geffroy
 1885 Jules Zeller
 1886 Octave Gréard
 1887 Fustel de Coulanges
 1888 Francisque Bouillier
 1889 Frédéric Passy
 1890 Léon Aucoc
 1891 Georges Picot
 1892 Paul Leroy-Beaulieu
 1893 Rodolphe Daresté
 1894 Victor Duruy¹⁷
 1894 Léon Say¹⁸
 1895 Maurice Block¹⁹
 1895 Ravaisson-Mollien²⁰
 1896 Ernest Glasson
 1897 Arthur Desjardins
 1898 Auguste Himly

1899 Henri Germain
 1900 Le comte de Franqueville
 1901 Albert Sorel
 1902 René Bérenger
 1903 Théophile Roussel
 1903 Félix Rocquain²¹
 1904 Charles Lyon-Caen
 1905 Émile Gebhart
 1906 Achille Luchaire
 1907 Alfred de Foville
 1908 René Stourm
 1909 Émile Boutroux
 1910 Arthur Chuquet
 1911 Louis Renault
 1912 Gustave Fagniez
 1913 Henri Bergson
 1914 Alexandre Ribot
 1915 Henri Joly
 1916 Le comte d'Haussonville²²
 1917 Alfred Espinas²³
 1917 Paul Beauregard²⁴
 1918 Henri Welschinger²⁵
 1918 Charles Morizot-Thibault²⁶
 1919 Pierre de La Gorce
 1920 Imbart de la Tour
 1921 Clément Colson
 1922 Georges Lacour-Gayet
 1923 Auguste Arnauné
 1924 Pierre Janet
 1925 Raphaël-Georges Lévy
 1926 André Weiss²⁷
 1927 Le baron Seillière²⁸
 1927 Lucien Lévy-Bruhl²⁹
 1928 Georges Teissier
 1929 Henry Bethélemy
 1930 Alexandre Millerand
 1931 Léon Brunschvicg
 1932 Émile Bourgeois
 1933 Charles Dupuis
 1934 André Lalande
 1935 Henri Truchy
 1936 Jacques Bardoux
 1937 Fortunat Strowski
 1938 Paul Matter³⁰
 1938 Joseph Barthélemy³¹
 1939 Louis Germain-Martin
 1940 Frantz Funck-Brentano
 1941 Edouard Jordan
 1942 Paul Tirard
 1943 François Albert-Buisson

¹⁴ A exercé la Présidence à partir du décès de son prédécesseur, le 6 août 1873.

¹⁵ Décédé le 13 décembre 1883.

¹⁶ Élu le 15 décembre 1883 en remplacement de son prédécesseur.

¹⁷ Démissionnaire le 6 janvier 1894.

¹⁸ Élu le 6 janvier 1894 en remplacement de son prédécesseur.

¹⁹ Élu le 29 décembre 1894, il a démissionné aussitôt.

²⁰ Élu le 29 décembre 1894 en remplacement de son prédécesseur.

²¹ Élu vice-Président adjoint en raison du mauvais état de santé de son prédécesseur.

²² A décliné la présidence pour 1917.

²³ Élu le 23 décembre 1916. A démissionné aussitôt.

²⁴ Élu le 23 décembre 1916 en remplacement du précédent.

²⁵ Devient le Président après le décès de Paul Vidal de La Blache, le 4 avril 1918.

²⁶ Élu le 27 avril 1918 en remplacement du précédent.

²⁷ A décliné la présidence pour 1927.

²⁸ Élu le 28 décembre 1936, il devient Président par la renonciation du précédent à cette fonction.

²⁹ Élu le 28 décembre 1926 en remplacement du précédent.

³⁰ Décédé le 12 mars 1938.

³¹ Élu le 19 mars 1938 en remplacement du précédent.

1944 François Charles-Roux
1945 Maurice Reclus
1946 Georges Pichat
1947 Edouard Payen
1948 Marcel Bouteron
1949 Albert Rivaud³²
1949 Émile Bréhier³³
1950 Émile Mireaux
1951 Jacques Rueff
1952 Georges Ripert
1953 Olivier Moreau-Néret
1954 Léon Julliot de La Morandière
1955 Paul Bastid
1956 Louis Marin
1957 Léon Noël
1958 Marcel Dunan
1959 Le Pasteur Marc Boegner
1960 Joseph Hamel
1961 René Cassin
1962 Charles Malégarie
1963 Louis Baudin³⁴
1964 Georges Davy³⁵
1965 Maurice Baumont
1966 René Poirier
1967 Edouard Bonnefous
1968 Edmond Giscard d'Estaing
1969 Henri Gouhier
1970 Victor-L. Tapié
1971 Jean-Jacques Chevallier
1972 Jean-Robert Debray
1973 Émile James
1974 Wilfrid Baumgartner
1975 Raymond Aron
1976 Gaston Leduc
1977 Pierre-Maxime Schuhl
1978 Jean Fourastié
1979 André Piettre
1980 Henri Guitton
1981 Suzanne Bastid
1982 Jean Cazeneuve
1983 Pierre-Georges Castex
1984 Fernand Gambiez
1985 Jean-Baptiste Duroselle
1986 François Lhermitte
1987 Maurice Le Lannou
1988 Albert Brunois
1989 Henri Amouroux
1990 Raymond Triboulet
1991 Raymond Polin
1992 Pierre Chaunu
1993 Jean Imbert
1994 Jean Foyer
1995 Alain Plantey
1996 Roger Arnaldez
1997 René Pomeau

1998 Yvon Gattaz
1999 Alain Peyrefitte³⁶
1999 Roland Drago³⁷
2000 Thierry de Montbrial
2001 Marcel Boiteux
2002 Emmanuel Le Roy Ladurie
2003 Michel Albert
2004 Jean Tulard
2005 André Damien
2006 Lucien Israël
2007 François Terré
2008 Jean-Claude Casanova
2009 Jean Mesnard
2010 Jean Baechler
2011 Marianne Bastid-Bruguière
2012 Bertrand Collomb
2013 Bernard Bourgeois
2014 Chantal Delsol
2015 Gilbert Guillaume
2016 Michel Pébereau
2017 François d'Orcival
2018 Georges-Henri Soutou
2019 Pierre Delvolvé
2020 André Vacheron
2021 Rémi Brague

³² Élu le 20 décembre 1948, il devient Président par la renonciation du précédent à cette fonction.

³³ Élu le 3 janvier 1949 en remplacement du précédent.

³⁴ A exercé la présidence à partir du décès de son prédécesseur le 7 septembre 1963.

³⁵ A exercé la présidence à partir du décès de son prédécesseur le 27 avril 1964.

³⁶ Élu le 21 décembre 1998, il a demandé le report de sa vice-Présidence le 15 février 1999.

³⁷ Élu vice-Président après la renonciation du précédent le 15 février 1999.

LISTE GÉNÉRALE *par ordre alphabétique*

- ADAM** Charles (14/12/1857 - 27/8/1940)
élu le 14 février 1914 comme Membre libre
- ADENAUER** Konrad (5/1/1876 - 19/4/1967)
élu le 4 mai 1964 comme Associé étranger
- ADOR** Gustave (23/12/1845 - 31/3/1928)
élu le 3 décembre 1921 comme Associé étranger
- ALBERT** Michel (25/2/1930 – 20/3/2015)
élu le 28 mars 1994 dans la section Économie
- ALBERT I^{er}** (Roi des Belges) (8/4/1875 - 17/2/1934)
élu le 6 février 1926 comme Associé étranger
- ALBERT-BUISSON** François (3/5/1881 - 21/5/1961)
élu le 11 janvier 1936 en section Législation
- ALBERT-PETIT** Armand-Alexandre (16/11/1860 - 5/8/1939)
élu le 9 mars 1935 en section Morale
- ALLAIS** Maurice (31/5/1911 – 9/10/2010)
élu le 25 juin 1990 en section Économie
- ALLIX** Edgar (16/12/1874 - 23/6/1938)
élu le 8 février 1936 en section Économie
- ALQUIÉ** Ferdinand (2/12/1906 - 28/2/1985)
élu le 20 janvier 1975 en section Philosophie
- ALVAREZ** Alejandro (9/2/1868 - 17/07/1960)
élu le 9 juin 1928 comme Associé étranger
- AMOROSO LIMA** Alceu (11/12/1893 - 13/8/1983)
élu le 20 novembre 1967 comme Associé étranger
- AMOUREUX** Henri (1/7/1920 – 5/8/2007)
élu le 27 novembre 1978 en section Histoire
- ANCEL** Marc (14/7/1902 - 4/9/1990)
élu le 2 février 1970 en section Législation
- ANCILLON** Frédéric (30/4/1766 - 19/4/1837)
élu le 20 avril 1833 comme Associé étranger
- ANDLER** Daniel (9/6/1946 —)
élu le 5 décembre 2016 en section Philosophie
- ANDRÉ** Paul (17/4/1858 - 3/9/1936)
élu le 20 novembre 1920 en section Législation
- ANTOINE** Gérald (5/7/1915 – 26/1/2014)
élu le 17 mars 1997 en section Morale
- ARGOUT** Antoine d' (27/9/1782 - 15/1/1858)
élu le 17 février 1844 comme Membre libre
- ARMAND** Louis (17/1/1905 - 30/8/1971)
élu le 12 décembre 1960 en section Morale
- ARNALDEZ** Roger (13/9/1911 - 7/4/2006)
élu le 10 février 1986 en section Philosophie
- ARNAUNÉ** François (30/8/1855 - 31/12/1926)
élu le 14 décembre 1912 en section Économie
- ARNETH** Alfred von (10/7/1819 - (30/7/1897)
élu le 14 janvier 1893 comme Associé étranger
- ARON** Raymond (14/3/1905 - 17/10/1983)
élu le 25 novembre 1963 en section Philosophie
- ARRIGHI** Paul (19/9/1895 - 11/4/1976)
élu le 18 mars 1963 en section Législation
- ASSER** Tobias (29/4/1838 - 29/7/1913)
élu le 1er avril 1911 comme Associé étranger
- AUCOC** Jean (10/9/1828 - 2/12/1910)
élu le 5 décembre 1877 en section Législation
- AUDIFFRET** Charles (Marquis d') (10/10/1787 - 17/4/1878)
nommé le 14 avril 1855 en section Politique
- AUMALE** Henri (d'Orléans, Duc d') (16/1/1822 - 7/5/1897)
élu le 30 mai 1889 en section Histoire
- AUPETIT** Albert (28/4/1876 - 11/2/1943)
élu le 23 mai 1936 en section Économie
- BABEAU** Albert (14/3/1835 - 1/1/1914)
élu le 21 décembre 1901 comme Membre libre
- BACHELARD** Gaston (25/6/1884 - 16/10/1962)
élu le 6 juin 1955 en section Philosophie
- BAECHLER** Jean (28/3/1937 -)
élu le 6 décembre 1999 en section Morale
- BAKOYANNIS** Dora (1954 -)
élue le 30 juin 2008 comme Associé étranger
- BALDWIN** Stanley (3/8/1867 - 14/12/1947)
élu le 5 juillet 1930 comme Associé étranger
- BALFOUR** Arthur James (Lord) (25/7/1848 - 13/3/1930)
élu le 31 mai 1919 comme Associé étranger
- BALTHASAR** Hans Urs (von) (12/8/1905 - 24/6/1988)
élu le 12 novembre 1974 comme Associé étranger
- BARDOUX** Agénor (27/5/1874 - 15/8/1959)
élu le 26 avril 1890 en section Morale
- BARDOUX** Jacques (27/5/1874 - 15/8/1959)
élu le 31 janvier 1825 en section Morale
- BARRE** Raymond (12/4/1924 – 25/8/2007)
élu le 26 février 2001 en section Histoire
- BARRÈRE** Camille (19/10/1851 - 7/10/1940)
élu le 1^{er} mai 1926 comme Membre libre
- BARROT** Odilon (19/7/1791 - 6/8/1873)
élu le 12 mars 1870 en section Législation
- BARTH** Karl (10/5/1886 - 10/12/1968)
élu le 26 février 1968 comme Associé étranger
- BARTHE** Félix (28/7/1795 - 27/12/1863)
élu le 14 avril 1855 comme Membre libre
- BARTHÉLEMY** Joseph (9/7/1874 - 14/5/1945)
élu le 26 novembre 1927 en section Législation
- BARTHÉLÉMY SAINT-HILAIRE** Jules (19/8/1805 - 24/11/1895)
élu le 23 mars 1839 en section Philosophie
- BASDEVANT** Jules (15/4/1877 - 6/1/1968)
élu le 27 novembre 1944 en section Législation
- BASTID** Paul (17/5/1892 - 29/10/1974)
élu le 17 juin 1946 en section Histoire

BASTID Suzanne (15/8/1906 - 2/3/1995)
 élue le 22 mars 1971 en section Législation

BASTID-BRUGUIÈRE Marianne (13/11/1940 -)
 élue le 12 novembre 2001 en section Morale

BATBIE Anselme (30/5/1828 - 12/6/1887)
 élu le 14 février 1885 en section Législation

BATIFFOL (16/2/1905 - 20/11/1989)
 élu le 22 mars 1977 en section Législation

BAUCHET Pierre (16/3/1924 – 31/3/2015)
 élu le 17 mai 1994 en section Économie

BAUDE Jean-Jacques (16/4/1859 - 17/2/1892)
 élu le 27 décembre 1856 comme Membre libre, puis le
 16 avril 1859 en section Politique

BAUDIN Louis (2/5/1887 - 27/4/1964)
 élu le 19 février 1951 en section Économie

BAUDRILLART Henri (28/11/1821 - 23/1/1892)
 élu le 2 mai 1863 en section Politique, transféré en
 section Morale

BAUMGARTNER Wilfrid (21/5/1902 - 1/6/1978)
 élu le 29 mars 1965 en section générale

BAUMONT Maurice (26/2/1892 - 12/6/1981)
 élu le 1er avril 1957 en section Histoire

BEAUJOUR Louis-Auguste Félix de (28/12/1765 -
 1/7/1836)
 élu le 19 mars 1836 comme Membre libre

BEAUMONT Gustave (de la BONNINIÈRE de)
 (6/2/1802 - 30/3/1866)
 élu le 31 décembre 1841 en section Morale

BEAUREGARD Paul (13/10/1853 - 22/8/1919)
 élu le 2 décembre 1906 en section Économie

BEAUSSIRE Emile (25/5/1824 - 8/5/1889)
 élu le 22 mai 1880 en section Morale

BEERNAERT Auguste (26/7/1829 - 6/10/1912)
 élu le 5 mars 1918 comme Associé étranger

BENES Edvard (28/5/1884 - 3/9/1948)
 élu le 11 mai 1929 comme Associé étranger

BENOIST Charles (31/1/1861 - 12/8/1936)
 élu le 5 décembre 1908 en section Morale

BENOISTON de CHÂTEAUNEUF Louis
 (23/3/1776 - 16/5/1856)
 élu le 3 juin 1833 comme Membre libre

BÉRENGER Alphonse (31/5/1785 - 9/3/1866)
 élu le 8 décembre 1832 en section Législation

BÉRENGER René (22/4/1830 - 29/8/1916)
 élu le 1er mars 1890 en section Morale

BERGER Gaston (1/10/1896 - 13/11/1960)
 élu le 19 février 1955 en section Philosophie

BERGSON Henri (18/10/1859 - 3/1/1941)
 élu le 14 décembre 1901 en section Philosophie

BERNARD Augustin (26/8/1865 - 29/12/1947)
 élu le 11 juin 1938 en section Histoire

BERRIAT-SAINT-PRIX Jacques (23/9/1769 -
 4/10/1845)
 élu le 25 janvier 1840 en section Législation

BERSOT Pierre-Ernest (22/8/1816 - 1/2/1880)
 élu le 23 juin 1866 en section Morale

BERTHÉLEMY Henry (3/12/1857 - 4/9/1943)
 élu le 14 juin 1919 en section Législation

BESANÇON Alain (25/4/1932 -)
 élu le 4 novembre 1996 en section Morale, transféré en
 section Philosophie

BÉTOLAUD Alexandre (14/1/1828 - 7/4/1915)
 élu le 23 décembre 1893 en section Législation

BIBESCO Georges (14/3/1834 - 21/5/1902)
 élu le 28 mars 1896 comme Associé étranger

BIGNON Louis (3/1/1771 - 6/1/1841)
 élu le 8 décembre 1832 en section Histoire

BINEAU Jean-Martial (18/5/1805 - 8/9/1855)
 nommé par décret impérial le 14 avril 1855,
 démissionnaire le 9 juillet 1855

BLANCHARD Raoul (4/9/1877 - 24/3/1965)
 élu le 2 juin 1958 en section Histoire

BLANQUI Jérôme (21/11/1798 - 29/1/1854)
 élu le 2 juin 1838 en section Économie

BLOCH Camille (27/7/1865 - 14/2/1949)
 élu le 24 avril 1880 en section Histoire

BLOCK Maurice (18/2/1816 - 8/1/1901)
 élu le 24 avril 1880 en section Économie

BLONDEAU Jean-Baptiste (24/5/1784 - 12/11/1854)
 élu le 29 juin 1833 comme Membre libre

BOEGNER Marc (21/2/1881 - 18/12/1970)
 élu le 11 juin 1938 comme Membre libre

BOITEUX Marcel (9/5/1922 -)
 élu le 14 décembre 1992 en section Économie

BONNEFOUS Edouard (24/8/1907 - 24/2/2007)
 élu le 3 mars 1958 comme Membre libre, puis le 4 mai
 1964 en section générale

BONNET Jacques (22/4/1814 - 25/7/1885)
 élu le 5 février 1881 en section Économie

BORÉ Jacques (23/11/1927 – 20/4/2019)
 élu le 7 décembre 1991 en section Législation

BORGES Jorge-Luis (24/8/1899 - 14/6/1986)
 élu le 11 mai 1981 comme Associé étranger

BOUDON Raymond (27/1/1934 – 10/4/2013)
 élu le 5 mars 1990 en section Philosophie, transféré le
 20 décembre 1999 en section Morale

BOUILLIER Francisque (13/7/1813 - 25/9/1899)
 élu le 11 décembre 1875 en section Philosophie

BOURDEAU Jean (29/6/1848 - 6/9/1928)
 élu le 31 mai 1913 en section Morale

BOURGEOIS Bernard (2/9/1929 -)
 élu le 2 décembre 2002 en section Philosophie

BOURGEOIS Émile (24/7/1857 - 25/8/1934)
 élu le 6 mars 1920 en section Histoire

BOURGEOIS Léon (21/5/1857 - 29/9/1925)
 élu le 6 décembre 1919 en section Morale

BOUTERON Marcel (3/8/1877 - 9/7/1962)
 élu le 18 mai 1940 en section Morale

BOUTMY Emile (13/4/1835 - 25/1/1906)
élu le 5 juin 1880 comme membre libre, puis le 26 mars 1898 en section Morale

BOUTROUX Emile (28/7/1845 - 22/11/1921)
élu le 21 mai 1898 en section Philosophie

BRAGUE Rémi (8/9/1947 -)
élu le 7 décembre 2009 en section Philosophie

BRANDIS Christian (13/2/1790 - 21/7/1867)
élu le 10 février 1855 comme Associé étranger

BRÉHIER Emile (12/4/1876 - 3/2/1952)
élu le 27 mai 1944 en section Philosophie

BREYER Stephen (15/8/1938 -)
élu le 11 juin 2012 comme Associé étranger

BROCHARD Victor (29/6/1848 - 25/11/1907)
élu le 17 février 1900 en section Philosophie

BROGAN Denis (11/8/1900 - 5/1/1974)
élu le 2 juillet 1962 comme Associé étranger

BROGLIE Albert de (13/6/1821 - 19/1/1901)
élu le 9 février 1895 en section Histoire

BROGLIE Gabriel de (21/4/1931 -)
élu le 24 mars 1997 en section générale

BROGLIE Victor de (29/11/1785 - 25/1/1870)
élu le 23 juin 1866 en section Philosophie

BROUGHAM Henry (19/9/1778 - 7/5/1868)
élu le 30 mars 1833 comme Associé étranger

BROUSSAIS Victor (17/12/1772 - 17/11/1838)
élu le 29 décembre 1832 en section Philosophie

BRUCKBERGER Raymond-Léopold (10/4/1907 – 4/1/ 1998)
Elu le 14 janvier 1985 en section Philosophie

BRUCE David (12/2/1898 - 5/12/1977)
élu le 16 février 1976 comme Associé étranger

BRUNEL Pierre (17/7/1939 -)
élu le 16 mars 2015 en section Morale et Sociologie

BRUNHES Jean (25/10/1869 - 25/8/1930)
élu le 19 février 1930 en section Histoire

BRUNOIS Albert (13/10/1911 - 9/5/1995)
élu le 22 mars 1977 en section Législation

BRUNSCHVICG Léon (10/11/1869 - 18/1/1944)
élu le 29 novembre 1919 en section Philosophie

BRYCE James (10/5/1848 - 22/1/1922)
élu le 27 février 1904 comme Associé étranger

BUFFET Louis-Joseph (26/10/1818 - 7/7/1898)
élu le 10 mai 1890 en section Morale

BURCKHARDT Carl-Jacob (10/9/1891 - 3/3/1974)
élu le 4 avril 1949 comme Associé étranger

BUTLER Nicholas Murray (2/4/1862 - 7/12/1947)
élu le 8 décembre 1923 comme Associé étranger

CALMON Marc (3/3/1815 - 12/10/1890)
élu le 24 février 1872 en section Morale

CALVO Carlos (26/2/1824 - 1/5/1906)
élu le 2 avril 1892 comme Associé étranger

CAMBON Paul (20/1/1843 - 28/5/1824)
élu le 25 avril 1891 en section Morale

CANTÙ Cesare (5/12/1804 - 5/3/1895)
élu le 22 décembre 1886 comme Associé étranger

CAPITANT Henri (15/9/1865 - 21/9/1947)
élu le 26 janvier 1929 en section Législation

CARNOT Joseph (22/5/1752 - 31/7/1835)
élu le 4 mai 1833 comme Membre libre

CARNOT Lazare (5/4/1801 - 16/3/1888)
élu le 25 juin 1881 comme Membre libre

CARO Edme (4/3/1826 - 13/7/1887)
élu le 6 février 1869 en section Morale

CARTON de WIART Henry (31/1/1869 - 5/8/1935)
élu le 2 juin 1934 comme Associé étranger

CASANOVA Jean-Claude (11/6/1934 -)
élu le 2 décembre 1996 en section Économie

CASIMIR-PÉRIER Auguste (20/8/1811 - 6/7/1876)
élu le 1- mars 1867 comme Membre libre

CASSIN René (5/10/1887 - 20/2/1976)
élu le 24 novembre 1947 en section Législation

CASTBERG Frede (4/7/1893 - 4/11/1977)
élu le 23 juin 1969 comme Associé étranger

CASTELAR y RIPOLL Emilio (8/9/1832 - 25/5/1899)
élu le 22 juin 1895 comme Membre libre

CASTEX Pierre-Georges (20/6/1915 - 9/12/1995)
élu le 19 février 1974 en section Morale

CAUCHY Eugène (16/10/1802 - 2/4/1877)
élu le 23 juin 1866 en section Législation

CAZENEUVE Jean (17/5/1915 - 4/10/2005)
élu le 26 mars 1973 en section Morale

CHAMPION Pierre (27/2/1880 - 29/6/1942)
élu le 25 mai 1940 en section Histoire

CHARDON Henri (1/10/1861 - 26/4/1939)
élu le 7 février 1925 en section Morale

CHARLES-ROUX François (19/11/1879 - 26/6/1961)
élu le 8 décembre 1934 en section Histoire

CHARLÉTY Sébastien (18/7/1867 - 8/2/1945)
élu le 21 février 1931 en section Histoire

CHARMES Xavier (23/11/1849 - 4/4/1919)
élu le 12 mars 1887 comme Membre libre

CHARTON Edouard (11/5/1807 - 27/2/1890)
élu le 30 décembre 1876 comme Membre libre

CHASTENET Jacques (20/4/1893 - 7/2/1978)
élu le 17 novembre 1947 en section Histoire

CHATAIGNEAU Yves (22/9/1891 - 4/3/1969)
élu le 27 novembre 1967 en section générale

CHAUFFIER Louis-Martin (24/8/1894 – 6/10/1980)
élu le 15 juin 1964 en section Morale et Sociologie

CHAUNU Pierre (17 /8/1923 – 22/10/2009)
élu le 11 janvier 1982 en section Histoire

CHENOT Bernard (20/5/1909 - 5/6/1995)
élu le 14 juin 1976 en section générale

CHÉRUEL Pierre (17/1/1809 - 1/5/1891)
élu le 1 mars 1884 en section Histoire

CHEVALIER Michel (13/1/1806 - 28/11/1879)
élu le 1er février 1851 en section Économie

CHEVALLIER Jean-Jacques (15/2/1900 - 23/5/1983)
élu le 2 mars 1964 en section Législation

CHEVROT Georges (8/1/1879 - 4/2/1958)
élu le 1er décembre 1947 en section Morale

CHEYSSON Émile (18/5/1936 - 7/2/1910)
élu le 23 mars 1901 en section Économie

CHIAPPORI Pierre-André (5/8/1955 —)
élu le 26 juin 2017 en section Économie

CHUQUET Arthur (28/2/1853 - 7/6/1925)
élu le 22 décembre 1900 en section Histoire

CHURCHILL Winston (30/11/1874 - 24/1/1865)
élu le 20 novembre 1944 comme Associé étranger

CLARAC Pierre (21/11/1894 - 6/12/1986)
élu le 9 mars 1964 en section Morale

CLÉMENT Jean-Pierre (2/6/1809 - 8/11/1870)
nommé le 14 avril 1855 en section Politique, transféré
le 26 mai 1866 en section Histoire

CLUZEL Jean (18/11/1923 -)
élu le 16 décembre 1991 en section Morale

COCHIN Augustin (12/12/1823 - 15/3/1872)
élu le 11 février 1865 en section Morale

COLMET de SANTERRE Armand (21/1/1821 -
28/12/1903)
élu le 15 décembre 1888 en section Législation

COLSON Clément (13/11/1853 - 23/3/1939)
élu le 30 avril 1910 en section Économie

COLLOMB Bertrand (14/8/1942 – 23/5/2019)
élu le 10 décembre 2001 en section Économie

COMPAYRÉ Gabriel (2/1/1843 - 24/2/1913)
élu le 16 mars 1907 en section Morale

COMTE François (25/8/1782 - 13/4/1837)
élu le 29 décembre 1832 en section Économie

CORMENIN Louis-Marie (de LAHAYE) (6/1/1788 -
6/5/1868)
nommé le 14 avril 1855 en section Politique, transféré
le 26 mai 1866 en section Morale

COTTE Bruno (10/6/1945 -)
élu le 6 décembre 2010 en section Législation

COTY René (20/3/1882 - 22/11/1962)
élu le 16 novembre 1959 en section Législation

COURCEL Alphonse (CHODRON de) (30/7/1835 -
13/6/1919)
élu le 11 février 1899 comme Membre libre

COURCELLE-SENEUIL Jean (22/12/1813 -
29/6/1892)
élu le 25 mars 1882 en section Économie

COUSIN Victor (28/11/1792 - 14/1/1867)
élu le 27 octobre 1832 en section Philosophie

CROZIER Michel (6/11/1922 – 24/5/2013)
élu le 14 juin 1999 en section Morale

CUCHEVAL-CLARIGNY Athanase (1/2/1821 -
2/11/1895)
élu le 13 février 1886 en section Économie

CULLMANN Oscar (25/2/1902 - 16/1/1999)
élu le 12 juin 1972 en section générale

DACIER Joseph (BON) (1/4/1742 - 4/2/1833)
élu le 26 octobre 1832 en section Morale

DAMIEN André (10/7/1930 – 5/3/2019)
élu le 12 décembre 1994 en section Législation

DAMIRONT Philibert (7/4/1794 - 11/1/1862)
élu le 17 décembre 1836 en section Philosophie

DANDURANT Raoul (17/11/1861 - 11/3/1942)
élu le 11 juin 1938 comme Associé étranger

DANSETTE Adrien (16/4/1901 - 1/6/1976)
élu le 4 juin 1962 en section Histoire

DARCOS Xavier (14/7/1947 -)
élu le 26 juin 2006 en section Morale

DARD Émile (25/12/1871 - 12/4/1947)
élu le 27 mai 1944 en section Histoire

DARESTE Rodolphe (de LA CHAVANNE)
(26/12/1824 - 24/3/1911)
élu le 26 décembre 1824 en section Législation

DARU Napoléon (11/6/1807 - 20/2/1890)
élu le 18 février 1860 comme Membre libre

DAUNOU Pierre (18/8/1761 - 20/7/1840)
élu le 26 octobre 1832 en section Législation

DAUTRY Raoul (13/9/1880 - 21/8/1951)
élu le 8 avril 1946 comme Membre libre

DAVY Georges (31/12/1883 - 27/7/1976)
élu le 9 juin 1952 en section Philosophie

DEBRAY Jean-Robert (7/11/1906 - 28/8/1980)
élu le 8 mars 1965 en section Morale

DÉFOSSÉ Gaston (19/1/1908 - 3/2/2001)
élu le 25 janvier 1988 en section Économie

DELANGLE Claude-Alphonse (6/4/1797 - 4/2/1833)
élu le 26 octobre 1832 en section Morale

DELATOUR Albert (7/7/1858 - 5/3/1938)
élu le 30 novembre 1912 comme Membre libre

DELBOS Victor (26/9/1862 - 16/6/1916)
élu le 16 mars 1911 en section Philosophie

DELMAS-MARTY Mireille (10/5/1941 –12/2/2022)
élue le 22 mai 2007 en section Morale

DELSOL Chantal (16/4/1947 –
élue le 18 juin 2007 en section Philosophie

DELVOLVÉ Pierre (16/9/1940 -)
élu le 14 décembre 2009 en section Législation

DENOIX de SAINT MARC Renaud (24/9/1938 -)
élu le 29 novembre 2004 en section générale

DESCAMPS Édouard (27/8/1847 - 17/1/1833)
élu le 12 mars 1921 comme Associé étranger

DESCHAMPS Auguste (21/1/1863 - 28/10/1935)
élu le 13 décembre 1919 en section Économie

DESCHANEL Paul (13/2/1856 - 28/4/1922)
élu le 27 avril 1918 en section Morale

DESJARDINS Arthur (8/11/1835 - 15/1/1901)
élu le 4 février 1882 en section Législation

DESJARDINS Albert (28/4/1838 - 21/1/1897)
élu le 21 mai 1887 comme Membre libre

DESTREMAU Bernard (11/2/1917 - 6/6/2002)
élu le 28 novembre 1995 en section générale

DESTUTT de TRACY Antoine (20/7/1754 - 9/3/1836)
élu le 8 décembre 1832 en section Philosophie

DONIOL Henri (20/4/1818 - 19/6/1906)
élu le 25 novembre 1890 comme Membre libre

DOUMERGUE Paul (1/8/1863 - 18/6/1937)
élu le 2 juin 1934 comme Membre libre

DRAGO Roland (22/6/1923 – 7/5/2009)
élu le 17 décembre 1990 en section Législation

DROUYN de LHUYS Édouard (19/11/1805 - 1/3/1881)
élu le 16 mars 1861 comme Membre libre

DROZ François (31/10/1773 - 9/11/1850)
élu le 8 décembre 1832 en section Morale

DUBOIS Paul-François (2/6/1793 - 12/6/1874)
élu le 13 avril 1870 comme Membre libre

DUCHÂTEL Charles (19/2/1803 - 5/11/1867)
élu le 24 décembre 1842 en section Économie

DUHAMEL Alain (31/5/1940 -)
élu le 10 décembre 2012 en section Histoire

DUHAMEL Georges (30/06/1884 - 13/4/1966)
élu le 27 mai 1944 en section Morale

DULONG-SAINTENY Claude (12/6/1922 – 28/10/2017)
élue le 4 décembre 1995 en section Histoire

DUMAS Georges (6/3/1866 - 12/2/1946)
élu le 23 décembre 1933 en section Philosophie

DUMON Pierre Sylvain (14/2/1797 - 24/2/1870)
élu le 5 mars 1859 en section Politique, transféré le 26 mai 1866 en section Législation

DUMONT-WILDEN Louis (15/9/1875 - 11/12/1963)
élu le 22 juin 1953 comme Associé étranger

DUNAN Marcel (1/1/1885 - 7/10/1978)
élu le 17 novembre 1947 en section Histoire

DUNOYER Charles (20/5/1786 - 4/12/1862)
élu le 8 décembre 1832 en section Morale

DUPÂQUIER Jacques (30/1/1922 – 23/7/2010)
élu le 18 mars 1996 en section Histoire

DUPIN Charles (6/10/1784 - 18/1/1873)
élu le 8 décembre 1832 en section Économie

DUPIN André (dit “Dupin aîné”) (1/2/1783 - 10/11/1865)
élu le 27 octobre 1832 en section Législation

DUPRÉEL Eugène (8/2/1879 - 14/2/1967)
élu le 24 novembre 1958 comme Associé étranger

DUPUIS Charles (27/10/1863 - 6/8/1938)
élu le 22 janvier 1921 en section Législation

DUPUY René-Jean (7/2/1918 - 17/7/1997)
élu le 25 mai 1992 en section Législation

DUROSELLE Jean-Baptiste (17/11/1917 - 2/9/1994)
élu le 10 février 1975 en section Histoire

DURUY Victor (10/9/1811 - 25/11/1894)
élu le 1^{er} février 1879 en section Histoire

DUTENS Joseph (15/10/1765 - 6/8/1846)
élu le 6 avril 1839 comme Membre libre

EDWARDS William Frederic (14/4/1777 - 23/7/1842)
élu le 29 décembre 1832 en section Philosophie

EICHTAL Eugène d’ (3/11/1844 - 28/2/1936)
élu le 8 avril 1905 en section Économie

EISENHOWER Dwight (14/10/1890 - 28/3/1969)
élu le 13 mars 1950 comme Associé étranger

EMERSON Ralph (25/5/1803 - 27/4/1882)
élu le 29 décembre 1877 comme Associé étranger

ERKIN Feridun Cemal (1899 - 21/6/1980)
élu le 23 novembre 1959 comme Associé étranger

ESMEIN Emmanuel (dit Adhémar) (1/2/1848 - 20/7/1913)
élu le 7 mai 1904 en section Législation

ESPAGNAT Bernard d’ (22/8/1922 – 1/8/2015)
élu le 25 mars 1996 en section Philosophie

ESPINAS Alfred-Victor (23/5/1844 - 24/2/1922)
élu le 18 février 1905 en section Philosophie

ESQUIROU de PARIEU Félix (12/4/1815 - 8/4/1893)
élu le 1^{er} mars 1856 en section Politique, transféré le 26 mai 1866 en section Législation

ETCHEGARAY Roger (25/9/1922 – 4/9/2019)
élu le 28 mars 1994 en section générale

EVELLIN François (15/12/1835 - 21/4/1910)
élu le 28 mars 1908 en section Philosophie

FAGNIEZ Gustave (6/10/1842 - 18/6/1927)
élu le 25 mai 1901 en section Histoire

FAUCHER Léon (8/9/1803 - 14/12/1854)
élu le 3 février 1849 en section Économie

FEBVRE Lucien (22/7/1878 - 25/9/1956)
élu le 14 novembre 1949 en section Histoire

FEUILLET Laurent François (20/11/1771 - 5/12/1843)
élu le 6 avril 1833 comme Membre libre

FLACH Jacques (16/2/1846 - 5/12/1919)
élu le 20 janvier 1912 en section Législation

FOUILLÉE Alfred (18/10/1838 - 16/7/1912)
élu le 9 décembre 1893 en section Philosophie

FOURASTIÉ Jean (15/4/1907 - 25/7/1990)
élu le 25 mars 1968 en section Morale

FOVILLE Alfred de (26/12/1842 - 14/5/1913)
élu le 29 février 1896 en section Économie

FOYER Jean (27/4/1921 – 3/10/2008)
élu le 5 mars 1984 en section Législation

FRANCK Adolphe (2/10/1809 - 11/4/1893)
élu le 20 janvier 1844 en section Philosophie

FRANÇOIS-MARSAL Frédéric (16/3/1874 - 28/5/1958) élu le 19 mai 1928 comme Membre libre

FRANÇOIS-PONCET André (13/6/1887 - 8/1/1978)
élu le 27 novembre 1961 comme Membre libre

FRANQUET, comte de FRANQUEVILLE Amable, Charles (1/1/1840 - 28/12/1919)
élu le 14 janvier 1888 en section Législation

FUNCK-BRENTANO Frantz (15/6/1862 - 12/6/1947)
élu le 25 février 1928 en section Histoire

FUSTEL de COULANGES Denis (18/3/1830 - 12/9/1889)
élu le 15 mai 1875 en section Histoire

GABRIEL-ROBINET Louis (17/12/1909 - 24/6/1975)
élu le 24 mai 1971 comme Membre libre

GAMBIEZ Fernand (27/2/1903 - 29/3/1989)
élu le 11 juin 1974 en section générale

GARAT Joseph (8/9/1749 - 9/12/1833)
élu le 26 octobre 1832 en section Morale

GARNIER Adolphe (27/3/1801 - 4/5/1864)
élu le 18 février 1860 en section Morale

GARNIER Joseph (3/10/1813 - 25/9/1881)
élu le 24 mai 1873 en section Économie

GARRIC Robert (6/7/1896 - 18/6/1967)
élu le 19 novembre 1966 en section Morale

GATTAZ Yvon (17/6/1925 -)
élu le 29 mai 1989 en section Économie

GAUDEMET Yves (2/4/1946 -)
élu le 3 février 2014 en section Législation

GAUVAIN Auguste (6/10/1861 - 18/4/1931)
élu le 9 décembre 1922 en section Morale

GEBHART Émile (19/7/1839 - 21/4/1908)
élu le 14 décembre 1895 en section Morale

GEFFROY Auguste (21/4/1820 - 14/8/1895)
élu le 7 mars 1874 en section Histoire

GEORGE Pierre (11/10/1909 - 11/9/2006)
élu le 14 janvier 1980 en section Histoire

GÉRANDO Joseph-Marie de (29/2/1772 - 10/11/1842)
élu le 26 octobre 1832 en section Philosophie

GERMAIN Henri (19/2/1824 - 2/2/1905)
élu le 13 février 1886 en section Économie

GIGNOUX Claude (29/11/1890 - 16/4/1966)
élu le 3 mars 1958 en section Économie

GIRARDEAU Émile (12/10/1882 - 7/12/1970)
élu le 21 juin 1954 comme Membre libre

GIRAUD Charles (17/2/1802 - 13/7/1881)
élu le 2 avril 1842 en section Législation

GISCARD d'ESTAING Edmond (29/3/1894 - 3/8/1982)
élu le 21 novembre 1960 en section Économie

GLADSTONE William Ewart (29/12/1809 - 19/5/1898)
élu le 4 mars 1865 comme Associé étranger

GLASSON Ernest-Désiré (6/10/1839 - 6/1/1907)
élu le 4 février 1882 en section Législation

GOUHIER Henri (5/12/1898 - 31/3/1994)
élu le 19 juin 1961 en section Philosophie

GRANDPIERRE André (4/10/1894 - 4/7/1972)
élu le 20 mars 1972 en section générale

GRÉARD Octave (18/4/1828 - 25/4/1904)
élu le 15 mai 1875 en section Morale

GRÉTERIN Théodore (12/11/1794 - 16/4/1861)
élu le 14 avril 1855 comme Membre libre

GROTE George (17/11/1794 - 18/6/1871)
élu le 20 février 1864 comme Associé étranger

GUÉROULT Martial (15/12/1891 - 13/8/1976)
élu le 18 mars 1957 en section Philosophie

GUILHAUD de LAVERGNE Léonce (24/1/1809 - 18/1/1880)
élu le 30 juin 1855 en section Économie

GUILLAUME Gilbert (4/12/1930 -)
élu le 5 mars 2007 en section Législation

GUILLOT Adolphe (25/4/1836 - 23/2/1895)
élu le 9 avril 1892 en section Morale

GUINDEY Guillaume (19/6/1909 - 1/3/1989)
élu le 19 mars 1979 en section Économie

GUIRAUD Paul (15/1/1850 - 25/1/1907)
élu le 17 février 1906 en section Histoire

GUITTON Henri (5/7/1904 - 28/12/1992)
élu le 22 novembre 1971 en section Économie

GUITTON Jean (18/8/1901 - 21/3/1999)
élu le 2 mars 1987 en section Philosophie

GUIZOT François (4/10/1787 - 12/9/1874)
élu le 8 décembre 1832 en section Histoire

HABSBURG-LOTHRINGEN Otto von (20/11/1912 - 4/7/2011)
élu le 1^{er} juin 1970 comme Associé étranger

HALÉVY Daniel (12/12/1872 - 4/2/1962)
élu le 13 juin 1949 en section Histoire

HALLAM Henry (9/7/1777 - 21/1/1859)
élu le 27 janvier 1838 comme Associé étranger

HAMEL Joseph (23/1/1889 - 1/5/1962)
élu le 24 février 1947 en section Législation

HANDELSMAN Marcell (8/7/1882 - 20/3/1945)
élu le 27 février 1937 comme Associé étranger

HASSAN bin TALAL (el) (20/03/1947 -)
élu le 4 février 2008 comme Associé étranger

HAUSSONVILLE Othenin de CLÉRON d' (21/9/1843 - 1/9/1924)
élu le 25 novembre 1904 en section Morale

HAVEL Vaclav (5/10/1936 - 18/12/2011)
élu le 13 janvier 1992 comme Associé étranger

HAVET Ernest (11/4/1813 - 21/12/1889)
élu le 31 janvier 1880 en section Morale

HÉBRARD de VILLENEUVE Henry (10/9/1848 - 22/5/1925)
élu le 28 février 1920 comme Membre libre

HÉLIE Faustin (31/5/1799 - 22/10/1884)
élu le 23 juin 1855 en section Législation

HIMLY Auguste (28/3/1823 - 6/10/1906)
élu le 14 juin 1884 en section Histoire

HONNORAT André (10/11/1868 - 24/7/1950)
élu le 24 février 1957 comme Membre libre

HOUDÉ Olivier (28/06/1963 -)

HÜBNER Alexander von (26/11/1811 - 30/7/1892)
élu le 29 décembre 1879 comme Associé étranger

HUSSON Armand (8/9/1809 - 7/12/1874)
élu le 7 février 1863 en section Morale

HYDE James Hazen (6/6/1876 - 28/7/1859)
élu le 12 mars 1938 comme Associé étranger

IMBART de la TOUR Pierre (22/8/1860 - 17/12/1925)
élu le 27 mars 1909 en section Histoire

IMBERT Jean (23/6/1919 - 13/11/1999)
élu le 22 mars 1982 en section Morale

ISRAËL Lucien (14/4/1926 – 09/06/2017)
élu le 8 janvier 1996 en section Morale, transféré le 20 décembre 1999 en section Philosophie

JAMES Émile (18/7/1899 - 12/1/1992)
élu le 28 février 1966 en section Économie

JAMES William (11/1/1842 - 26/8/1910)
élu le 22 janvier 1910 comme Associé étranger

JANET Paul (30/4/1823 - 4/10/1899)
élu le 13 février 1864 en section Morale, transféré le 26 mai 1866 en section Philosophie

JANET Pierre (30/5/1859 - 24/2/1947)
élu le 3 mai 1913 en section Philosophie

JOLY Henri (10/12/1839 - 12/6/1925)
élu le 5 décembre 1903 en section Morale

JONNART Charles (27/12/1857 - 30/9/1927)
élu le 16 février 1918 comme Membre libre

JORDAN Édouard (28/6/1866 - 3/3/1946)
élu le 9 décembre 1933 en section Histoire

JOUFFROY Théodore (6/7/1796 - 1/3/1842)
élu le 6 avril 1833 en section Philosophie

JOXE Louis (16/9/1901 - 6/4/1991)
élu le 16 juin 1980 en section générale

JUAN CARLOS I (de Borbon y Borbon, roi d'Espagne) (5/1/1938 -)
élu le 25 janvier 1988 comme Associé étranger

JUGLAR Clément (15/10/1819 - 28/2/1905)
élu le 24 décembre 1892 en section Économie

JULIEN Eugène (16/1/1856 - 14/3/1930)
élu le 14 mars 1925 comme Membre libre

JULLIOT de LA MORANDIÈRE Léon (9/9/1885 - 16/10/1968)
élu le 24 juin 1946 en section Législation

JUNCKER Jean-Claude (9/12/1954 -)
élu le 9 octobre 2006 comme Associé étranger

JUPILE-LAROMBIÈRE Léon (23/12/1813 - 13/6/1893)
élu le 1^{er} février 1879 en section Législation

JUSSERAND Jean (18/2/1855 - 18/7/1832)
élu le 28 mars 1925 comme Membre libre

KADARÉ Ismaïl (28/1/1936 -)
élu le 13 février 1989 comme Associé étranger

KAPLAN Jacob (7/11/1895 - 5/12/1994)
élu le 24 avril 1967 en section Morale

KESSLER Denis (25/3/1952 -)
élu le 11 janvier 2016 en section Économie

KING William Lyon Mackenzie (17/12/1874 - 22/7/1950) élu le 9 février 1948 comme Associé étranger

KIPLING Rudyard (30/12/1865 - 18/1/1936)
élu le 23 juin 1933 comme Associé étranger

KOENIG Pierre (10/10/1898 - 2/9/1970)
élu le 5 mars 1951 comme Membre libre

KORSIA Haïm (27/9/1963 -)
élu le 15 décembre 2014 en section Morale

LABBÉ Jean (1/7/1872 - 27/6/1946)
élu le 11 février 1939 en section Législation

LABORDE Alexandre de (17/9/1773 - 20/10/1842)
élu le 27 octobre 1832 en section Économie

LACHELIER Jules (27/5/1832 - 26/1/1918)
élu le 29 février 1896 en section Philosophie

LACOMBE Olivier (2/7/1904 - 22/11/2002)
élu le 23 avril 1977 en section Philosophie

LACOUR-GAYET Georges (31/5/1856 - 8/12/1935)
élu le 4 février 1911 en section Histoire

LACOUR-GAYET Jacques (26/10/1883 - 8/8/1953)
élu le 17 juin 1946 comme Membre libre

LACUÉE de CESSAC Jean (3/10/1753 - 14/6/1841)
élu le 26 octobre 1832 en section Morale

LAFERRIÈRE Julien (5/11/1798 - 14/2/1861)
nommé le 14 avril 1855 en section Politique, transféré le 29 janvier 1859 en section Législation

LA GORCE Pierre de (29/6/1846 - 2/1/1934)
élu le 8 juin 1907 en section Histoire

LAKANAL Joseph (14/7/1762 - 14/2/1845)
élu le 22 mars 1834 en section Morale

LALANDE André (19/7/1867 - 5/11/1963)
élu le 20 mai 1922 en section Philosophie

La LANDE de CALAN Pierre (19/7/1867 - 5/11/1963)
élu le 20 mai 1922 en section Économie

LALOY Jean (1/4/1912 - 4/8/1994)
élu le 16 juin 1975 en section Histoire

LANGERON Roger (27/5/1882 - 18/1/1956)
élu le 28 mars 1960 en section Morale

LAPIE Pierre-Olivier (2/4/1901 - 10/3/1994)
élu le 24 novembre 1969 en section Générale

LAROMIGUIÈRE Pierre (3/11/1756 - 12/8/1837)
élu le 8 décembre 1832 en section Philosophie

LAROSIÈRE de CHAMPFEU Jacques (12/11/1929 -)
élu le 3 mai 1993 en section générale

LAUDET Fernand (3/3/1860 - 12/11/1933)
élu le 22 mars 1919 comme Membre libre

LAVELLE Louis (15/7/1883 - 1/9/1951)
élu le 13 janvier 1947 en section Philosophie

LE BRAS Gabriel (23/7/1891 - 18/2/1970)
élu le 5 mars 1962 en section Législation

LECKY William (26/3/1833 - 22/10/1903)
élu le 23 décembre 1893 comme associé étranger

LEDUC Gaston (27/7/1904 - 6/12/1979)
élu le 12 juin 1967 en section Économie

LE DUC de LILLERS Edmond (4/4/1881 - 9/3/1941)
élu le 28 mai 1938 comme Membre libre

LEFÉBURE Léon (31/3/1838 - 4/8/1911)
élu le 28 novembre 1903 comme Membre libre

LEFEBVRE Armand (18/4/1800 - 1/9/1864)
nommé le 14 avril 1855 en section Politique

LEFÈVRE-PONTALIS Antonin (19/8/1830 - 19/4/1903)
élu le 2 juin 1888 comme Membre libre

LEFLON Jean (9/5/1893 - 18/9/1979)
élu le 14 novembre 1966 en section Histoire

LEJEUNE Jérôme (13/6/1926 - 3/4/1994)
élu le 21 juin 1982 en section Morale

LE LANNOU Maurice (8/5/1906 - 3/7/1992)
élu le 17 novembre 1975 en section Histoire

LÉLUT Louis-Francois (15/4/1804 - 25/1/1877)
élu le 20 janvier 1844 en section Philosophie

LEMIEUX Rodolphe (1/11/1866 - 28/9/1937)
élu le 18 juin 1927 comme Associé étranger

LÉPINE Jean (5/12/1876 - 13/6/1967)
élu le 15 juin 1935 comme Membre libre

LÉPINE Louis (6/8/1846 - 10/11/1933)
élu le 16 mars 1912 comme Membre libre

LEPRETTE Jacques (22/1/1920 - 2/4/2004)
élu le 30 novembre 1999 en section générale

LEROY Maxime (28/3/1873 - 19/9/1957)
élu le 22 novembre 1954 comme Membre libre

LE ROY Édouard (18/6/1870 - 10/11/1954)
élu le 5 avril 1919 en section Philosophie

LEROY-BEAULIEU Anatole (12/2/1842 - 15/6/1912)
élu le 30 avril 1887 comme Membre libre, élu le 31 mars 1906 en section Morale

LEROY-BEAULIEU Paul (9/12/1843 - 9/12/1916)
élu le 6 juillet 1878 en section Économie

LE ROY LADURIE Emmanuel (19/7/1929 -)
élu le 24 mai 1993 en section Histoire

LE SENNE René (8/7/1882 - 1/10/1954)
élu le 23 février 1948 en section Philosophie

LEVAILLANT Maurice (17/4/1883 - 26/5/1961)
élu le 1er juin 1953 en section Morale

LEVASSEUR Émile (8/12/1828 - 10/7/1911)
élu le 4 avril 1868 en section Économie

LÉVÊQUE Charles (7/8/1818 - 4/1/1900)
élu le 6 mai 1865 en section Philosophie

LEVILLAIN Philippe (27/11/1940 - 4/10/2021)
élu le 19 décembre 2011 en section Histoire

LEVITTE Jean-David (14/6/1946 -)
élu le 17 décembre 2007 en section générale

LÉVY Raphaël-Georges (24/2/1853 - 8/12/1933)
élu le 14 décembre 1913 en section Économie

LÉVY-BRUHL Lucien (10/4/1857 - 13/3/1939)
élu le 22 décembre 1917 en section Philosophie

LHERMITTE François (4/3/1921 - 24/7/1998)
élu le 2 juin 1975 en section Morale

LIARD Louis (22/8/1846 - 21/9/1919)
élu le 19 décembre 1896 en section Morale, transféré le 31 octobre 1903 en section Philosophie

LIESSE André (6/7/1854 - 2/4/1944)
élu le 17 février 1912 en section Économie

LIMANTOUR José (26/12/1854 - 26/8/1935)
élu le 4 mai 1907 comme Associé étranger

LIVINGSTON Edward (30/4/1766 - 19/4/1837)
élu le 4 mai 1833 comme Associé étranger

LUBAC Henri SONIER de (20/2/1896 - 4/9/1991)
élu le 10 novembre 1958 en section Morale

LUCAS Charles (9/5/1803 - 20/12/1889)
élu le 19 mars 1836 en section Morale

LUCHAIRE Achille (24/10/1846 - 13/11/1908)
élu le 28 décembre 1895 en section Histoire

LUZZATTI Luigi (11/3/1841 - 29/3/1927)
élu le 11 février 1899 comme Associé étranger

LYON-CAEN Charles (25/12/1843 - 17/9/1935)
élu le 25 novembre 1893 en section Législation

MACAULAY Thomas Babington (25/10/1800 - 28/12/1859)
élu le 23 mai 1857 comme Associé étranger

MACKAY (voir Reay Mackay)

MAC CULLOCH John Ramsay (1/3/1789 - 11/11/1864)
élu le 21 janvier 1843 comme Associé étranger

MADARIAGA Salvador (23/7/1886 - 14/12/1978)
élu le 2 février 1959 comme Associé étranger

MAETERLINCK Maurice (29/8/1862 - 5/5/1949)
élu le 13 mars 1937 comme Associé étranger

MAINE Henry (15/8/1822 - 3/2/1888)
élu le 28 avril 1883 comme Associé étranger

MALÉGARIE Charles (22/3/1886 - 7/9/1963)
élu le 26 février 1951 comme Membre libre

MALTHUS Thomas (17/2/1766 - 23/12/1834)
élu le 25 mai 1833 comme Associé étranger

MAMIANI della ROVERE de SANT'ANGELO Terenzio (18/9/1799 - 21/5/1885)
élu le 28 avril 1883 comme Associé étranger

MARAÑÓN y POSADILLO Gregorio (19/5/1888 - 27/3/1960)
élu le 22 juin 1953 comme Associé étranger

MARCEL Gabriel (7/12/1889 - 8/10/1973)
élu le 22 septembre 1952 en section Philosophie

MARCHAL Jean (25/6/1905 - 31/12/1995)
élu le 24 novembre 1980 en section Économie

MARET de BASSANO Hugues (22/7/1763 - 13/5/1839)
élu le 8 décembre 1832 en section Législation

MARIN Louis (7/2/1871 - 23/5/1960)
élu le 27 novembre 1944 comme Membre libre

MARION Marcel (4/3/1857 - 23/3/1940)
élu le 30 janvier 1926 en section Histoire

MARJOLIN Robert (27/7/1911 - 15/4/1986)
élu le 12 mars 1984 en section Économie

MARLIO Louis (3/2/1878 - 26/11/1952)
élu le 9 juin 1934 en section Économie

MARTENS Frédéric de (15/8/1845 - 20/6/1909)

élu le 24 février 1900 comme Associé étranger
MARTHA Benjamin Constant (4/6/1820 - 30/5/1895)
élu le 1er juin 1872 en section Morale
MARTIN Henri (20/2/1810 - 14/12/1883)
élu le 29 juillet 1871 en section Histoire
MARTIN Louis Germain (dit GERMAIN-MARTIN)
(7/11/1872 - 4/10/1948)
élu le 28 mai 1927 en section Économie
MARTIN-CHAUFFIER Louis (24/8/1894 -
6/10/1980)
élu le 15 juin 1964 en section Morale
MASARYK Thomas (7/3/1850 - 14/9/1937)
élu le 8 décembre 1923 comme Associé étranger
MASSÉ Gabriel (12/5/1807 - 11/10/1881)
élu le 7 mars 1874 en section Législation
MASSÉ Pierre (13/1/1898 - 15/12/1987)
élu le 21 juin 1977 en section Économie
MATTEI Jean-François (14/1/1943 -)
élu le 29 juin 2015 en section Morale et Sociologie
MATTER Paul (19/12/1865 - 12/3/1938)
élu le 18 mars 1926 en section Histoire
MAZEAUD Henri (7/3/1900 - 23/10/1993)
élu le 10 février 1969 en section Législation
MAZEAUD Pierre (24/8/1929 -)
élu le 12 décembre 2005 en section générale
MERCIER Désiré-Joseph (22/11/1851 - 25/1/1926)
élu le 15 juin 1918 comme Associé étranger
MERLIN de DOUAI Philippe (30/10/1754 -
25/12/1838)
nommé le 26 octobre 1832 en section Législation
MESNARD Jacques André (11/11/1792 - 24/12/1858)
nommé le 14 avril 1855 en section Politique
MESNARD Jean (23/2/1921 - 1/8/2016)
élu le 13 janvier 1997 en section Philosophie
MESNARD Pierre (3/11/1900 - 12/3/1969)
élu le 30 novembre 1964 en section Philosophie
MESSMER Pierre (20/3/1916 - 29/8/2007)
élu le 1^{er} novembre 1988 en section générale
MICHELET Jules (22/8/1798 - 9/2/1874)
élu le 24 mars 1838 en section Histoire
MIGNET François (8/5/1796 - 24/3/1884)
élu le 29 décembre 1832 en section Histoire
MILLERAND Alexandre (10/2/1859 - 6/4/1943)
élu le 21 décembre 1918 en section Législation-
MILLOT Roger (9/5/1909 - 12/4/1973)
élu le 29 mai 1972 en section Morale
MINGHETTI Marco (8/11/1818 - 10/12/1886)
élu le 15 janvier 1876 comme Associé étranger
MIREAUX Émile (21/8/1885 - 27/12/1969)
élu le 18 mai 1940 en section Économie
MONOD Gabriel (21/8/1885 - 9/4/1912)
élu le 29 mai 1897 comme Membre libre
MONTBRIAL Thierry de (3/3/1943 -)
élu le 29 juin 1992 en section générale
MONTI Mario (19/3/1943 -)

élu le 3 décembre 2012 comme Associé étranger
MOREAU de JONNÈS Alexandre (19/3/1778 -
28/3/1870)
élu le 3 février 1849 comme Membre libre
MOREAU-NÉRET Olivier (29/1/1892 - 20/4/1983)
élu le 18 mars 1946 en section Économie
MORGAN Charles (22/1/1894 - 6/2/1958)
élu le 8 novembre 1948 comme Associé étranger
MORIZOT-THIBAUT Charles (29/4/1853 -
30/8/1926)
élu le 4 mai 1907 en section Législation
MORTIER Roland (21/12/1920 - 31 mars 2015)
élu le 3 mai 1993 comme Associé étranger
MOTLEY John (15/4/1814 - 29/5/1877)
élu le 15 janvier 1876 comme Associé étranger
MOUNTBATTEN-WINDSOR Charles (14/11/1948
-)
élu le 11 février 1992 comme Associé étranger
MOUSNIER Roland (7/9/1907 - 8/2/1992)
élu le 14 novembre 1977 en section Histoire
MOYNIER Gustave (21/9/1826 - 22/8/1910)
élu le 15 mars 1902 comme Associé étranger
MURET Maurice (11/6/1870 - 7/9/1954)
élu le 7 mai 1932 comme Associé étranger
NALÈCHE Étienne BANDY de (1/8/1865 -
17/11/1947)
élu le 11 décembre 1937 comme Membre libre
NAUDET Joseph (8/12/1786 - 12/8/1878)
élu le 27 octobre 1832 en section Histoire
NAVILLE Ernest (13/12/1816 - 27/5/1909)
élu le 3 avril 1886 comme Associé étranger
NEVEU Bruno (4/11/1936 - 24/3/2004)
élu le 2 avril 2001 en section Morale
NOGARO Bertrand (5/4/1880 - 7/4/1950)
élu le 14 mars 1949 en section Économie
NOURRISSON Félix (18/7/1825 - 13/6/1899)
élu le 14 mai 1870 en section Philosophie
NUSSEIBEH Zaki (.../1946 -)
élu le 27 septembre 2021 comme Associé étranger
OHLIN Bertil (23/4/1899 - 3/8/1979)
élu le 14 mars 1977 comme Associé étranger
OLIVECRONA Samuel (7/10/1817 - 2/2/1905)
élu le 7 février 1903 comme Associé étranger
OLLÉ-LAPRUNE Léon (25/7/1839 - 13/2/1898)
élu le 18 décembre 1897 en section Philosophie
ORCIVAL François d' (11/02/1942 -)
élu le 23 juin 2008 en section Histoire
PAGÈS Georges (2/4/1867 - 27/9/1939)
élu le 2 mars 1935 en section Histoire
PAPI Ugo (19/2/1893 - 13/9/1989)
élu le 12 mai 1958 comme Associé étranger
PARODI Dominique (2/5/1870 - 12/11/1955)
élu le 5 mars 1945 comme Membre libre
PARRA-PÉREZ Caracciolo (19/3/1888 - 18/9/1964)
élu le 20 février 1961 comme Associé étranger

PASSY Frédéric (20/5/1822 - 10/6/1912)
élu le 3 février 1877 en section Économie

PASSY Louis (4/12/1830 - 31/7/1913)
élu le 3 avril 1987 comme Membre libre

PASTORET Claude-Emmanuel de (6/10/1756 - 28/9/1840)
nommé le 26 octobre 1832 en section Histoire

PAUL-GAULTIER (Victor GAULTIER, dit)
(11/4/1872 - 4/3/1960)
élu le 23 novembre 1929 en section Morale

PAYEN Édouard (20/8/1869 - 11/3/1960)
élu le 21 janvier 1939 en section Économie

PÉBEREAU Michel (23/1/1942 -
élu le 26 novembre 2007 en section Économie

PEISSE Louis (1/1/1803 - 13/10/1880)
élu le 15 décembre 1877 en section Philosophie

PELET-CLOZEAU Germain (15/7/1777 - 20/12/1858)
élu le 14 avril 1855 comme Membre libre

PELLAT Charles-Auguste (6/10/1793 - 14/11/1871)
élu le 24 avril 1858 comme Membre libre

PÉREZ de CUÉLLAR Javier (19/1 1920- 4/3/2020)
élu le 23 janvier 1989 comme Associé étranger

PERRENS François (20/9/1822 - 2/2/1901)
élu le 2 avril 1887 comme Membre libre

PERSHING John (13/9/1860 - 15/7/1948)
élu le 22 février 1936 comme Associé étranger

PERTINI Alessandro (25/9/1896 - 25/2/1990)
élu le 2 avril 1984 comme Associé étranger

PÉTAÏN Philippe (24/4/1856 - 23/7/1951)
élu le 12 avril 1919 comme Membre libre

PEYERIMHOFF de FONTENELLE Henri de
(19/9/1871 - 21/7/1953)
élu le 16 juin 1952 comme Membre libre

PEYREFITTE Alain (26/8/1925 - 27/11/1999)
élu le 1er juin 1987 en section Histoire

PFISTER Christian (13/2/1857 - 16/5/1933)
élu le 5 juin 1920 en section Histoire

PICHAT Georges (27/10/1867 - 18/11/1850)
élu le 12 février 1938 en section Législation

PICOT Georges (24/12/1838 - 16/8/1909)
élu le 6 juillet 1878 en section Histoire

PIETTRE André (3/5/1906 - 20/2/1994)
élu le 15 juin 1970 en section Économie

PITTE Jean-Robert (12/08/1949 -)
élu le 3 mars 2008 en section Histoire

PLAISANT Marcel (8/3/1887 - 16/12/1958)
élu le 23 juin 1947 en section Législation

PLANTEY Alain né (19/7/1924 – 3/3/2013)
élu le 19 décembre 1983 en section Législation

POIRIER René (20/10/1900 - 28/9/1995)
élu le 28 mai 1956 en section Philosophie

POLIN Raymond (7/7/1910 - 8/2/2001)
élu le 15 décembre 1980 en section Philosophie

POLITIS Nicolas (7/2/1872 - 4/3/1942)

élu le 5 juillet 1930 comme Associé étranger

POMEAU René (20/2/1917 - 26/2/2000)
élu le 30 mai 1988 en section Morale

POMMIER Jean (11/12/1893 - 13/2/1973)
élu le 30 novembre 1959 en section Morale

PONCELET Christian (24/3/1928 -11/9/2020)
élu le 27 janvier 2003 en section générale

PONT Paul (24/10/1808 - 20/6/1888)
élu le 7 mai 1870 en section Législation

POPPER Karl (28/7/1902 - 17/9/1994)
élu le 30 juin 1980 comme Associé étranger

PORTALIS Joseph (19/2/1778 - 5/8/1858)
élu le 18 février 1837 comme Membre libre

POSE Alfred (30/6/1899 - 8/10/1969)
élu le 16 novembre 1953 en section Économie

POULET Georges (29/11/1902 - 31/12/1991)
élu le 2 avril 1984 comme Associé étrange

PRADINES Maurice (28/3/1874 - 26/3/1958)
élu le 27 juin 1949 en section Philosophie

PRESSENSÉ Edmond de HAULT de (7/1/1824 - 8/4/1891)
élu le 11 janvier 1890 en section Morale

PUAUX François (28/1/1916 - 29/6/1996)
élu le 22 janvier 1990 en section Législation

PUAUX Gabriel (19/5/1883 - 1/1/1970)
élu le 25 juin 1951 comme Membre libre

QUÉTELET Adolphe (22/2/1796 - 17/2/1874)
élu le 11 mai 1872 comme Associé étranger

RAMBAUD Alfred (2/7/1842 - 10/11/1905)
élu le 11 décembre 1897 en section Histoire

RANKE Leopold von (21/12/1795 - 23/5/1886)
élu le 4 février 1860 comme Associé étranger

RATZINGER Joseph, évêque émérite de Rome, pape
sous le nom de Benoît XVI de 2005 à 2013
(16/4/1927-)
élu le 6 novembre 1992 comme Associé étranger

RAUMER Friedrich (14/5/1781 - 14/6/1873)
élu le 11 février 1865 comme Associé étranger

RAVAISSON-MOLLIEN Félix (23/10/1813 - 18/5/1900)
élu le 30 avril 1881 en section Philosophie

RAYMOND Marcel (20/12/1897 - 28/11/1981)
élu le 14 mars 1977 comme Associé étranger

RAYNAUD Pierre (28/7/1910 - 27/2/1991)
élu le 7 janvier 1985 en section Législation

REAGAN Ronald (6/2/1911 - 5/6/2004)
élu le 9 mai 1989 comme Associé étranger

REAY MACKAY Donald (22/12/1839 - 31/7/1921)
élu le 28 juillet 1906 comme Associé étranger

REBELLIAU Alfred (15/4/1858 - 8/11/1934)
élu le 25 janvier 1913 en section Morale

RECLUS Maurice (6/7/1883 - 6/3/1972)
élu le 6 février 1937 en section Morale

REEVE Henry (9/9/1813 - 21/10/1895)
élu le 5 mai 1888 comme Associé étranger

REINHARD Carl-Friedrich (2/10/1761 - 25/12/1837)
élu le 26 octobre 1832 en section Histoire

RÉMUSAT Charles de (14/3/1797 - 9/6/1875)
élu le 30 avril 1842 en section Philosophie

RÉMUSAT Paul de (17/11/1831 - 22/1/1897)
élu le 17 mai 1890 comme Membre libre

RENAULT Louis (21/5/1843 - 8/2/1918)
élu le 18 mai 1901 en section Législation

RENOUARD Charles (22/10/1794 - 17/8/1878)
élu le 20 avril 1861 en section Législation

RENOUVIER Charles (1/1/1815 - 1/9/1903)
élu le 4 novembre 1900 en section Philosophie

RENOUVIN Pierre (9/1/1893 - 8/12/1974)
élu le 7 janvier 1946 en section Histoire

REYBAUD Louis (15/8/1799 - 28/10/1879)
élu le 28 décembre 1850 en section Morale

RIBOT Alexandre (18/12/1839 - 9/12/1916)
élu le 23 décembre 1899 en section Philosophie

RIPERT Georges (22/4/1880 - 4/7/1958)
élu le 20 février 1937 en section Législation

RISLER Georges (6/6/1853 - 2/3/1941)
élu le 20 décembre 1930 comme Membre libre

RIST Charles (1/1/1874 - 10/1/1955)
élu le 10 mars 1928 en section Économie

RIVAUD Albert (14/5/1876 - 15/7/1956)
élu le 17 juin 1939 en section Philosophie

ROCQUAIN de COURTEMBLAY Félix (3/3/1833 - 6/11/1925)
élu le 19 décembre 1891 en section Histoire

RODOCANACHI Emmanuel (5/9/1850 - 8/1/1934)
élu le 12 septembre 1925 comme Membre libre

ROEDERER Pierre-Louis (15/2/1754 - 18/12/1835)
élu le 26 octobre 1832 en section Morale

ROMANOV Nicolas (26/4/1859 - 29/1/1919)
élu le 17 mai 1913 comme Associé étranger

ROOSEVELT Franklin (30/1/1882 - 12/4/1945)
élu le 20 novembre 1944 comme Associé étranger

ROOSEVELT Theodore (27/11/1858 - 6/1/1919)
élu le 18 décembre 1909 comme Associé étranger

ROSSEEUW SAINT-HILAIRE Eugène (9/8/1802 - 30/1/1889), élu le 24 février 1872 en section Histoire

ROSSI Pellegrino (3/7/1787 - 15/11/1848)
élu le 17 décembre 1836 en section Économie

ROSTAND Eugène (23/6/1843 - 21/1/1915)
élu le 24 décembre 1898 comme Membre libre

ROUSSEL Éric (30/3/1951 -)
élu le 10 décembre 2018 en section Histoire

ROUSSEL Théophile (27/7/1816 - 27/9/1903)
élu le 12 décembre 1891 en section Morale

ROUSSELET Marcel (6/12/1893 - 22/3/1982)
élu le 23 février 1959 en section Législation

ROY René (21/5/1894 - 27/1/1977)
élu le 25 juin 1951 en section Économie

ROZ Firmin (15/6/1866 - 5/11/1957)
élu le 21 mars 1936 en section Histoire

RUCH Charles (24/9/1873 - 29/8/1945)
élu le 7 janvier 1933 comme Membre libre

RUEFF Jacques (23/8/1896 - 24/4/1978)
élu le 4 décembre 1944 en section Économie

SABATIER Maurice (31/12/1841 - 22/5/1915)
élu le 25 novembre 1911 en section Législation

SAINT-SERNIN Bertrand (20/12/1931 -)
élu le 20 mai 2002 en section Philosophie

SAISSET Émile (16/9/1814 - 27/12/1863)
élu le 7 février 1863 en section Philosophie

SAKHAROV Andreï (21/5/1921 - 14/12/1989)
élu le 30 juin 1980 comme Associé étranger

SALANDRA Antonio (13/8/1853 - 9/12/1931)
élu le 15 juin 1918 comme Associé étranger

SARRAILH Jean (14/10/1891 - 28/2/1964)
élu le 21 novembre 1955 en section Morale

SAUNIER-SÉITÉ Alice (26/4/1925 - 8/8/2003)
élue le 28 novembre 1995 en section générale

SAVIGNY Friedrich-Carl von (21/2/1779 - 26/10/1861)
élu le 4 juin 1837 comme Associé étranger

SAY Émile (11/3/1799 - 24/7/1860)
élu le 7 février 1857 comme Membre libre

SAY Léon (6/6/1826 - 21/4/1896)
élu le 12 décembre 1874 comme Membre libre, puis le 24 avril 1880 en section Économie

SCHÄUBLE Wolfgang (18/9/1942 -)
élu le 10 octobre 2016 comme Associé étranger

SCHELLE Gustave (18/1/1845 - 30/6/1927)
élu le 31 mai 1919 en section Économie

SCHELLING Friedrich von (27/1/1775 - 20/8/1854)
élu le 21 mars 1835 comme Associé étranger

SCHNEIDER Eugène (29/10/1868 - 17/11/1942)
élu le 5 mai 1934 comme Membre libre

SCHUHL Pierre-Maxime (28/6/1902 - 5/5/1984)
élu le 13 mars 1970 en section Philosophie

SCHWEITZER Albert (14/1/1875 - 4/9/1965)
élu le 3 novembre 1951 comme Membre libre

SCLOPIS di SALERANO Federigo (10/1/1798 - 8/3/1818)
élu le 20 mars 1869 comme Associé étranger

SEILLIÈRE Ernest (1/1/1866 - 15/3/1955)
élu le 23 mai 1914 en section Morale

SENGHOR Léopold Sédar (9/10/1906 - 20/12/2001)
élu le 3 mars 1969 comme Associé étranger

SERRHUYS Daniel (4/3/1875 - 17/1/1950)
élu le 7 mars 1949 comme Membre libre

SERTILLANGES Antonin (16/11/1863 - 25/7/1948)
élu le 30 novembre 1918 en section Philosophie

SIEGFRIED André (21/4/1875 - 28/3/1959)
élu le 23 janvier 1932 en section Morale

SIÈYÈS Emmanuel Joseph (3/5/1748 - 20/6/1836)
élu le 26 octobre 1832 en section Économie

SIMÉON Joseph Gêrôme (30/9/1749 - 19/1/1842)
élu le 29 décembre 1832 en section Législation

SIMON Jules (François Simon Jules SUISSE, dit)
(30/12/1814 - 8/6/1896)
élu le 21 mai 1863 en section Morale

SISMONDI Jean-Charles de (9/5/1773 - 25/6/1842)
élu le 8 mai 1833 comme Associé étranger

SOREL Albert (13/8/1842 - 29/6/1906)
élu le 28 décembre 1889 en section Histoire

SOUCHON Auguste (1/1/1866 - 30/7/1922)
élu le 29 mars 1919 en section Économie

SOURIAU Étienne (26/4/1892 - 19/11/1979)
élu le 27 octobre 1958 en section Philosophie

SOUTOU Georges-Henri (14/08/1943 -)
élu le 8 décembre 2008 en section Histoire

STANHOPE Philip (31/1/1805 - 24/12/1875)
élu le 11 mai 1872 comme Associé étranger

STAROBINSKI Jean (17/11/1920 – 4/3/2019)
élu le 16 novembre 1987 comme Associé étranger

STIRN Bernard (27/8/1952 -)
élu le 18 mars 2019 en section Législation

STOETZEL Jean (23/4/1910 - 21/2/1987)
élu le 28 novembre 1977 en section Philosophie

STOURM René (13/9/1837 - 23/12/1917)
élu le 14 novembre 1896 en section Économie

STROWSKI de ROBKOVA Fortunat (16/5/1866 -
11/7/1952)
élu le 13 mars 1926 en section Morale

SUR Serge (20/06/1944)
élu le 6 décembre 2021 en section Législation

TABATONI Pierre (9/2/1923 - 11/4/2006)
élu le 6 mars 1995 en section Économie

TALLEYRAND-PÉRIGORD Charles Maurice de
(2/2/1754 - 17/5/1838)
nommé le 26 octobre 1832 en section Économie

TAPIÉ Victor-Lucien (24/7/1900 - 23/7/1974)
élu le 4 mars 1963 en section Histoire

TARDE Gabriel de (12/3/1843 - 2/5/1904)
élu le 14 décembre 1900 en section Philosophie

TEISSIER Georges (17/8/1862 - 26/1/1935)
élu le 16 mars 1918 en section Législation

TERNAUX Mortimer (22/11/1808 - 6/11/1871)
élu le 11 mars 1865 en section Histoire

TERRÉ François (23/7/1930 -)
élu le 11 déc. 1995 en section Législation

THAMIN Raymond (3/6/1857 - 6/4/1933)
élu le 13 mai 1922 en section Philosophie

THIERRY Amédée (2/8/1797 - 26/3/1873)
élu le 13 mars 1841 en section Histoire

THIERS Adolphe (15/4/1797 - 3/9/1877)
élu le 26 décembre 1840 en section Histoire

THONISSEN Jan (24/1/1816 - 17/8/1891)
élu le 19 mars 1887 comme Associé étranger

TIERCELIN Claudine (1952-)
élue le 4 décembre 2017 en section Philosophie

TIRARD Paul (2/6/1879 - 21/12/ 1945)
élu le 22 juin 1935 en section Législation

TIROLE Jean (9/8/1953 -)
Élu le 27 juin 2011 en section Économie

TOCQUEVILLE Alexis de (29/7/1805 - 16/4/1859)
élu le 6 janvier 1838 en section Morale

TOURNOUX Raymond (15/8/1914 - 23/11/1984)
élu le 21 décembre 1981 en section Histoire

TOYNBEE Arnold (14/4/1889 - 22/10/1975)
élu le 15 novembre 1965 comme Associé étranger

TRENDELENBURG Friedrich (30/11/1802 -
24/1/1872)
élu le 20 mars 1869 comme Associé étranger

TRIBOULET Raymond (3/10/1906 - 26/5/2006)
élu le 17 décembre 1979 en section générale

TRICHET Jean-Claude (20/12/1942 -)
élu le 22 février 2010 en section générale

TROPLONG Raymond (8/10/1795 - 1/3/1869)
élu le 12 décembre 1840 en section Législation

TRUCHY Henri (22/7/1864 - 19/6/1950)
élu le 6 mars 1995 en section Économie

TSATSOS Constantin (1/7/1899 - 8/10/1987)
élu le 26 février 1979 comme Associé étranger

TULARD Jean (22/12/1933 -)
élu le 16 mai 1994 en section Histoire

UNDEN Östen (25/8/1886 - 14/1/1974)
élu le 13 mai 1946 comme Associé étranger

VACHERON André (20/2/1933 -)
élu le 15 juin 2009 en section générale

VACHEROT Étienne (29/7/1809 - 28/7/1897)
élu le 7 mars 1968 en section Philosophie

VALETTE Auguste (15/8/1805 - 10/5/1878)
élu le 5 juin 1869 en section Législation

VANIER Georges (23/4/1888 - 5/3/1967)
élu le 26 novembre 1951 comme Associé étranger

VANSITTART of DENHAM Robert (25/6/1881 -
14/2/1957)
élu le 13 mai 1946 comme Associé étranger

VARAUT Jean-Marc (18/2/1933 – 26/5/2005)
élu le 15 janvier 1996 en section Législation

VENIZÉLOS Élefthérios (23/8/1864 - 18/3/1936)
élu le 31 mai 1919 comme Associé étranger

VERGÉ Charles (22/7/1810 - 20/8/1890)
élu le 23 juin 1870 comme Membre libre

VIDAL de LA BLACHE Paul (22/1/1845 - 4/4/1918)
élu le 1er décembre 1906 en section Histoire

VILLARI Pasquale (3/10/1827 - 7/12/1917)
élu le 1^{er} avril 1911 comme Associé étranger

VILLENEUVE-BARGEMONT Alban de (8/8/1784 -
8/6/1850)
élu le 12 avril 1845 en section Morale

VILLERMÉ Louis-René (10/5/1782 - 16/11/1863)
élu le 29 décembre 1832 en section Morale

VILLEY-DESMESERETS Edmond (3/11/1848 -
11/12/1924)
élu le 17 novembre 1906 comme Membre libre

VISSCHER Charles de (2/8/1884 - 2/1/1873)

élu le 31 mai 1965 comme Associé étranger
VIVIEN de GOUBERT Alexandre (3/7/1799 - 7/6/1854)
élu le 26 décembre 1845 en section Législation
VOGEL Louis (22/10/1954 -)
élu le 27 mars 2020 en section Législation
VOISIN Félix (3/12/1832 - 28/1/1915)
élu le 12 janvier 1907 comme Membre libre
VUITRY Adolphe (31/3/1813 - 23/6/1885)
élu le 15 mars 1862 en section Politique, transféré le 20 janvier 1866 en section Économie
WADDINGTON Charles (19/6/1819 - 18/3/1914)
élu le 11 février 1888 en section Morale
WALINE Marcel (1/10/1900 - 14/10/1982)
élu le 20 novembre 1970 en section Législation
WEBSTER Charles (25/4/1886 - 21/8/1961)
élu le 7 novembre 1960 comme Associé étranger
WEIL Prosper (21/9/1926-3/10/2018)
élu le 18 janvier 1999 en section Législation
WEISS André (30/9/1858 - 31/8/1928)
élu le 24 janvier 1914 en section Législation
WEIZSÄCKER Karl Friedrich von né le 28 juin 1912
élu le 12 novembre 1974 comme Associé étranger
WELSCHINGER André (2/2/1846 - 3/11/1919)
élu le 2 février 1907 en section Histoire
WILSON Woodrow (28/12/1856 - 3/2/1924)
élu le 15 juin 1918 comme Associé étranger
WOLOWSKI Louis (31/8/1810 - 15/8/1876)
élu le 19 mai 1855 en section Économie
WORMSER Olivier (29/5/1913 - 16/4/1985)
élu le 18 décembre 1978 en section générale
XENOPOL Alexandre (23/3/1847 - 27/2/1920)
élu le 14 mars 1914 comme Associé étranger
ZELLER Jules (23/4/1819 - 24/7/1900)
élu le 30 mai 1874 en section Histoire
ZEMB Jean-Marie (14/7/1928 - 15/2/2007)
élu le 14 janvier 1999 en section Philosophie

MEMBRES TITULAIRES ET MEMBRES LIBRES par ordre d'élection

N°	Élection	Nom	Décès
*	26 oct. 1832	Dacier (Bon-Joseph, baron)	4 février 1833
*	—	Daunou (Pierre-Claude-François)	20 juil. 1840
*	—	Garat (Dominique, Joseph, comte)	9 déc. 1833
*	—	Lacué, comte de Cessac (Jean-Girard)	14 juin 1841
*	—	Merlin de Douai (Philippe, Antoine, comte Merlin, dit)	25 déc. 1838
*	—	Pastoret (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de)	28 sept. 1840
*	—	Reinhard (Carl-Friedrich, comte)	25 déc. 1837
*	—	Rœderer (Pierre-Louis, comte)	18 déc. 1835
*	—	Sieyès (Emmanuel-Joseph, comte)	20 juin 1836
*	—	Talleyrand (Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, puis prince de)	17 mai 1838
42	—	Destutt de Tracy ³⁸ (Antoine-Louis-Claude, comte)	9 mars 1836
43	—	Gérando ³⁹ (Joseph-Marie, baron de)	10 nov. 1842
44	27 oct. 1832	Cousin (Victor)	14 janv. 1867
45	—	Dupin aîné (André-Marie-Jean- Jacques Dupin, dit)	10 nov. 1865
46	—	Laborde (<i>Alexandre</i> -Louis Joseph, comte de)	20 oct. 1842
47	27 oct. 1832	Naudet (Joseph)	12 août 1878
48	8 déc. 1832	Dupin (François-Pierre-Charles, baron)	18 janv. 1873
49	—	Bignon (Louis-Pierre-Édouard, baron)	6 janv. 1841
50	—	<i>Guizot</i> (François-Pierre-Guil laume)	12 sept. 1874
51	—	Laromiguière ⁴⁰ (Pierre)	12 août 1837
52	—	Dunoyer (Barthélémy, <i>Charles</i> , Pierre, Joseph)	4 déc. 1862
53	—	Maret, duc de Bassano (Hugues-Bernard)	13 mai 1839
54	—	Bérenger de la Drome (Alphonse- Marie-Marcellin-Thomas Bérenger, dit)	9 mars 1886
55	29 déc. 1832	Villermé (Louis-René)	16 nov. 1863
56	—	Droz (François, Xavier, <i>Joseph</i>)	9 nov. 1850
57	—	Edwards (William-Frederic)	23 juil. 1842
58	—	Broussais (François-Joseph-Victor)	17 nov. 1838
59	—	Siméon (Joseph-Jérôme, comte)	19 janv. 1842
60	—	Comte (François- <i>Charles</i> Louis)	13 avril 1837
61	—	Mignet (François-Auguste Marie)	24 mars 1884
62	6 avril 1833	Jouffroy (<i>Théodore</i> -Simon)	1er mars 1842
I	6 avril 1833	Feuillet (<i>Laurent-François</i>)	5 déc. 1843
II (115)	20 avril 1833	Brogliè ⁴¹ (Achille-Charles-Léonce- <i>Victor</i> , duc de)	25 janv. 1870
III	4 mai 1833	Carnot (Joseph)	31 juil. 1835
IV	3 juin 1833	Benoiston de Chateauneuf (Louis-François)	16 mai 1856
V	29 juin 1833	Blondeau (Jean-Baptiste-Antoine- <i>Hyacinthe</i>)	12 nov. 1854
63	22 mars 1834	Lakanal ⁴² (Joseph)	14 févr. 1845
64	19 mars 1836	Lucas (<i>Charles</i> – Jean-Marie)	20 déc. 1889
VI	19 mars 1836	Beaujour (Louis-Auguste-Félix, baron de)	1er juil. 1836
65	17 déc. 1836	Rossi (<i>Pellegrino</i> – Louis-Édouard, comte)	15 nov. 1848
VII (70)	18 févr. 1837	Portalis ⁴³ (Joseph-Marie, comte)	5 août 1858
66	6 janv. 1838	Tocqueville (<i>Alexis</i> –Charles–Henri-Maurice Clérel, vicomte de)	16 avril 1859
67	24 mars 1838	Michelet (Jules)	9 févr. 1874
68	2 juin 1838	Blanqui (<i>Jérôme-Adolphe</i>)	29 janv. 1854

* Étaient membres de la seconde Classe de l'Institut national au moment de sa suppression. Membres de droit de l'Académie des Sciences morales et politiques.

³⁸ A été membre associé non-résidant de la seconde Classe de l'Institut national de 1796 à 1803.

³⁹ A été membre associé non-résidant de la seconde Classe de l'Institut national de 1800 à 1803.

⁴⁰ A été membre associé non-résidant de la seconde Classe de l'Institut national de 1796 à 1803.

⁴¹ Élu membre titulaire le 23 juin 1866.

⁴² Membre résidant de la seconde Classe de l'Institut national de 1795 à 1803 ; oublié au moment de la restauration de l'Académie.

⁴³ Élu membre titulaire le 9 février 1839.

69	7 juil. 1838	Passy (Hippolyte-Philibert)	1 ^{er} juin 1880
70	9 févr. 1839	Portalis (Joseph-Marie, comte)	5 août 1858
71	23 mars 1839	Barthélémy Saint-Hilaire (Jules)	24 nov. 1895
VIII	6 avril 1839	Dutens (<i>Joseph-Michel</i>)	6 août 1846
72	25 janv. 1840	Berriat Saint-Prix (Jacques)	24 oct. 1845
73	12 déc. 1840	Troplong (Raymond –Théodore)	1 ^{er} mars 1869
74	26 déc. 1840	Thiers (Louis-Adolphe)	3 sept. 1877
75	13 mars 1841	Thierry (Simon-Dominique Amédée)	26 mars 1873
76	31 déc. 1841	Beaumont de la Bonninière (<i>Gustave – Adolphe de</i>)	30 mars 1866
77	2 avril 1842	Giraud (<i>Charles-Joseph-Barthélemy</i>)	13 juil. 1881
78	30 avril 1842	Rémusat (François, Marie, <i>Charles</i> , comte de)	9 juin 1875
79	24 déc. 1842	Duchatel (Charles-Marie-Tanneguy, comte)	5 nov. 1867
80	20 janv. 1844	Franck (Adolphe)	11 avril 1893
81	—	Lélut (Louis-Francoisque)	25 janv. 1877
IX	17 févr. 1844	Argent (Antoine-Maurice Apollinaire, comte d')	15 janv. 1858
82	12 avril 1845	Villeneuve-Bargemont (Jean-Paul- <i>Alban</i> , vicomte de)	8 juin 1850
83	26 déc. 1845	Vivien (Alexandre-François <i>Auguste</i>)	7 juin 1854
84	3 févr. 1849	Faucher (Léon)	14 déc. 1854
X	3 févr. 1849	Moreau de Jonnès (Alexandre)	28 mars 1870
85	28 déc. 1850	Reybaud (Marie-Roch- <i>Louis</i>)	28 oct. 1879
86	1 ^{er} févr 1851	Chevalier (Michel)	28 nov. 187
XI (121)	10 févr. 1855	Barrot ⁴⁴ (Camille-Hyacinthe <i>Odilon</i>)	6 août 1873
87	14 avril 1855	Audiffred (Charles-Louis Gaston, marquis d')	17 avril 1878
88	14 avril 1855	Barthe (Félix)	27 déc. 1863
*	14 avril 1855	Bineau ⁴⁵ (<i>Jean</i> , Martial)	8 sept. 1855
89	—	Clément (Jean-Pierre)	8 nov. 1870
90	—	Cormenin (Louis-Marie de Lahaye, vicomte de)	6 mai 1868
91	—	Gréterin (Théodore)	16 mai 1861
92	—	Lafferrière (Louis-Firinin – <i>Julien</i>)	14 févr. 1861
93	—	Lefebvre (<i>Armand-Édouard</i>)	1 ^{er} sept. 1864
94	—	Messnard (Jacques-André)	24 déc. 1858
95	—	Pelet (Jean-Jacques-Germain, baron)	20 déc. 1858
96	19 mai 1855	Wolowski (Louis-François Michel-Raymond)	15 août 1876
97	23 juin 1855	Hélie (Faustin)	22 oct. 1884
98	30 juin 1855	Lavergne (Louis-Gabriel- <i>Léonce</i> , Guilhaud de)	18 janv. 1880
99	1 ^{er} mars 1856	Esquirou de Parieu (Marie-Louis-Pierre Félix)	8 avril 1893
XII (102)	27 déc. 1856	Baude ⁴⁶ (Jean-Jacques, baron)	7 févr. 1873
XIII	7 févr. 1857	Say (Horace-Emile)	24 juil. 1860
XIV	24 avril 1858	Pellat (Charles-Auguste)	14 nov. 1871
100	5 mars 1859	Delangle (<i>Claude-Alphonse</i>)	29 déc. 1869
101	—	Dumon (Pierre-Sylvain)	24 févr. 1870
102	16 avril 1859	Bande (Jean-Jacques, baron)	7 févr. 1862
103	18 févr. 1860	Garnier (Adolphe)	4 mai 1864
XV	18 févr. 1860	Daru (Napoléon, comte)	20 févr. 1890
XVI	16 mars 1861	Drouyn de Lhuys (Édouard)	1 ^{er} mars 1881
104	20 avril 1861	Renouard (Augustin-Charles)	17 août 1878
105	15 mars 1862	Vuitry (Adolphe)	23 juin 1885
106	7 févr. 1863	Husson (Jean Christophe Armand)	7 déc. 1874
107	—	Saisset (<i>Émile</i> Edmond)	27 déc. 1863
108	21 mai 1863	Simon (Jules-François- <i>Simon</i> , Suisse, dit Jules)	8 juin 1896
109	2 mai 1863	Baudrillart (Henri-Joseph-Léon)	23 janv. 1892
110	13 févr. 1864	Janet (Paul)	4 oct. 1899
111	11 févr. 1864	Cochin (Pierre-Suzanne- <i>Augustin</i>)	15 mars 1872
112	11 mars 1865	Ternaux (<i>Louis-Mortimer</i>)	6 nov. 1871
113	6 mai 1865	Lévêque (Jean- <i>Charles</i>)	4 janv. 1900
114	—	Bersot (Pierre- <i>Ernest</i>)	1 ^{er} févr. 1880

⁴⁴ Élu membre titulaire le 12 mars 1870.

⁴⁵ Nommé par le décret impérial fondant la section Politique, Administration et Finances, il démissionne le 9 juillet 1855.

⁴⁶ Élu membre titulaire le 16 avril 1859.

115	—	Brogie (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de)	25 janv. 1870
116	23 juin 1866	Cauchy (Eugène)	2 avril 1877
XVII	16 mars 1867	Casimir-Périer (Auguste Casimir-Victor-Laurent Périer, dit)	6 juil. 1876
117	7 mars 1868	Vacherot (Étienne)	28 juil. 1897
118	4 avril 1868	Levasseur (Pierre-Émile)	10 juil. 1911
119	6 févr. 1869	Caro (<i>Elme-Marie</i>)	13 juil. 1887
120	5 juin 1869	Valette (Charles-Denis-Auguste)	10 mai 1878
121	12 mars 1870	Barrot (Camille-Hyacinthe- <i>Odilon</i>)	6 août 1873
XVIII	13 avril 1870	Dubois (<i>Paul-François</i>)	12 juin 1874
122	7 mai 1870	Pont (Paul-Jean)	20 juin 1888
123	14 mai 1870	Nourrisson (Jean-Félix)	13 juin 1899
XIX	23 juil. 1870	Vergé (<i>Charles-Henri</i>)	20 août 1890
124	29 juil. 1871	Martin (Bon-Louis-Henri)	14 déc. 1883
125	24 févr. 1872	Rosseeuw Saint-Hilaire (Eugène- François-Achille)	30 janv. 1889
XX	24 févr. 187	Calmon (Marc-Antoine)	12 oct. 1890
126	1 ^{er} juin 1872	Martha (Benjamin-Constant)	30 mai 1895
127	24 mai 1873	Garnier (<i>Clément Joseph</i>)	25 sept. 1881
128	7 mars 1874	Massé (Gabriel)	11 oct. 1881
129	—	Geffroy (Matthieu-Auguste)	14 août 1895
130	30 mai 1874	Zeller (Jules-Sylvain)	24 juil. 1900
XXI (143)	12 déc. 1874	Say ⁴⁷ (Jean-Baptiste-Léon)	21 avril 1896
131	15 mai 1875	Fustel de Coulanges (Numa- Denis)	12 sept. 1889
132	—	Gérard (Octave)	25 avril 1904
133	11 déc. 1875	Bouillier (Francisque-Cyrille)	25 sept. 1899
XXII	30 déc. 1876	Charton (<i>Edouard-Thomas</i>)	27 févr. 1890
134	3 févr. 1877	Passy (Frédéric)	10 juin 1912
135	15 déc. 1877	Aucoc (Jean-Léon)	12 déc. 1910
136	15 déc. 1878	Peisse (Jean-Louis-Hippolyte)	13 oct. 1880
137	6 juil. 1878	Picot (Georges-Marie-René)	16 août 1909
138	—	Leroy-Beaulieu (Paul-Pierre)	9 déc. 1916
139	—	Daresté (Rodolphe)	24 mars 1911
140	1 ^{er} févr. 1879	Duruy (Jean-Victor)	25 nov. 1894
141	—	Larombière (Léobon-Valéry- Léon-Jupile)	13 juin 1893
142	31 janv. 1880	Havet (Auguste-Eugène- <i>Ernest</i>)	21 déc. 1889
143	24 avril 1880	Say (Jean-Baptiste-Léon)	21 avril 1896
144	—	Block (Maurice)	8 janv. 1901
145	22 mai 1880	Beaussire (<i>Émile-Jacques-Armand</i>)	8 mai 1889
XXIII (180)	5 juin 1880	Boutmy ⁴⁸ (<i>Emile-Gaston</i>)	25 janv. 1906
146	5 févr. 1881	Bonnet (Jacques-Victor)	25 juil. 1885
147	30 avril 1881	Ravaisson-Mollien (Jean-Gaspard-Félix Lacher)	18 mai 1900
XXIV	25 juin 1881	Carnot (Lazare-Hippolyte)	16 mars 1888
148	4 févr. 1882	Glasson (Emest-Désiré)	6 janv. 1907
149	—	Desjardins (Achille-Arthur)	15 janv. 1901
150	25 mars 1882	Courcelle-Seneuil (Jean- Gustave)	29 juin 1892
151	1 ^{er} mars 1884	Chéruel (Pierre- <i>Adolphe</i>)	1 ^{er} mai 1891
152	14 juin 1884	Himly (Louis-Auguste)	6 oct. 1906
153	14 févr. 1885	Batbie (Anselme)	12 juin 1887
154	13 févr. 1886	Germain (Henri)	2 févr. 1905
155	—	Cucheval-Clarigny (Athanase)	2 nov. 1895
XXV	12 mars 1887	Charmes (François- <i>Xavier Anne-Marie</i>)	4 avril 1919
XXVI	2 avril 1887	Perrens (François-Tommy)	2 févr. 1901
XXVII (199)	30 avril 1887	Leroy-Beaulieu ⁴⁹ (Henri-Jean- Baptiste- <i>Anatole</i>)	15 juin 1912
XXVIII	21 mai 1887	Desjardins (Michel-Albert)	21 janv. 1897
156	14 janv. 1888	Franqueville (Amable Charles Franquet, comte de)	28 déc. 1919
157	11 févr. 1888	Waddington (Charles)	18 mars 1914
XXIX	2 juin 1888	Lefèvre-Pontalis (Antonin)	19 avril 1903

⁴⁷ Élu membre titulaire le 24 avril 1880.

⁴⁸ Élu membre titulaire le 26 mars 1898.

⁴⁹ Élu membre titulaire le 31 mars 1906.

158	15 déc. 1888	Colmet de Santerre (Edmond- Louis-Arrnand)	28 déc. 1903
159	30 mai 1889	Aumale (Henri-Eugène Philippe-Louis d'Orléans, duc d')	7 mai 1897
160	28 déc. 1889	Sorel (Albert)	29 juin 1906
161	11 janv. 1890	Edmond (Eugène de Hault de)	8 avril 1891
162	1 ^{er} mars 1890	Bérenger (René)	29 août 1916
163	26 avril 1890	Bardoux (Joseph- <i>Agénor</i>)	23 nov. 1897
XXX	10 mai 1890	Buffet (Louis-Joseph)	7 juil. 1898
XXXI	17 mai 1890	Rémusat (<i>Paul-Louis-Etienne</i> de)	22 janv. 1897
XXXII	25 nov. 1890	Doniol (Jean-Henri-Antoine)	19 juin 1906
XXXIII	25 avril 1891	Cambon (<i>Pierre-Paul</i>)	28 mai 1924
164	12 déc. 1891	Roussel (Jean-Baptiste-Victor- <i>Théophile</i>)	27 sept. 1903
165	19 déc. 1891	Rocquain (Félix-Théodore)	6 nov. 1925
166	9 avril 1892	Guillot (Adolphe)	23 févr. 1895
167	24 déc. 1892	Juglar (Joseph-Clément)	28 févr. 1905
168	25 nov. 1893	Lyon-Caen (<i>Charles-Léon</i>)	17 sept. 1935
169	9 déc. 1893	Fouillée (<i>Alfred-Jules-Émile</i>)	16 juil. 1912
170	23 déc. 1893	Bétolaud (<i>Jacques-Alexandre- Célestin</i>)	7 avril 1915
171	9 févr. 1895	Broglie (Jacques-Victor- <i>Albert</i> duc de)	19 janv. 1901
172	14 déc. 1895	Gebhart (Nicolas- <i>Émile</i>)	21 avril 1908
173	28 déc. 1895	Luchaire (Denis-Jean-Achille)	13 nov. 1908
174	1 ^{er} févr. 1896	Foville (Alfred de)	14 mai 1913
175	29 févr. 1896	Lachelier (<i>Jules-Esprit-Nicolas</i>)	26 janv. 1918
176	14 nov. 1896	Stourm (Fortunat-René)	23 déc. 1917
177	19 déc. 1896	Liard (Louis)	21 sept. 1919
XXXIV	3 avril 1897	Passy (<i>Louis</i> Charles Paulin)	31 juil. 1913
XXXV	29 mai 1897	Monod (Gabriel-Jacques-Jean)	9 avril 1912
178	11 déc. 1897	Rambaud (Alfred-Nicolas)	10 nov. 1905
179	18 déc. 1897	Ollé-Laprune (Louis- <i>Léon</i>)	13 févr. 1898
180	26 mars 1898	Boutmy (<i>Émile</i> -Gaston)	25 janv. 1906
181	21 mai 1898	Boutroux (Étienne- <i>Émile</i> -Marie)	22 nov. 1921
XXXVI	24 déc. 1898	Rostand (Joseph <i>Eugène</i> Hubert)	21 janv. 1915
XXXVII	11 févr. 1899	Courcel (Alphonse, baron Chodron de)	13 juin 1919
182	23 déc. 1899	Ribot (<i>Théodule</i> -Armand)	9 déc. 1916
183	17 févr. 1900	Brochard (Victor-Charles-Louis)	25 nov. 1907
184	14 nov. 1900	Renouvier (Charles-Bernard-Joseph)	1 ^{er} sept. 1903
185	14 déc. 1900	Tarde (Jean-Gabriel de)	12 mai 1904
186	22 déc. 1900	Chuquet (Arthur-Maxime)	7 juin 1925
187	23 mars 1901	Cheyssou (Jean-Jacques-Émile)	7 févr. 1910
188	18 mai 1901	Renault (Louis)	8 févr. 1918
189	25 mai 1901	Fagniez (<i>Gustave-Charles</i>)	18 juin 1927
190	14 déc. 1901	Bergson (<i>Henri</i> -Louis)	3 janv. 1941
XXXVIII	21 déc. 1901	Babeau (<i>Albert</i> -Arsène)	1 ^{er} janv. 1914
191	28 nov. 1903	Ribot (<i>Alexandre</i> -Félix-Joseph)	13 janv. 1923
XXXIX	28 nov. 1903	Lefbure (Albert- <i>Léon</i>)	4 août 1911
192	5 déc. 1903	Joly (Jules-Charles- <i>Henri</i>)	12 juin 1925
193	7 mai 1904	Esmein (Jean-Paul-Hippolyte Emmanuel)	20 juil. 1913
194	25 nov. 1904	Haussonville (Orthenin-Bernard-Gabriel de Cléron, comte d')	1 ^{er} sept. 1924
195	18 févr. 1905	Espinas (Victor- <i>Alfred</i>)	24 févr. 1922
196	8 avril 1905	Eichtal (Eugène d')	28 févr. 1936
XL	17 nov. 1906	Villey-Desmeserets (<i>Edmond</i> Louis)	11 déc. 1924
197	2 déc. 1906	Beauregard (Victor-Paul)	22 août 1919
XLI	12 janv. 1907	Voisin (Félix)	28 janv. 1915
198	17 févr. 1906	Guiraud (Marie-Raymond-Paul)	25 janv. 1907
199	31 mars 1906	Leroy-Beaulieu (Henri-Jean-Baptiste- <i>Anatole</i>)	15 juin 1912
200	1 ^{er} déc. 1906	Vidal de la Blache (Paul-Marie- Joseph)	4 avril 1918
201	2 févr. 1907	Welschinger (Henri)	3 nov. 1919
202	16 mars 1907	Compayré (Jules- <i>Gabriel</i>)	23 mars 1913
203	4 mai 1907	Morizot-Thibault (Charles)	30 août 1926
204	8 juin 1907	La Gorce (Pierre de)	2 janv. 1934
205	28 mars 1908	Évellin (<i>François</i> -Jean-Marie-Auguste)	21 avril 1910

206	5 déc. 1908	Benoist (Charles-Augustin)	12 août 1936
207	27 mars 1909	Imbart de la Tour (Pierre-Gilbert- Jean-Marie)	17 déc. 1925
208	30 avril 1910	Colson (<i>Léon-Clément</i>)	23 mars 1939
209	4 févr. 1911	Lacour-Gayet (Jean-Marie-Georges-Ferdinand)	8 déc. 1935
210	16 mars 1911	Delbos (Étienne-Marie-Justin- <i>Victor</i>)	16 juin 1916
211	25 nov. 1911	Sabatier (Marc-Maurice)	22 mai 1915
212	20 janv. 1912	Flach (Geoffroy- <i>Jacques</i>)	5 déc. 1919
213	17 févr. 1912	Liesse (André)	2 avril 1944
XLII	16 mars 1912	Lépine (Louis-Jean-Baptiste)	10 nov. 1933
XLIII	30 nov. 1912	Delatour (Albert-Alfred)	5 mars 1938
214	14 déc. 1912	Arnauné <i>François-Auguste</i>)	31 déc. 1926
215	25 janv. 1913	Rébelliau (Louis-Joseph- <i>Alfred</i>)	8 nov. 1934
216	3 mai 1913	Janet (<i>Pierre-Marie-Félix</i>)	24 févr. 1947
217	31 mai 1913	Bourdeau (<i>Jean-Alpinien-Bertrand</i>)	6 sept. 1928
218	13 déc. 1913	Lévy (Raphaël-Georges)	8 déc. 1933
219	24 janv. 1914	Weiss (Charles-André)	31 août 1928
XLIV	14 févr. 1914	Adam (Charles)	27 août 1940
XLV (223)	14 mars 1914	Deschanel ⁵⁰ (<i>Paul-Eugène Louis</i>)	28 avril 1922
220	23 mai 1914	Seillières (<i>Ernest-Antoine-Aimé-Léon</i> , baron)	15 mars 1955
221	22 déc. 1917	Lévy-Brühl (Lucien)	13 mars 1939
XLVI	16 févr. 1918	Jonnart (Charles- <i>Célestin Auguste</i>)	30 sept. 1927
222	16 mars 1918	Teissier (Pierre-Eugène- <i>Georges</i>)	26 janv. 1935
223	27 mars 1918	Deschanel (<i>Paul-Eugène-Louis</i>)	28 avril 1922
224	30 nov. 1918	Sertillanges (Antoine-Gilbert)	25 juil. 1948
225	21 déc. 1918	Millerand (Alexandre)	6 avril 1943
XLVII	22 mars 1919	Laudet (Charles- <i>Fernand</i>)	12 nov. 1933
226	29 mars 1919	Souchon (Auguste)	30 juil. 1922
227	5 avril 1919	Le Roy (<i>Édouard-Louis-Emmanuel-Julien</i>)	10 nov. 1954
XLVIII	12 avril 1919	Pétain (Henri – <i>Philippe</i>), maréchal	23 juil. 1951
228	31 mai 1919	Schelle (Jules-Mario-Gustave)	30 juin 1927
229	14 juin 1919	Berthélemy (Louis-Jean-Baptiste- <i>Henry</i>)	4 sept. 1943
230	29 nov. 1919	Brunschvig (Léon)	18 janv. 1944
XLIX	6 déc. 1919	Bourgeois (<i>Léon-Victor-Auguste</i>)	29 sept. 1925
231	13 déc. 1919	Deschamps (Marie-Hippolyte- <i>Auguste</i>)	28 oct. 1935
232	6 mars 1920	Bourgeois (Émile)	25 août 1934
233	5 juin 1920	Pfister (Christian)	16 mai 1933
L	28 févr. 1920	Hébrard de Villeneuve (Henry)	22 mai 1925
234	20 nov. 1920	André (Paul)	3 sept. 1936
235	22 janv. 1921	Dupuis (Charles-Alfred-Marie)	6 août 1938
236	13 mai 1922	Thamin (Raymond)	6 avril 1933
237	20 mai 1922	Lalande (Pierre- <i>André</i>)	15 nov. 1963
238	9 déc. 1922	Gauvain (Marie- <i>Auguste</i>)	18 avril 1931
239	23 déc. 1922	Truchy (Charles-Henri)	19 juin 1950
240	31 janv. 1925	Bardous (Achille-Octave-Marie- <i>Jacques</i>)	15 août 1959
241	7 févr. 1925	Chardon (Henri)	26 avril 1939
LI	14 mars 1925	Julien (<i>Eugène-Louis-Ernest</i>)	14 mars 1930
LII	28 mars 1925	Jusserand (Jean-Adrien-Antoine- <i>Jules</i>)	18 juil. 1932
LIII	12 déc. 1925	Rodocanachi (<i>Emmanuel Pierre</i>)	8 janv. 1934
242	30 janv. 1926	Marion (Noël-François – <i>Marcel</i>)	23 mars 1940
243	13 mars 1926	Strowski de Robkowa (Joseph- <i>Fortunat</i>)	11 juil. 1952
LIV	1 ^{er} mai 1926	Barrère (<i>Caniille-Eugène Pierre</i>)	7 oct. 1940
244	18 déc. 1926	Matter (Jacques-Paul)	12 mars 1938
245	19 févr. 1927	Brunhes (Léon-Victor- <i>Jean Baptiste</i>)	25 août 1930
246	28 mai 1927	Martin (<i>Germain-Louis</i> , dit Germain-Martin)	4 oct. 1948
247	26 nov. 1927	Barthélemy (Hippolyte- <i>Joseph- Jean-Baptiste</i> , dit Joseph)	14 mai 1945
248	25 févr. 1928	Funck-Brentano (Jacques-Christian – <i>Frantz</i>)	12 juin 1947
249	10 mars 1928	Rist (Charles)	10 janv. 1955

⁵⁰ Élu membre titulaire le 27 avril 1918.

LV	19 mai 1928	François-Marsal ⁵¹ (Frédéric)	28 mai 1958
250	26 janv. 1929	Capitant (Henri-Lucien)	21 sept. 1947
251	23 nov. 1929	Gaultier (<i>Paul-Louis-Victor</i> , dit Paul-Gaultier)	4 mars 1960
LVI	20 déc. 1930	Risler (<i>Georges-Henry</i>)	2 mars 1941
252	21 févr. 1931	Charléty (Camille – <i>Sébastien-Gustave</i>)	8 févr. 1945
253	23 janv. 1932	Siegfried (<i>André-Robert</i>)	28 mars 1959
LVII	7 janv. 1933	Ruch (<i>Charles-Joseph-Eugène</i>)	29 août 1945
254	9 déc. 1933	Jordan (<i>Alexandre-Edouard</i>)	3 mars 1946
255	23 déc. 1933	Dumas (<i>Georges-Alphonse</i>)	12 févr. 1946
LVIII	5 mai 1934	Schneider (<i>Eugène-Charles Prosper</i>)	17 nov. 1942
LIX	2 juin 1934	Doumergue (<i>Pierre-Paul-Henri- Gaston</i>)	18 juin 1937
256	9 juin 1934	Marlio (<i>Jean-Louis</i>)	26 nov. 1952
257	8 déc. 1934	Charles-Roux (François-Jules)	26 juin 1961
258	2 mars 1935	Pagès (<i>Georges-Paul</i>)	27 sept. 1939
259	9 mars 1935	Albert-Petit (<i>Armand-Alexandre</i>)	5 août 1939
LX (327)	15 juin 1935	Lépine ⁵² (Jean)	13 juin 1967
260	22 juin 1935	Tirard (Paul)	21 déc. 1945
261	11 janv. 1936	Albert-Buisson (François)	21 mai 1961
262	8 févr. 1936	Allix (<i>Edgard-Pierre-Auguste Léo</i>)	23 juin 1938
263	21 mars 1936	Roz (<i>Firmin-Jean Baptiste Abel</i>)	5 nov. 1957
264	23 mai 1936	Aupetit (<i>Albert-Paul-Louis-Charles</i>)	11 févr. 1943
265	6 févr. 1937	Reclus (Maurice)	6 mars 1972
266	20 févr. 1937	Ripert (Louis-Marie-Adolphe – <i>Georges</i>)	4 juil. 1958
LX1	11 déc. 1937	Nalèche (Etienne, comte de)	17 nov. 1947
267	12 févr. 1938	Pichat (Joseph-Marie-Georges)	18 nov. 1950
LXII	28 mai 1938	Lillers (Edmond-Marie-Michel Le Duc, marquis de)	9 mars 1941
268	11 juin 1938	Bemard (Augustin)	29 déc. 1947
269	21 janv. 1939	Payen (Edouard)	11 mars 1960
270	11 févr. 1939	Labbé (Jean-Hippolyte)	27 juin 1946
271	17 juin 1939	Rivaud (Georges-Emmanuel- <i>Albert</i>)	15 sept. 1956
272	18 mai 1940	Mireaux (<i>Émile-Bemard</i>)	27 déc. 1969
273	—	Bouteron (<i>Marcel-Jospeh</i>)	9 juil. 1962
274	25 mai 1940	Champion (<i>Pierre-Honoré Jean-Baptiste</i>)	29 juin 1942
275	27 mai 1944	Bréhier (<i>Émile-François-Désiré</i>)	3 févr. 1952
276	—	Dard (<i>Émile-Laurent-Joseph</i>)	12 avril 1947
277	—	Duhamel (Georges)	13 avril 1966
278	27 nov. 1944	Basdevant (<i>Jules-Dorninique-Jean-Baptiste-Louis</i>)	6 janv. 1968
LXIII	27 nov. 1944	Marin (Louis)	23 mai 1960
279	4 déc. 1944	Rueff (<i>Jacques-Léon</i>)	24 avril 1978
LXIV (328)	4 déc. 1944	Noël ⁵³ (<i>Léon-Philippe-Jules-Arthur</i>)	6 août 1987
280	5 mars 1945	Parodi (<i>Dominique-Hippolyte-Marius-Tite</i>)	12 nov. 1955
281	7 janv. 1946	Bloch (Camille)	14 févr. 1949
282	—	Renouvin (<i>Pierre-Eugène Georges</i>)	8 déc. 1974
283	18 mars 1946	Moreau-Néret (Olivier)	20 avril 1983
LXV (329)	1 ^{er} avril 1946	Boegner ⁵⁴ (<i>Marc-Roger</i>)	18 déc. 1970
LXVI	8 avril 1946	Dautry (<i>Raoul-François</i>)	21 août 1951
284	17 juin 1946	Bastid (<i>Paul-Raymond-Marie</i>)	29 oct. 1974
LXVII	17 juin 1946	Lacour-Gayet (Jules-Paul-Marie <i>Jacques</i>)	8 août 1953
285	24 juin 1946	Julliot de La Morandire (<i>Léon Francis</i>)	16 oct. 1968
286	13 janv. 1947	Lavelle (<i>Louis – Jean-Jacques – Sylvain</i>)	1 ^{er} sept. 1951
287	24 févr. 1947	Hamel (Joseph)	1 ^{er} mai 1962
LXVIII	24 févr. 1947	Honnorat (André)	24 juil. 1950
288	23 juin 1947	Plaisant (Louis-Léon-Marcel)	16 déc. 1958

⁵¹ Exclu de l'Institut de France le 24 février 1947 et remplacé par application de l'article 8 du titre premier du règlement de l'Académie.

⁵² Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

⁵³ Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

⁵⁴ Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

289	17 nov. 1947	Dunan (Louis-Marie-Marcel- Adolphe)	7 oct. 1978
290	—	Chastenet (<i>Jacques-Albert- Antoine-Guillaume</i>)	7 févr. 1978
291	24 nov. 1947	Cassin (<i>René-Samuel</i>)	20 févr. 1976
LXIX	1 ^{er} déc. 1947	Chevrot (Georges)	4 févr. 1958
292	23 févr. 1948	Le Senne (Ernest- <i>René</i>)	1 ^{er} oct. 1954
LXX	7 mars 1949	Serruys (Daniel-Louis-Jean Alphonse-Marie)	17 janv. 1950
293	14 mars 1949	Nogaro (Pierre-Gabriel – <i>Bertrand</i>)	7 avril 1950
294	13 juin 1949	Halévy (Daniel)	4 févr. 1962
295	27 juin 1949	Pradines (<i>Maurice-François-Jean-Jospeh</i>)	26 mars 1958
296	14 nov. 1949	Febvre (<i>Lucien-Paul-Victor</i>)	25 sept. 1956
297	19 févr. 1951	Baudin (Jean-Pierre-Louis)	27 avril 1964
LXXI	26 févr. 1951	Malgarie (<i>Charles-Marie-Joseph Galatoire</i>)	7 sept. 1963
LXXII (330)	5 mars 1951	Koenig ⁵⁵ (<i>Marie-Joseph-Pierre François</i>)	2 sept. 1970
298	25 juin 1951	Puaux (<i>Gabriel-Paul-Emest</i>)	1er janv. 1970
299	—	Roy (<i>René-François-Joseph</i>)	27 janv. 1977
LXXIII (331)	3 déc. 1951	Schweitzer ⁵⁶ (Albert)	4 sept. 1965
300	9 juin 1952	Davy (<i>Georges</i>)	27 juil. 1976
LXXIV	16 juin 1952	Peyerimhoff de Fontenelle (<i>Marie-Joseph-Hercule-Henri de</i>)	21 juil. 1953
301	22 sept. 1952	Marcel (<i>Gabriel-Honoré</i>)	8 oct. 1973
302	1 ^{er} juin 1953	Levaillant (<i>Maurice-Louis</i>)	26 mai 1961
303	16 nov. 1953	Pose (<i>Alfred-Jean-Jules</i>)	8 oct. 1969
LXXV (332)	21 juin 1954	Girardeau ⁵⁷ (<i>Emile-Fernand- Eugène</i>)	7 déc. 1970
LXXVI	22 nov. 1954	Leroy (Maxime)	19 sept. 1957
304	19 févr. 1955	Berger (<i>Gaston-Louis-Constant</i>)	13 nov. 1960
305	6 juin 1955	Bachelard (<i>Gaston-Louis-Pierre</i>)	16 oct. 1962
306	21 nov. 1955	Sarailh (<i>Jean-Louis</i>)	28 févr. 1964
307	28 mai 1956	Poirier (<i>René-Lucien-Adrien-Henri</i>)	28 sept. 1995
308	18 mars 1957	Guérault (<i>Martial-Jospeh-André</i>)	13 août 1976
309	1 ^{er} avril 1957	Baumont (<i>Maurice – Edmond-Marie</i>)	12 juin 1981
310	3 mars 1958	Gignoux (Claude-Joseph)	16 avril 1966
LXXVII (333)	3 mars 1958	Bonnefous ⁵⁸ (<i>Edouard-Jean Henri</i>)	24 févr. 2007
311	2 juin 1958	Blanchard (Raoul-Marcel)	24 mars 1965
312	27 oct. 1958	Souriau (Étienne)	19 nov. 1979
LXXVIII (334)	10 nov. 1958	Lubac ⁵⁹ (<i>Henri-Marie-Joseph Sonier de</i>)	4 déc. 1991
313	23 févr. 1959	Rousselet (<i>Marcel-Adolphe Didier</i>)	mars 1982
314	16 nov. 1959	Coty (Jules-Gustave- <i>René</i>)	22 nov. 1962
315	30 nov. 1959	Pommier (<i>Jean-Jospeh-Marie</i>)	13 févr. 1973
316	28 mars 1960	Langeron (<i>Roger-Marie-Félix</i>)	18 janv. 1966
317	21 nov. 1960	Giscard d'Estaing (Jean-Edmond Lucien)	3 août 1982
318	12 déc. 1960	Armand (<i>Louis-François</i>)	30 août 1971
319	19 juin 1961	Gouhier (<i>Henri-Gaston</i>)	31 mars 1994
LXXIX (335)	27 nov. 1961	François-Poncet ⁶⁰ (André)	8 janv. 1978
320	5 mars 1962	Le Bras (Gabriel)	18 févr. 1970
321	4 juin 1962	Dansette (Adrien-Marie-Pierre- Jules)	1er juin 1976
322	4 mars 1963	Tapié (<i>Victor--Lucien-Marie- Joseph</i>)	23 sept. 1974
323	18 mars 1963	Arrighi (<i>Paul-Ferdinand</i>)	11 avril 1976
324	25 nov. 1963	Aron (<i>Raymond-Claude-Ferdinand</i>)	17 oct. 1983
325	2 mars 1964	Chevallier (Jean-Jacques)	23 mai 1983

⁵⁵ Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

⁵⁶ Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

⁵⁷ Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

⁵⁸ Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

⁵⁹ Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

⁶⁰ Devenu membre titulaire de la section générale au moment de sa création (décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret le 29 juin 1964).

326	9 mars 1964	Clarac (Honoré-Jean-Pierre)	6 déc. 1986
336	15 juin 1964	Martin-Chauffier (Louis-Marie-Jean)	6 oct. 1980
337	30 nov. 1964	Mesnard (Pierre-Édouard-Charles-Marie)	12 mars 1960
338	8 mars 1965	Debray (Jean-Robert)	28 août 1980
339	29 mars 1965	Baumgartner (Wilfrid-Siegfried)	1er juin 1978
340	28 févr. 1966	James (Pierre-Marie-Emile)	12 janv. 1992
341	14 nov. 1966	Leflon (Jean-Adolphe-Marie)	18 sept. 1979
342	24 avril 1967	Kaplan (Jacob, grand rabbin)	5 déc. 1994
343	12 juin 1967	Leduc (Gaston-Gabriel-Bénédict)	6 déc. 1979
344	27 nov. 1967	Chataigneau (Yves-Jean-Joseph)	4 mars 1969
345	10 févr. 1969	Mazeaud (Henri-Félix)	23 oct. 1993
346	24 nov. 1969	Lapie (Pierre-Olivier)	10 mars 1994
347	2 févr. 1970	Ancel (Marc)	4 sept. 1990
348	13 mars 1970	Schuhl (Pierre-Maxime)	5 mai 1984
349	25 mai 1970	Parodi (Alexandre-Maurice Marie)	15 mars 1979
350	15 juin 1970	Piettre (André)	20 févr. 1994
351	23 nov. 1970	Waline (Marcel-Rémy-Auguste)	14 oct. 1982
352	22 mars 1971	Bastid (Suzanne), née Basdevant	2 mars 1995
353	24 mai 1971	Gabriel-Robinet (Louis)	24 juin 1975
354	22 nov. 1971	Guitton (Henri)	28 déc. 1992
355	20 mars 1972	Grandpierre (André, Marie, Eugène)	4 juil. 1972
356	29 mai 1972	Millot (Roger)	12 avril 1973
357	12 juin 1972	Cullmann (Oscar)	16 janv. 1999
358	26 mars 1973	Cazeneuve (Jean)	4 oct. 2005
359	19 févr. 1974	Castex (Pierre-Georges)	9 déc. 1995
360	11 juin 1974	Gambiez (Fernand, Charles, Louis), général	29 mars 1989
361	20 janv. 1975	Alquié (Ferdinand, Jean-Baptiste)	28 févr. 1985
362	10 févr. 1975	Duroselle (Jean-Baptiste, Marie Lucien, Charles)	12 sept. 1994
363	2 juin 1975	Lhermitte (François)	24 juil. 1998
364	16 juin 1975	Laloy (Jean, Léonard)	4 août 1994
365	17 nov. 1975	Le Lannou (Maurice)	3 juil. 1992
366	14 juin 1976	Chenot (Bernard)	5 juin 1995
367	22 mars 1977	Batiffol (Henri, Charles)	20 nov. 1989
368	22 mars 1977	Brunois (Albert, Bony)	9 mai 1995
369	23 avril 1977	Lacombe (Olivier, Auguste)	22 nov. 2002
370	21 juin 1977	Massé (Pierre, Benjamin, Daniel)	15 déc. 1987
371	14 nov. 1977	Mousnier (Roland, Emile)	8 févr. 1992
372	28 nov. 1977	Støtzel (Jean, Antoine)	21 févr. 1987
373	27 nov. 1978	Amouroux (Henri)	5 août 2007
374	18 déc. 1978	Wornser (Olivier, Boris)	16 avril 1985
375	19 mars 1979	Guindey (Guillaume, Louis, Bernard)	1er mars 1989
376	17 déc. 1979	Triboulet (Raymond)	26 mai 2006
377	14 janv. 1980	George (Pierre)	11 sept. 2006
378	16 juin 1980	Joxe (Louis)	6 avril 1991
379	24 nov. 1980	Marchal (Jean)	31 déc. 1995
380	15 déc. 1980	Polin (Raymond)	8 févr. 2001
381	21 déc. 1981	Toumoux (Raymond)	23 nov. 1984
382	11 janv. 1982	Chaunu (Pierre)	22 oct. 2009
383	22 mars 1982	Imbert (Jean)	13 nov. 1999
384	21 juin 1982	Lejeune (Jérôme)	3 avril 1994
385	19 déc. 1983	Plantey (Alain)	3 mars 2013
386	5 mars 1984	Foyer (Jean)	3 oct. 2008
387	12 mars 1984	Marjolin (Robert)	15 avril 1986
388	25 juin 1984	de Calan (Pierre de la Lande)	15 janv. 1993
389	7 janv. 1985	Raynaud (Pierre)	27 févr. 1991
390	14 janv. 1985	Bruckberger (Raymond), R.P.	4 janv. 1998
391	10 févr. 1986	Arnaldez (Roger)	7 avril 2006
392	2 mars 1987	Guitton (Jean)	21 mars 1999
393	18 mai 1987	Brouillet (René)	28 nov. 1992
394	1 ^{er} juin 1987	Peyrefitte (Alain)	27 nov. 1999

395	25 janv. 1988	Défossé (Gaston)	3 févr. 2001
396	30 mai 1988	Pomeau (René)	26 févr. 2000
397	1 ^{er} nov. 1988	Messmer (Pierre)	29 août 2007
398	29 mai 1989	Gattaz (Yvon)	
399	22 janv. 1990	Puaux (François)	29 juin 1996
400	5 mars 1990	Boudon (Raymond)	10 avril 2013
401	25 juin 1990	Allais (Maurice)	9 oct. 2010
402	17 déc. 1990	Drago (Roland)	7 mai 2009
403	9 déc. 1991	Boré (Jacques)	20 avril 2019
404	16 déc. 1991	Cluzel (Jean)	
405	25 mai 1992	Dupuy (René-Jean)	17 juil. 1997
406	29 juin 1992	Montbrial (Thierry de)	
407	14 déc. 1992	Boiteux (Marcel)	
408	3 mai 1993	Larosière de Champfeu (Jacques de)	
409	24 mai 1993	Le Roy Ladurie (Emmanuel)	
410	28 mars 1994	Albert (Michel)	20 mars 2015
411	28 mars 1994	Etchegaray (Roger, cardinal)	4 septembre 2019
412	16 mai 1994	Bauchet (Pierre)	31 mars 2015
413	16 mai 1994	Tulard (Jean)	
414	12 déc. 1994	Damien (André)	5 mars 2019
415	6 mars 1995	Tabatoni (Pierre)	11 avril 2006
416	28 nov. 1995	Destremau (Bernard)	6 juin 2002
417	28 nov. 1995	Saunier-Séité (Alice)	8 août 2003
418	4 déc. 1995	Dulong-Sainteny (Claude)	28 octobre 2017
419	11 déc. 1995	Terré (François)	
420	8 janv. 1996	Israël (Lucien)	9 juin 2017
421	15 janv. 1996	Varaut (Jean-Marc)	26 mai 2005
422	18 mars 1996	Dupâquier (Jacques)	23 juillet 2010
423	25 mars 1996	Espagnat (Bernard d')	1 ^{er} août 2015
424	4 nov. 1996	Besançon (Alain)	
425	2 déc. 1996	Casanova (Jean-Claude)	
426	13 janv. 1997	Mesnard (Jean)	9 août 2016
427	17 mars 1997	Antoine (Gérald)	26 janvier 2014
428	24 mars 1997	Brogliè (Gabriel de)	
429	11 janv. 1999	Zemb (Jean-Marie)	15 févr. 2007
430	18 janv. 1999	Weil (Prosper)	3 octobre 2018
431	14 juin 1999	Crozier (Michel)	24 mai 2013
432	30 nov. 1999	Leprette (Jacques)	2 avril 2004
433	6 déc. 1999	Baechler (Jean)	
434	26 fév. 2001	Barrre (Raymond)	25 août 2007
435	2 avril 2001	Neveu (Bruno)	24 mars 2004
436	12 nov. 2001	Bastid-Bruguière (Marianne)	
437	10 déc. 2001	Collomb (Bertrand)	23 mai 2019
438	20 mai 2002	Saint-Sernin (Bertrand)	
439	2 déc. 2002	Bourgeois (Bernard)	
440	27 janv. 2003	Poncelet (Christian)	11 septembre 2020
441	29 nov. 2004	Denoix de Saint Marc (Renaud)	
442	12 déc. 2005	Mazeaud (Pierre)	
443	26 juin 2006	Darcos (Xavier)	
444	5 mars 2007	Guillaume (Gilbert)	
445	22 mai 2007	Delmas-Marty (Mireille)	12 février 2022
446	18 juin 2007	Delsol (Chantal)	
447	26 nov. 2007	Pébereau (Michel)	
448	17 déc. 2007	Levitte (Jean-David)	
449	3 mars 2008	Pitte (Jean-Robert)	
450	23 juin 2008	d'Orcival (François)	
451	8 déc. 2008	Soutou (Georges-Henri)	
452	15 juin 2009	Vacheron (André)	
453	7 déc. 2009	Brague (Rémi)	
454	14 déc. 2009	Delvolvé (Pierre)	

455	22 févr. 2010	Trichet (Jean-Claude)
456	6 déc. 2010	Cotte (Bruno)
457	27 juin 2011	Tirole (Jean)
458	19 déc. 2011	Levillain (Philippe)
459	10 déc. 2012	Duhamel (Alain)
460	3 févr. 2014	Gaudemet (Yves)
461	15 déc. 2014	Korsia (Haïm)
462	16 mars 2015	Brunel (Pierre)
463	29 juin 2015	Mattei (Jean-François)
464	11 janv. 2016	Kessler (Denis)
465	5 déc. 2016	Andler (Daniel)
466	26 juin 2017	Chiappori (Pierre-André)
467	4 déc. 2017	Tiercelin (Claudine)
468	3 déc. 2018	Houdé (Olivier)
469	10 déc. 2018	Roussel (Éric)
470	18 mars 2019	Stirn (Bernard)
471	27 mars 2020	Vogel (Louis)
472	6 déc. 2021	Sur (Serge)

04 octobre 2021

MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS par ordre d'élection

N°	Élection	Nom	Décès
7	30 mars 1833	Brougham (Henry, Lord)	7 mai 1868
8	20 avril 1833	Ancillon (Jean-Pierre-Frédéric)	19 avril 1837
9	4 mai 1833	Livingston (Edward)	23 mai 1836
10	8 mai 1833	Sismondi (Jean-Charles-Léonard <i>Simonde de</i>)	25 juin 1842
11	25 mai 1833	Malthus (Thomas-Robert)	29 déc. 1834
12	21 mars 1835	Schelling (Frédéric-Guillaume Joseph)	20 août 1854
13	4 févr. 1837	Savigny (Frédéric – <i>Charles de</i>)	22 oct. 1861
14	27 janv. 1838	Hallam (Henry)	21 janv. 1859
15	21 janv. 1843	Mac-Culloch (John-Ramsay)	11 nov. 18
16	10 févr. 1855	Brandis (Chrétien-Auguste)	24 juil. 1867
17	23 mai 1857	Macaulay (Thomas Babington, Lord)	28 déc. 1859
18	4 févr. 1860	Ranke (Léopold von)	23 mai 1896
19	20 févr. 1864	Raumer (Frédéric-Louis-Georges de)	18 juin 1871
20	11 févr. 1865	Grote (George)	14 juin 1873
21	4 mars 1865	Gladstone (William-Ewart)	19 mai 1898
22	20 mars 1869	Sclopis de Salerano (Paul-Frédéric, comte)	8 mars 1878
23	—	Trendelenbourg (Frédéric-Adolphe)	24 janv. 1872
24	11 mai 1872	Quételet (Lambert-Adolphe Jacques)	17 févr. 1874
25	—	Stanhope, Lord Mahon (Philip Henry)	24 déc. 1875
26	15 janv. 1876	Motley (John Lothrop)	29 mai 1877
27	15 janv. 1876	Minghetti (Marco)	10 déc. 1886
28	29 déc. 1877	Emerson (Ralph Waldo)	27 avril 1882
29	—	Hübner (Joseph – <i>Alexandre comte de</i>)	30 juil. 1892
30	28 avril 1883	Rovere (Terenzio, comte Mamiani della)	21 mai 1885
31	—	Summer Maine (Henry-James)	3 févr. 1888
32	3 avril 1886	Naville (Jules-Ernest)	3 mai 1909
33	22 déc. 1886	Cantù (Cesare)	5 mars 1895
34	19 mars 1887	Thonissen (Jean-Joseph)	17 août 1891
35	5 mai 1888	Reeve (Henry)	21 oct. 1895
36	2 avril 1892	Calvo (Carlos)	1er mai 1906
37	14 janv. 1893	Ameth (Alfred, chevalier d')	30 juil. 1897
38	22 juin 1895	Castelar (Emilio)	25 mai 1899
39	28 mars 1896	Bibesco (Georges, prince)	21 mai 1902
40	5 mars 1898	Beernaert (Auguste-Marie François)	6 oct. 1912
41	11 févr. 1899	Luzzatti (Luigi)	29 mars 1927
42	24 févr. 1900	Martens (Frédéric de)	20 juin 1909
43	15 févr. 1902	Lecky (<i>William-Edward Hartpole</i>)	22 oct. 1903
44	15 mars 1902	Moynier (Louis-Gabriel- <i>Gustave</i>)	22 août 1910
45	7 févr. 1903	Olivecrona (Samuel-Rodolphe- Detler-Kanut d')	2 févr. 1905
46	27 févr. 1904	Bryce (James, Lord)	22 janv. 1922
47	28 juil. 1906	Reay (Donald-James Mackay, Lord)	1er août 1921
48	4 mai 1907	Limantour (<i>José-Yves</i>)	26 août 1935
49	19 déc. 1909	Roosevelt (Théodore)	6 janv. 1919
50	22 janv. 1910	James (William)	26 août 1910
51	1er avril 1911	Villari (Pasquale)	7 déc. 1917
52	—	Asser (<i>Tobie-Michel-Charles</i>)	29 juil. 1913
53	17 mai 1913	Mikhaïlovitch de Russie (S.A.I le grand-duc Nicolas Romanov)	29 janv. 1919
54	14 mars 1914	Xénopol (<i>Alexandre-Démètre</i>)	27 févr. 1920
55	15 juin 1918	Salandra (Antonio)	9 déc. 1931
56	—	Wilson (Thomas- <i>Woodrow</i>)	3 févr. 1924
57	—	Mercier (Désiré--Joseph, cardinal)	25 janv. 1926
58	31 mai 1919	Venizelos (Eleftherios)	18 mars 1936
59	—	Balfour (Arthur-James, Lord)	19 mars 1930
60	12 mars 1921	Descamps (Edouard-Eugène- François, baron)	17 janv. 1933

61	3 déc. 1901	Ador (Gustave)	31 mars 1928
62	8 déc. 1923	Butler (Nicholas-Murray)	7 déc. 1947
63	—	Masaryk (Thomas-Garrigue)	14 sept. 1937
64	6 févr. 1926	Albert 1er, (Léopold-Clément Marie-Meinrad de Belgique, S.M. le roi des Belges)	17 févr. 1934
65	1er juin 1927	Lemieux (Rodolphe)	28 sept. 19
66	9 juin 1928	Alvarez (Alejandro)	17 juil. 1960
67	11 mai 1929	Bénès (Edvard)	3 sept. 1948
68	5 juil. 1930	Politis (<i>Nicolas-Socrate</i>)	4 mars 1942
69	—	Baldwin of Bewdley (Stanley, Lord)	14 déc. 1947
70	7 mai 1932	Muret (Jules-Henri-Maurice)	7 sept. 1954
71	23 juin 1933	Kipling (Rudyard)	18 janv. 1936
72	2 juin 1934	Carton de Wiart (Henry-Victor- Marie-Ghislain, comte)	8 mai 1951
73	22 févr. 1936	Pershing (John-Joseph, général)	15 juil. 1948
74	27 févr. 1937	Handelsman (Marceli)	20 mars 1945
75	13 mars 1937	Materlinck (Polydor-Marie Bemard-Maurice, comte)	5 mai 1949
76	12 mars 1938	Hyde (<i>James-Hazen</i>)	28 juil. 1959
77	11 juin 1938	Dandurand (Raoul)	11 mars 1942
78	20 nov. 1944	Churchill (<i>Winston-Léonard Spencer</i>)	24 janv. 1965
79	—	Roosevelt (Franklin-Delano)	12 avril 1945
80	13 mai 1946	Vansittart (<i>Robert-Gilbert, Lord</i>)	14 févr. 1957
81	—	Undèn (Esten-Bo)	14 janv. 1974
82	9 févr. 1948	Mackenzie-King (William-Lyon)	22 juil. 1950
83	8 nov. 1948	Morgan (Charles)	5 févr. 1958
84	4 avril 1949	Burckhardt (Carl-J.)	3 mars 1974
85	13 mars 1950	Eisenhower (<i>Dwight-David, général</i>)	28 mars 1969
86	26 nov. 1951	Vanier (<i>Georges-Philéas, général</i>)	5 mars 1967
87	22 juin 1953	Dumont-Wilden (<i>Louis-Constantin Henry</i>)	11 déc. 1963
88	—	Maranon y Posadillo (Gregorio)	27 mars 1960
89	12 mai 1958	Papi (Giuseppe-Ugo)	13 sept. 1989
90	24 nov. 1958	Duprel (Gustave-Eugène-Cécile-Léon)	14 févr. 1967
91	2 févr. 1959	Madariaga (Salvador de)	14 déc. 1978
92	23 nov. 1959	Erkin (Feridun Cemal)	21 juin 1980
93	7 nov. 1960	Webster (Sir <i>Charles Kingsley</i>)	21 août 1961
94	20 févr. 1961	Parra-Perez (Caracciolo)	18 sept. 1964
95	2 juil. 1962	Brogan (Sir <i>Denis William</i>)	5 janv. 1974
96	4 mai 1964	Adenauer (Konrad)	19 avril 1967
97	31 mai 1965	De Visscher (<i>Charles-Marie-Joseph, Désiré</i>)	2 janv. 1973
98	15 nov. 1965	Toynbee (<i>Arnold-Joseph</i>)	22 oct. 1975
99	20 nov. 1967	Amoroso Lima (Alceu)	13 août 1983
100	26 févr. 1968	Barth (Karl)	9 déc. 1968
101	3 mars 1969	Senghor (<i>Léopold Sedar</i>)	20 déc. 2001
102	23 juin 1969	Castberg (Frede)	4 nov. 1977
103	1 ^{er} juin 1970	Habsbourg (S.A.I. et R. l'archiduc Otto de)	4 juillet 2011
104	12 nov. 1974	Balthasar (Hans Urs von)	24 juin 1988
105	—	Weizsäcker (Carl-Friedrich, baron von)	28 avril 2007
106	16 févr. 1976	Bruce (David K. E.)	5 déc. 1977
107	14 mars 1977	Ohlin (Bertil)	2 août 1979
108	—	Raymond (Marcel)	28 nov. 1981
109	26 févr. 1979	Tsatsos (Constantin)	8 oct. 1987
110	30 juin 1980	Popper (Sir Karl)	17 sept. 1994
111	—	Sakharov (Andréi)	14 déc. 1989
112	11 mai 1981	Borges (Jorge Luis)	14 juin 1986
113	2 avril 1984	Pertini (Sandro)	25 févr. 1990
114	—	Poulet (Georges)	31 déc. 1991
115	16 nov. 1987	Starobinski (Jean)	4 mars 2019
116	25 janv. 1988	S.M. Juan Carlos, roi d'Espagne	
117	22 janv. 1989	Perez de Cuellar (Javier)	4 mars 2020
118	9 mai 1989	Reagan (Ronald)	5 juin 2004
119	13 janv. 1992	Havel (Vaclav)	18 déc. 2011

120	13 janv. 1992	Ratzinger (Joseph, cardinal) – S.S. Benoît XVI	
121	11 févr. 1992	S.A.R. Charles, prince de Galles	
122	3 mai 1993	Mortier (Roland)	31 mars 2015
123	6 mai 1996	Kadaré (Ismâïl)	
124	9 oct. 2006	Juncker (Jean-Claude)	
125	4 févr. 2008	S.A.R. El Hassan bin Talal, prince de Jordanie	
126	30 juin 2008	Bakoyannis (Dora)	
127	11 juin 2012	Breyer (Stephen)	
128	3 déc. 2012	Monti (Mario)	
129	10 oct. 2016	Schäuble (Wolfgang)	
130	27 sept. 2021	Nusseibeh (Zaki)	

ORDRE DE SUCCESSION AUX FAUTEUILS
par section

Section I-Philosophie

Fauteuil I-Philosophie

Antoine Destutt de Tracy	élu en 1832
Jean-Philibert Damiront	élu en 1836
Émile Saisset	élu en 1863
Charles Lévêque	élu en 1865
Gabriel de Tarde	élu en 1900
Alfred Espinas	élu en 1905
André Lallande	élu en 1922
Pierre Mesnard	élu en 1960
Pierre-Maxime Schuhl	élu en 1970
Roger Arnaldez	élu en 1986
Chantal Delsol	élue en 2007

Fauteuil II-Philosophie

Baron Joseph de Gérando	élu en 1832
Francisque Lélut	élu en 1844
Louis Peisse	élu en 1877
Félix Ravaisson-Mollien	élu en 1881
Henri Bergson	élu en 1901
Émile Bréhier	élu en 1944
Gabriel Marcel	élu en 1952
Ferdinand Alquié	élu en 1975
Jean Guitton	élu en 1987
Alain Besançon	élu en 1999 ⁶¹

Fauteuil III-Philosophie

Victor Cousin	élu en 1832
Etienne Vacherot	élu en 1868
Léon Ollé-Laprune	élu en 1897
Emile Boutroux	élu en 1898
Raymond Thumin	élu en 1922
Georges Dumas	élu en 1933
Louis Lavelle	élu en 1947
Georges Davy	élu en 1952
Olivier Lacombe	élu en 1977
Bernard Bourgeois	élu en 2002

⁶¹ Élu le 4 novembre 1996 en section Morale et sociologie au fauteuil laissé vacant par le décès du Grand Rabbini Jacob Kaplan. Transféré en section Philosophie par décision de l'Académie du 12 avril 1999.

Fauteuil IV-Philosophie

Pierre Laromiguière	élu en 1832
Théodore Jouffroy	élu en 1837 ⁶²
Comte Charles de Rémusat	élu en 1842
Francisque Bouillier	élu en 1875
Victor Brochard	élu en 1900
François Evellin	élu en 1908
Victor Delbos	élu en 1911
Lucien Lévy-Bruhl	élu en 1917
Albert Rivaud	élu en 1939
Martial Guérault	élu en 1957
Jean Stoetzel	élu en 1977
Raymond Boudon	élu en 1990 ⁶³
Lucien Israël	élu en 1999 ⁶⁴
Olivier Houdé	élu en 2018

Fauteuil V-Philosophie

William-Frederic Edwards	élu en 1832
Adolphe Franck	élu en 1844
Alfred Fouillée	élu en 1893
Pierre Janet	élu en 1913
René Le Senne	élu en 1948
Gaston Berger	élu en 1955
Henri Gouhier	élu en 1961
Bernard d'Espagnat	élu en 1996
Daniel Andler	élu en 2016

Fauteuil VI-Philosophie

François Broussais	élu en 1832
Barthélémy Saint-hilaire	élu en 1839
Jules Lachelier	élu en 1896
Léon Brunschvicg	élu en 1919
Dominique Parodi	élu en 1945
René Poirier	élu en 1956
Jean Mesnard	élu en 1997
Claudine Tiercelin	élue en 2017

Fauteuil VII-Philosophie

Paul Janet	élu en 1866 ⁶⁵
Charles Renouvier	élu en 1900
Louis Liard	élu en 1903 ⁶⁶
Edouard Le Roy	élu en 1919
Gaston Bachelard	élu en 1955
Raymond Aron	élu en 1963
R.P. Raymond Bruckberger	élu en 1985
Jean-Marie Zemb	élu en 1999
Rémi Brague	élu en 2009

⁶² Elu en 1833 dans la section morale et sociologie (fauteuil I). Transféré dans la section Philosophie par décision de l'Académie du 9 décembre 1837.

⁶³ Elu le 5 mars 1990 dans la section philosophie. Transféré en section Morale et sociologie par permutation avec Lucien Israël par décision de l'Académie du 20 décembre 1999.

⁶⁴ Elu le 8 janvier 1996 dans la section Morale et sociologie au fauteuil laissé vacant par le décès de Jérôme Lejeune. Transféré en section Philosophie par permutation avec Raymond Boudon par décision de l'Académie du 20 décembre 1999.

⁶⁵ Elu en 1864 dans la section Morale (fauteuil VI). Transféré en section Philosophie par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

⁶⁶ Elu en 1896 dans la section Morale (fauteuil V). Transféré en section Philosophie par décision de l'Académie du 31 octobre 1903.

Fauteuil VIII-Philosophie

Victor, duc de Broglie	élu en 1866
Jean Nourisson	élu en 1870
Théodule Ribot	élu en 1899
Antoine Sertillanges	élu en 1918
Maurice Pradines	élu en 1949
Etienne Souriau	élu en 1958
Raymond Polin	élu en 1980
Bertrand Saint-Sernin	élu en 2002

Section II-Morale

devenue « Morale et sociologie »

(décision de l'Académie du 17 février 1958, approuvée par décret du 7 juillet 1958)

Fauteuil I-Morale et sociologie

Baron Joseph Dacier	élu en 1832
Théodore Jouffroy	élu en 1833 ⁶⁷
Alexis de Tocqueville	élu en 1838
Adolphe Garnier	élu en 1860
Augustin Cochin	élu en 1865
Constant Martha	élu en 1872
Emile Gebhart	élu en 1895
Charles Benoist	élu en 1908
Maurice Reclus	élu en 1937
Jean Cazeneuve	élu en 1973
Mireille Delmas-Marty	élue en 2007

Fauteuil II-Morale et sociologie

Dominique-Joseph Garat	élu en 1832
Joseph Lakanal	élu en 1834 ⁶⁸
Alban de Villeneuve-Bargemont	élu en 1845
Louis Reybaud	élu en 1850
Ernest Havet	élu en 1880
Agénor Bardoux	élu en 1890
Emile Boutmy	élu en 1898
Anatole Leroy-Beaulieu	élu en 1906
Alfred Rébelliau	élu en 1913
Armand Albert-Petit	élu en 1935
Georges Duhamel	élu en 1944
Grand Rabbin Jacob Kaplan	élu en 1967
Alain Besançon	élu en 1996 ⁶⁹
Jean Baechler	élu en 1999

⁶⁷ Transféré en section Philosophie (fauteuil IV) par décision de l'Académie du 9 décembre 1837.

⁶⁸ Lakanal, qui avait appartenu à la classe de l'Institut, avait été omis dans la liste des membres de droit au moment du rétablissement de l'Académie.

⁶⁹ Elu le 4 novembre 1996 en section Morale et sociologie au fauteuil laissé vacant par le décès du Grand Rabbin Jacob Kaplan. Transféré en section Philosophie par décision de l'Académie du 12 avril 1999.

Fauteuil III-Morale et sociologie

Jean-Gérard Lacuée de Cessac	élu en 1832
Gustave de Beaumont	élu en 1841
Ernest Bersot	élu en 1866
Emile Beaussire	élu en 1880
Edmond de Pressensé	élu en 1890
Théophile Roussel	élu en 1891
Alexandre Ribot	élu en 1903
Jacques Bardoux	élu en 1925
Roger Langeron	élu en 1960
Robert Garric	élu en 1966
Jean Fourastié	élu en 1968
Jean Cluzel	élu en 1991

Fauteuil IV-Morale et sociologie

Comte Pierre Roederer	élu en 1832
Charles Lucas	élu en 1836
René Bérenger	élu en 1890
Paul Deschanel	élu en 1918
Auguste Gauvain	élu en 1922
André Siegfried	élu en 1932
Jean Pommier	élu en 1959
Pierre-Georges Castex	élu en 1974
Gérald Antoine	élu en 1997
Pierre Brunel	élu en 2015

Fauteuil V-Morale et sociologie

Charles Dunoyer	élu en 1832
Jules Simon	élu en 1863
Louis Liard	élu en 1896 ⁷⁰
Henri Joly	élu en 1903
Fortunat Strowski	élu en 1926
Maurice Levailant	élu en 1953
Pierre Clarac	élu en 1964
René Pomeau	élu en 1988
Marianne Bastid-Bruguière	élue en 2001

⁷⁰ Transféré en section Philosophie (fauteuil VII) par décision de l'Académie du 31 octobre 1903.

Fauteuil VI-Morale et sociologie

Joseph Droz	élu en 1832
Louis Villermé	élu en 1850 ⁷¹
Paul Janet	élu en 1864 ⁷²
Louis Marie de La Haye, vicomte de Cormenin	élu en 1866 ⁷³
Elme Caro	élu en 1869
Charles Waddington	élu en 1888
Ernest Seillière	élu en 1914
Jean Sarrailh	élu en 1955
Jean-Robert Debray	élu en 1965
Jérôme Lejeune	élu en 1982
Lucien Israël	élu en 1996 ⁷⁴
Raymond Boudon	élu en 1999 ⁷⁵
Jean-François Mattei	élu en 2015

Fauteuil VII-Morale et sociologie

Armand Husson	élu en 1832 ⁷⁶
Octave Gérard	élu en 1875
Comte d'Haussonville	élu en 1904
Henri Chardon	élu en 1925
Marcel Bouteron	élu en 1940
Louis-Martin Chauffier	élu en 1964
Jean Imbert	élu en 1982
Bruno Neveu	élu en 2001
Xavier Darcos	élu en 2006

Fauteuil VIII-Morale et sociologie

Henri Baudrillart	élu en 1866 ⁷⁷
Adolphe Guillot	élu en 1892
Gabriel Compayré	élu en 1907
Jean Bourdeau	élu en 1913
Paul Gaultier	élu en 1929
Louis Armand	élu en 1960
Roger Millot	élu en 1972
François Lhermitte	élu en 1975
Michel Crozier	élu en 1999
Haïm Korsia	élu en 2014

⁷¹ Elu en 1832 dans la section Économie politique, statistique et finances (fauteuil V). Transféré en section Morale par décision de l'Académie du 4 janvier 1851.

⁷² Transféré en section Philosophie (fauteuil VII) par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

⁷³ Nommé dans la section Politique, administration et finances par décret impérial du 14 avril 1855. Après la suppression de cette section, transféré en section Morale par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

⁷⁴ Elu le 8 janvier 1996 dans la section Morale et sociologie au fauteuil laissé vacant par le décès de Jérôme Lejeune. Transféré en section Philosophie par permutation avec Raymond Boudon par décision de l'Académie du 20 décembre 1999.

⁷⁵ Elu le 5 mars 1990 dans la section philosophie. Transféré en section Morale et sociologie par permutation avec Lucien Israël par décision de l'Académie du 20 décembre 1999.

⁷⁶ Elu dans la section de politique, administration et finances en 1863. Après la suppression de cette section, transféré dans la section de morale par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

⁷⁷ Elu dans la section de politique, administration et finances en 1863. Après la suppression de cette section, transféré dans la section de morale par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

Section III-Législation, droit public et jurisprudence

Fauteuil I-Législation, droit public et jurisprudence

Pierre Daunou	élu en 1832
Charles-Théodore Troplong	élu en 1840
Auguste Valette	élu en 1869
Cléophas Dareste	élu en 1878
Jacques Flach	élu en 1912
Paul André	élu en 1920
Georges Ripert	élu en 1937
Marcel Rousselet	élu en 1959
Alain Plantey	élu en 1983
Yves Gaudemet	élu en 2014

Fauteuil II-Législation, droit public et jurisprudence

Merlin de Douai	élu en 1832
Joseph Portalis (comte)	élu en 1839
Julien Laferrière	élu en 1859 ⁷⁸
Augustin-Charles Renouard	élu en 1861
Léobon Larombière	élu en 1879
Alexandre Bétolaud	élu en 1893
Georges Tessier	élu en 1918
Paul Tirard	élu en 1935
René Cassin	élu en 1947
Henri Battifol	élu en 1977
Roland Drago	élu en 1990
Bruno Cotte	élu en 2010

Fauteuil III-Législation, droit public et jurisprudence

Dupin aîné	élu en 1832
Claude Delangle	élu en 1859 ⁷⁹
Odilon Barrot	élu en 1870
Gabriel Massé	élu en 1874
Arthur Desjardins	élu en 1882
Louis Renault	élu en 1901
Henry Berthélemy	élu en 1919
Léon Julliot de la Morandière	élu en 1946
Marc Ancel	élu en 1970
Jacques Boré	élu en 1991
Serge Sur	élu en 2021

Fauteuil IV-Législation, droit public et jurisprudence

Maret, duc de Bassano	élu en 1832
Jacques Berriat Saint-Prix	élu en 1840
Auguste Vivien	élu en 1845
Faustin Hélie	élu en 1855
Anselme Batbie	élu en 1885
Charles, Comte de Franqueville	élu en 1888
Charles Duouis	élu en 1921
Jean Labbé	élu en 1939
Marcel Plaisant	élu en 1947
René Coty	élu en 1959
Jean-Jacques Chevallier	élu en 1964
Pierre Raynaud	élu en 1985
René-Jean Dupuy	élu en 1992

⁷⁸ Nommé dans la section de politique, administration et finances par décret impérial du 14 avril 1855. Transféré dans la section de législation, droit public et jurisprudence par décision de l'Académie du 29 janvier 1859.

⁷⁹ Elu dans la section de politique, administration et finances en 1863. Après la suppression de cette section, transféré dans la section de législation, droit public et jurisprudence par décision de l'Académie du 20 janvier 1866.

Prosper Weil	élu en 1999
Bernard Stirn	élu en 2019

Fauteuil V-Législation, droit public et jurisprudence

Alphonse Béranger de la Drôme	élu en 1832
Eugène Cauchy	élu en 1866
Léon Aucoc	élu en 1877
Maurice Sabatier	élu en 1911
Alexandre Millerand	élu en 1918
Jules Basdevant	élu en 1944
Henri Mazeaud	élu en 1969
Louis Vogel	élu en 2020

Fauteuil VI-Législation, droit public et jurisprudence

Joseph Siméon, comte	élu en 1832
Charles Giraud	élu en 1842
Ernest Glasson	élu en 1882
Charles Morizot-Thibault	élu en 1907
Jacques Barthélemy	élu en 1927
Joseph Hamel	élu en 1947
Paul Arrighi	élu en 1963
Albert Brunois	élu en 1977
Jean-Marc Varaut	élu en 1996
Gilbert Guillaume	élu en 2007

Fauteuil VII-Législation, droit public et jurisprudence

Félix Esquirou de Parieu	élu en 1866 ⁸⁰
Charles Lyon-Caen	élu en 1893
François Albert-Buisson	élu en 1936
Gabriel Le Bras	élu en 1962
Suzanne Bastid	élue en 1971
François Terré	élu en 1995

Fauteuil VIII-Législation, droit public et jurisprudence

Sylvain Dumont	élu en 1866 ⁸¹
Paul Pont	élu en 1870
Edmond Colmet de Santerre	élu en 1888
Adhémar Esmein	élu en 1904
André Weiss	élu en 1914
Henri Capitant	élu en 1929
Georges Pichat	élu en 1938
Gabriel Puaux	élu en 1951
Marcel Waline	élu en 1970
Jean Foyer	élu en 1984
Pierre Delvolvé	élu en 2009

⁸⁰ Elu dans la section de politique, administration et finances en 1856. Après la suppression de cette section, transféré dans la section de législation, droit public et jurisprudence par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

⁸¹ Elu dans la section de politique, administration et finances en 1856. Après la suppression de cette section, transféré dans la section de législation, droit public et jurisprudence par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

Section IV-Économie politique et statistique

(devenue en 1866 « Économie politique, statistique et finances »)

Fauteuil I-Économie politique, statistique et finances

Emmanuel Sieyès, comte	élu en 1832
Pellegrino Rossi	élu en 1836
Léon Faucher	élu en 1849
Léonce Guilhaud de Lavergne	élu en 1855
Maurice Block	élu en 1880
Emile Cheysson	élu en 1901
Clément Colson	élu en 1910
Emile Mireaux	élu en 1940
Henri Guitton	élu en 1971
Michel Albert	élu en 1994
Denis Kessler	élu en 2016

Fauteuil II-Économie politique, statistique et finances

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord	élu en 1832
Hippolyte Passy	élu en 1838
Victor Bonnet	élu en 1881
Athanase Cucheval-Clarigny	élu en 1886
Alfred de Foville	élu en 1896
Raphaël-Georges Lévy	élu en 1913
Louis Marlio	élu en 1934
Alfred Pose	élu en 1953
André Piettre	élu en 1970
Pierre Tabatoni	élu en 1995
Michel Pébereau	élu en 2007

Fauteuil III-Économie politique, statistique et finances

Alexandre de Laborde	élu en 1832
Charles Tanneguy Duchâtel, comte	élu en 1842
Emile Levasseur	élu en 1868
André Liesse	élu en 1912
Olivier Moreau-Néret	élu en 1946
Pierre de La Lande de Calan	élu en 1922
Pierre Bauchet	élu en 1994
Pierre-André Chiappori	élu en 2017

Fauteuil IV-Économie politique, statistique et finances

Charles Dupin	élu en 1832
Joseph Garnier	élu en 1873
Jean-Gustave Courcelle-Seneuil	élu en 1882
Clément Juglar	élu en 1892
Paul Beauregard	élu en 1905
Auguste deschamps	élu en 1919
Edgar Allix	élu en 1936
Edouard Payen	élu en 1939
Edmond Giscard d'Estaing	élu en 1960
Robert Marjolin	élu en 1984
Gaston Défossé	élu en 1988
Bertrand Collomb	élu en 2001

Fauteuil V-Économie politique, statistique et finances

Louis Villermé	élu en 1832 ⁸²
Michel Chevalier	élu en 1851
Léon Say	élu en 1880
René Stourm	élu en 1896
Gustave Schelle	élu en 1919
Charles Rist	élu en 1928
Claude Gignoux	élu en 1958
Gaston Leduc	élu en 1967
Jean Marchal	élu en 1980
Jean-Claude Casanova	élu en 1996

Fauteuil VI-Économie politique, statistique et finances

Charles Comte	élu en 1832
Adolphe Blanqui	élu en 1838
Louis Wolowski	élu en 1855
Frédéric Passy	élu en 1877
Auguste Arnauné	élu en 1912
Louis Germain-Martin	élu en 1927
Bertrand Nogaro	élu en 1949
Louis Baudin	élu en 1951
Emile James	élu en 1966
Marcel Boiteux	élu en 1992

Fauteuil VII-Économie politique, statistique et finances

Marquis d'Audiffred	élu en 1866 ⁸³
Paul Leroy-Beaulieu	élu en 1878
Auguste Souchon	élu en 1919
Henri Truchy	élu en 1922
René Roy	élu en 1951
Pierre Massé	élu en 1977
Yvon Gattaz	élu en 1989

Fauteuil VIII-Économie politique, statistique et finances

Adolphe Vuitry	élu en 1866 ⁸⁴
Henri Germain	élu en 1886
Eugène d'Eichtal	élu en 1905
Albert Aupetit	élu en 1936
Jacques Rueff	élu en 1944
Guillaume Guindeguy	élu en 1979
Maurice Allais	élu en 1990
Jean Tirole	élu en 2011

⁸² Transféré dans la section de morale par décision de l'Académie du 4 janvier 1851.

⁸³ Nommé dans la section de politique, administration et finances par décret impérial du 14 avril 1855. Après la suppression de cette section, transféré dans la section d'économie politique, statistique et finances par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

⁸⁴ Elu dans la section de politique, administration et finances en 1862. Après la suppression de cette section, transféré dans la section de législation, droit public et jurisprudence par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

Section V-Histoire générale et philosophique

(devenue en 1934 « Histoire et géographie »)

Fauteuil I-Histoire et géographie

Marquis de Pastoret	élu en 1832
Adolphe Thiers	élu en 1840
Georges Picot	élu en 1878
Georges Lacour-Gayet	élu en 1911
Firmin Roz	élu en 1936
Raoul Blanchard	élu en 1958
Jean Leflon (Mgr)	élu en 1966
Raymond Tournoux	élu en 1981
Alain Peyrefitte	élu en 1987
Raymond Barre	élu en 2001
Georges-Henri Soutou	élu en 2008

Fauteuil II-Histoire et géographie

Carl Reinhard (Comte)	élu en 1832
Jules Michelet	élu en 1838
Jules Zeller	élu en 1874
Arthur Chuquet	élu en 1900
Marcel Marion	élu en 1926
Emile Dard	élu en 1944
Marcel Dunan	élu en 1947
Pierre George	élu en 1980
Jean-Robert Pitte	élu en 2008

Fauteuil III-Histoire et géographie

Joseph Naudet	élu en 1832
Victor Duruy	élu en 1879
Albert de Broglie (Duc)	élu en 1895
Gustave Fagniez	élu en 1901
Frantz Funck-Brentano	élu en 1928
Jacques Chastenet	élu en 1947
Henri Amouroux	élu en 1978
François d'Orcival	élu en 2008

Fauteuil IV-Histoire et géographie

Louis Bignon (Baron)	élu en 1832
Amédée Thierry	élu en 1841
Auguste Geffroy	élu en 1874
Achille Luchaire	élu en 1895
Pierre Imbart de la Tour	élu en 1909
Jean Brunhes	élu en 1927
Sébastien Charléty	élu en 1931
Pierre Renouvin	élu en 1946
Maurice Le Lannou	élu en 1975
Emmanuel Le Roy Ladurie	élu en 1993

Fauteuil V-Histoire et géographie

François Guizot	élu en 1832
Numa Fustel de Coulanges	élu en 1875
Albert Sorel	élu en 1889
Paul Vidal de La Blache	élu en 1906
Emile Bourgeois	élu en 1920
Georges Pagès	élu en 1935
Pierre Champion	élu en 1940
Camille Bloch	élu en 1946
Lucien Febvre	élu en 1949
Maurice Baumont	élu en 1957
Pierre Chaunu	élu en 1982
Philippe Levillain	élu en 2011

Fauteuil VI-Histoire et géographie

François Mignet	élu en 1832
Auguste Himly	élu en 1884
Henri Welschinger	élu en 1907
Christian Pfister	élu en 1920
Edouard Jordan	élu en 1933
Paul Bastid	élu en 1946
Jean Laloy	élu en 1975
Claude Dulong-Sainteny	élue en 1995
Éric Roussel	élu en 2018

Fauteuil VII-Histoire et géographie

Jean-Pierre Clément	élu en 1866 ⁸⁵
Henri Martin	élu en 1871
Adolphe Chéruel	élu en 1884
Félix Rocquin	élu en 1891
Paul Matter	élu en 1926
Augustin Bernard	élu en 1938
Daniel Halévy	élu en 1949
Victor-Lucien Tapié	élu en 1963
Jean-Baptiste Duroselle	élu en 1975
Jacques Dupâquier	élu en 1996
Alain Duhamel	élu en 2012

Fauteuil VIII-Histoire et géographie

Mortimer Ternaux	élu en 1866 ⁸⁶
Eugène Rosseeuw Saint-Hilaire	élu en 1872
Henri d'Aumale (Duc)	élu en 1889
Alfred Rambaud	élu en 1897
Paul Guiraud	élu en 1906
Pierre de La Gorce	élu en 1907
François Charles-Roux	élu en 1934
Adrien Dansette	élu en 1962
Roland Mousnier	élu en 1977
Jean Tulard	élu en 1994

⁸⁵ Nommé dans la section de politique, administration et finances par décret impérial du 14 avril 1855. Après la suppression de cette section, transféré dans la section d'histoire générale et philosophique par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

⁸⁶ Elu dans la section Politique, Administration et Finances en 1865. Après la suppression de cette section, transféré dans la section Histoire générale et philosophique par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

Section VI-Membres libres, puis section générale

(par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par le décret du 29 juin 1964, les membres libres sont devenus membres titulaires et ils ont été regroupés dans la section générale)

Fauteuil I-Section Générale

Laurent Feuillet	élu en 1833
Antoine d'Argout	élu en 1844
Charles-Auguste Pellat	élu en 1858
Marc-Antoine Calmont	élu en 1872
Paul Cambon	élu en 1891
Eugène Julien (Mgr)	élu en 1925
Georges Risler	élu en 1930
Marc Boegner	élu en 1946
Oscar Cullmann	élu en 1972
Jacques Leprette	élu en 1999
Renaud Denoix de Saint Marc	élu en 2004

Fauteuil II-Section Générale

Victor de Broglie (Duc)	élu en 1833
Auguste Casmir-Perier	élu en 1867
Edouard Charton	élu en 1876
Louis de Rémusat	élu en 1890
Gabriel Monod	élu en 1897
Albert Delatour	élu en 1912
Edmond Le Duc, marquis de Lillers	élu en 1938
Jacques Lacour-Gayet	élu en 1946
Maxime Leroy	élu en 1954
Edouard Bonnefous	élu en 1958
André Vacheron	élu en 2009

Fauteuil III-Section Générale

François Carnot	élu en 1833
Félix de Beaujour	élu en 1836
Joseph Portalis (Comte)	élu en 1837 ⁸⁷
Joseph Durtens	élu en 1839
Alexandre Moreau de Jonnés	élu en 1849
Charles Vergé	élu en 1870
Henri Doniol	élu en 1890
Félix Voisin	élu en 1907
Fernand Laudet	élu en 1919
Gaston Doumergue	élu en 1934
Etienne de Nalèche	élu en 1937
Daniel Serruys	élu en 1949
Charles Malégarie	élu en 1951
Wilfrid Baumgartner	élu en 1965
Raymond Triboulet	élu en 1979
Jean-David Levitte	élu en 2007

⁸⁷ Elu membre titulaire dans la section de législation, droit public et jurisprudence le 9 février 1839.

Fauteuil IV-Section Générale

Louis-François Benoiston de Chateauneuf	élu en 1833
Jean-Jacques Baude (Baron)	élu en 1856 ⁸⁸
Napoléon Daru (Comte)	élu en 1860
Louis Buffet	élu en 1890
Alphonse Chodron de Courcel	élu en 1899
Henry Hébrard de Villeneuve	élu en 1920
Emmanuel Rodocanachi	élu en 1925
Jean Lépine	élu en 1935
Pierre-Oliver Lapie	élu en 1969
Bernard Destremau	élu en 1995
Christian Poncelet	élu en 2003

Fauteuil V-Section Générale

Hyacinthe Blondeau	élu en 1833
Odilon Barrot	élu en 1855 ⁸⁹
François Dubois	élu en 1870
Léon Say	élu en 1874 ⁹⁰
Emile Boutmy	élu en 1880 ⁹¹
Eugène Rostand	élu en 1898
Célestin Jonnard	élu en 1918
Frédéric François-Marsal	élu en 1928
André Honnorat	élu en 1947
Pierre Koenig (Général)	élu en 1951
Louis Gabriel-Robinet	élu en 1971
Bernard Chenot	élu en 1976
Alice Saunier-Séité	élue en 1995
Pierre Mazeaud	élu en 2005

Fauteuil VI-Section Générale

Horace Say	élu en 1857
Edouard Drouin de Lhuys	élu en 1861
Hippolyte Carnot	élu en 1881
Antonin Lefebvre-Pontalis	élu en 1888
Léon Lefébure	élu en 1903
Louis Lépine	élu en 1912
Eugène Schneider	élu en 1934
Raoul Dautry	élu en 1946
Henri de Peyrimhoff	élu en 1952
Emile Girardeau	élu en 1954
André Grandpierre	élu en 1972
Fernand Gambiez (Général)	élu en 1974
François Puaux	élu en 1990
Gabriel de Broglie	élu en 1997

Fauteuil VII-Section Générale

Xavier Charmes	élu en 1887
Léon Bourgeois	élu en 1919
Camille Barrère	élu en 1926
Léon Noël	élu en 1944
Pierre Messmer	élu en 1988
Jean-Claude Trichet	élu en 2010

⁸⁸ Elu membre titulaire dans la section de politique, administration et finances, le 16 avril 1859.

⁸⁹ Elu membre titulaire dans la section de législation, droit public et jurisprudence le 12 mars 1870.

⁹⁰ Elu membre titulaire dans la section d'économie politique, statistique et finances le 24 avril 1880.

⁹¹ Elu membre titulaire dans la section de morale le 26 mars 1898.

Fauteuil VIII-Section Générale

François Perrens	élu en 1887
Albert Babeau	élu en 1901
Paul Deschanel	élu en 1914 ⁹²
Philippe Pétain (Maréchal)	élu en 1919
Albert Schweitzer	élu en 1951
Yves Chataigneau	élu en 1967
Alexandre Parodi	élu en 1970
Louis Joxe	élu en 1980
Thierry de Montbrial	élu en 1992

Fauteuil IX-Section Générale

Anatole Leroy-Beaulieu	élu en 1887 ⁹³
Edmond Villey-Desmeserets	élu en 1906
Jules Jusserand	élu en 1925
Charles Ruch (Mgr)	élu en 1933
Georges Chevrot (Mgr)	élu en 1947
Henri Sonier de Lubac (Cardinal)	élu en 1958
Jacques de Larosière de Champfeu	élu en 1993

Fauteuil X-Section Générale

Albert Desjardins	élu en 1887
Louis Passy	élu en 1897
Charles Adam	élu en 1914
Louis Marin	élu en 1944
André François-Poncet	élu en 1961
Olivier Wormser	élu en 1978
René Brouillet	élu en 1987
Roger Etchegaray (Cardinal)	élu en 1994

⁹² Elu membre titulaire dans la section de morale le 27 avril 1918.

⁹³ Elu membre titulaire dans la section de morale le 31 mars 1906.

ORDRE DE SUCCESSION
des membres associés étrangers depuis 1833

Fauteuil I-Associés étrangers

Henry Brougham (Lord)	élu en 1833
Sclopis de Salerano	élu en 1869
Mamiani della Rovere	élu en 1883
Ernest Naville	élu en 1886
Théodore Roosevelt	élu en 1909
Eleftherios Venizelos	élu en 1919
Maurice Maeterlinck	élu en 1937
Georges Vanier	élu en 1951
Karl Barth	élu en 1968
Frede Castberg	élu en 1969
Constantin Tsatsos	élu en 1979
Javier Perez de Cuellar	élu en 1989

Fauteuil II-Associés étrangers

Frédéric Ancillon	élu en 1833
Henry Hallam	élu en 1838
Leopold von Ranke	élu en 1860
Cesare Cantu	élu en 1886
Emilio Castelar	élu en 1895
Frédéric De Martens	élu en 1900
William James	élu en 1910
Tobias Asser	élu en 1911
Alexandre Xénopol	élu en 1914
Edouard Descamps (Baron)	élu en 1921
Rudyard Kipling	élu en 1933
Marceli Handelsman	élu en 1937
Östen Unden	élu en 1946
David Bruce	élu en 1976
Andreï Sakharov	élu en 1980
Jospeh Ratzinger (Cardinal)	élu en 1992

Fauteuil III-Associés étrangers

Edward Livingston	élu en 1833
Friedrich Carl de Savigny	élu en 1837
Friedrich Raumer	élu en 1865
John Motley	élu en 1876
Ralph Emerson	élu en 1877
Henry Maine	élu en 1883
Henry Reeve	élu en 1888
George Bibesco (Prince)	élu en 1896
Samuel Olivecrona	élu en 1903
Donald James Mackay (Lord Reay)	élu en 1906
Gustave Ador	élu en 1921
Edvard Benes	élu en 1929
Carl-Jacob Burckhardt	élu en 1949
Bertil Ohlin	élu en 1977
Alessandro Pertini	élu en 1984
Charles Mountbatten-Windsor, Prince de Galles (S.A.R.)	élu en 1992

Fauteuil IV-Associés étrangers

Jean-Charles de Sismondi	élu en 1833
John Mac Culloch	élu en 1843
William Ewart Gladstone	élu en 1865
Luigi Luzzatti	élu en 1899
Alejandro Alvarez	élu en 1928
Carraciolo Parra-Pérez	élu en 1961
Charles de Visscher	élu en 1965
Hans-Urs von Balthasar	élu en 1974
Ronald Reagan	élu en 1989
El Hassan Bin Talal	élu en 2008

Fauteuil V-Associés étrangers

Thomas Malthus	élu en 1833
Friedrich von Schelling	élu en 1835
Christian-Auguste Brandis	élu en 1855
Friedrich Trendelenburg	élu en 1869
Adolphe Quételet	élu en 1872
Marco Minghetti	élu en 1876
Jan Thonissen	élu en 1887
Carlos Calvo	élu en 1892
José Limantour	élu en 1907
John Pershing	élu en 1936
Dwight Eisenhower	élu en 1950
Otto von Habsburg-Lothringen	élu en 1970
Stephen Breyer	élu en 2012

Fauteuil VI-Associés étrangers

Thomas Babington Macaulay (Lord)	élu en 1857
George Grote	élu en 1864
Philip Henry Stanhope (Lord Mahon)	élu en 1872
Alexander von Hübner	élu en 1877
Alfred von Arneth (Chevalier)	élu en 1893
Auguste Beernaert	élu en 1898
Nicolas Romanov (Grand Duc)	élu en 1913
Arthur James Balfour (Lord)	élu en 1919
Nicolas Politis	élu en 1930
Winston Churchill	élu en 1944
Arnold Toynbee	élu en 1965
Marcel Raymond	élu en 1977
Georges Poulet	élu en 1984
Roland Mortier	élu en 1993
Wolfgang Schäuble	élu en 2016

Fauteuil VII-Associés étrangers

William Lecky	élu en 1902
James Bryce	élu en 1904
Nicholas Murray Butler	élu en 1923
Charles Morgan	élu en 1948
Salvador de Madariaga	élu en 1959
Karl Popper	élu en 1980
Ismail Kadaré	élu en 1996

Fauteuil VIII-Associés étrangers

Gustave Moynier	élu en 1902
Pasquale Villari	élu en 1911
Antonio Salandra	élu en 1918
Maurice Muret	élu en 1932
Ugo Papi	élu en 1958
Vaclav Havel	élu en 1992
Mario Monti	élu en 2012

Fauteuil IX-Associés étrangers

Woodrow Wilson	élu en 1918
Albert Ier, roi des Belges	élu en 1926
Henry Carton de Wiart	élu en 1934
Gregorio Maranon y Posadillo	élu en 1953
Charles Webster	élu en 1960
Denis Brogan	élu en 1962
Carl-Friedrich von Weizsäcker	élu en 1974
Dora Bakoyannis	élue en 2008

Fauteuil X-Associés étrangers

Désiré-Joseph Mercier (Cardinal)	élu en 1918
Rodolphe Lemieux	élu en 1927
Raoul Dandurand	élu en 1928
Franklin Roosevelt	élu en 1944
Robert Vansittart (Lord)	élu en 1946
Eugène Dupréel	élu en 1958
Alceu Amoroso Lima	élu en 1967
Jean Starobinski	élu en 1987
Zaki Nusseibeh	élu en 2021

Fauteuil XI-Associés étrangers

Thomas Mazaryk	élu en 1923
James Hazen Hyde	élu en 1938
Feridun Cemal Erkin	élu en 1959
Jorge Luis Borges	élu en 1981
Juan Carlos I ^{er} Borbon y Borbon	élu en 1988

Fauteuil XII-Associés étrangers

Stanley Baldwin (Lord)	élu en 1930
William Lyon Mackenzie King	élu en 1948
Louis Dumont-Wilden	élu en 1953
Konrad Adenauer	élu en 1964
Léopold Sédar Senghor	élu en 1969
Jean-Claude Juncker	élu en 2006

**LISTE DES MEMBRES DE LA SECTION POLITIQUE, ADMINISTRATION
ET FINANCES**
(CREEE PAR LE DECRET IMPERIAL DU 14 AVRIL 1855
ET SUPPRIMEE PAR LE DECRET IMPERIAL DU 9 MAI 1866)

Fauteuil	Élection	Nom
1	1855	Marquis d'Audiffred
2	1855	Félix Barthe
	1863	Henri Baudrillart
3	1855	Jean Bineau
	1856	Esquirou de Parieu
4	1855	Jean-Pierre Clément
5	1855	Vicomte L.M. de Courmentin
6	1855	Théodore Gréterin
	1862	Adolphe Vuitry
7	1855	Jean Laferrière
	1859	Baron Jean-Jacques Baude
	1863	Armand Husson
8	1855	Armand Lefebvre
	1865	Mortimer Ternaux
9	1855	Jacques-André Mesnard
	1859	Claude Delangle
10	1855	Baron Jean Pelet
	1859	Sylvain Dumon

III^e PARTIE

Correspondants

Par ordre d'élection

N°	Élection	Noms	Décès
36	23 nov. 1833	Thierry ⁹⁴ (Simon-Dominique <i>Amédée</i>)	26 mars 1873
37	—	Hallam ⁹⁵ (Henry)	21 janv. 1859
38	—	Rotteck (<i>Charles-Venceslas de</i>)	25 nov. 1840
39	30 nov. 1833	Toullier (<i>Charles-Bonaventure- Marie</i>)	19 sept. 1835
40	—	Proudhon (Jean-Baptiste- <i>Victor</i>)	20 nov. 1838
41	—	Savigny ⁹⁶ (Frédéric- <i>Charles de</i>)	22 oct. 1861.
42	14 déc. 1833	Grenier-(Jean, baron)	30 janv. 1841
43	—	Meyer (Jonas Daniel)	6 déc. 1834
44	—	Romagnosi (<i>Giovanni-Domenico Gregorio-Giuseppe</i>)	8 juin 1835
45	—	Orioli (Francesco)	4 nov. 1856
46	—	Conde	décédé avant son élection
47	—	Müller (Karl-Otfried)	1er août 1840
48	—	Storck (Le baron)	1er nov. 1835
49	—	Quételet ⁹⁷ (Jacques- <i>Adolphe-Lambert</i>)	17 févr. 1874
50	—	Passy ⁹⁸ (Hippolyte)	1er juin 1880
51	4 janv. 1834	Mill (James)	23 juin 1836
52	—	Mac-Culloch ⁹⁹ (John- <i>Ramsay</i>)	11 nov. 1864
53	—	Saulnier (Sébastien-Louis)	23 oct. 1835
54	4 janv. 1834	Bigot de Morogues (Le baron Pierre Marie Sébastien)	15 juin 1840
55	—	Pöhlitz (Karl Heinrich Ludwig)	27 févr. 1838
56	—	Schelling ¹⁰⁰	20 août 1854
57	—	Schleiermacher (Friedrich Daniel Ernst)	12 févr. 1834
58	—	Esquirol (<i>Jean-Étienne-Dominique</i>)	12 déc. 1840
59	—	Prichard (James Cowles)	22 déc. 1848
60	25 janv. 1834	Fellenberg (Philipp-Emanuel von)	21 nov. 1844
61	—	Ordinaire (Jean-François <i>Désiré</i> , dit Ordinaire jeune)	31 janv. 1843
62	—	Chalmers (Thomas)	31 mai 1847
63	—	Bergery (Claude-Lucien)	18 avril 1863
64	—	Julius (Nicolaus Heinrich)	20 juil. 1862
65	—	Huerne de Pommeuse (<i>Michel Louis François</i>)	25 juin 1840
66	—	Austin (John)	17 déc. 1859
67	—	Klüber (Jean-Louis)	16 févr. 1833
68	10 mai 1834	Beaujour ¹⁰¹ (Louis-Auguste Féris, devenu baron Félix de)	1er juil. 1836
69	26 déc. 1835	Hoffmann (Jean-Godefroy)	12 nov. 1847
70	2 avril 1836	Berlier (Théophile, comte)	12 sept. 1844
71	—	Arbanère (Etienne-Gabriel)	8 mars 1858
72	9 avril 1836	Delacroix (Nicolas)	7 juil. 1843
73	—	Jacob (William)	7 juil. 1864
74	28 janv. 1837	Stassart (<i>Goswin, Joseph, Augustin baron de</i>)	10 oct. 1854
75	9 juin 1837	Wessemberg (<i>Ignaz Heinrich Karl baron von</i>)	9 août 1860
76	17 juin 1837	Brandis ¹⁰² (Chrétien-Auguste)	24 juil. 1867
77	22 juil. 1837	Van Heusde (Philip Willem)	28 juil. 1839
78	—	Thibaut (Anton Friedrich Justus)	28 mars 1840
79	—	Hugo (Gustav von)	15 sept. 1844
80	20 janv. 1838	Ritter (Heinrich)	3 févr. 1869
81	27 janv. 1838	Pinheiro-Ferreira (Silvestre)	1er juil. 1846

⁹⁴ Élu membre titulaire le 13 mars 1891.

⁹⁵ Élu associé étranger le 27 janvier 1838.

⁹⁶ Élu associé étranger le 4 juin 1837.

⁹⁷ Élu associé étranger le 11 mai 1872.

⁹⁸ Élu membre titulaire le 1^{er} juillet 1838.

⁹⁹ Élu associé étranger le 21 janvier 1843

¹⁰⁰ Élu associé étranger le 21 mars 1835.

¹⁰¹ Élu membre libre le 19 mars 1836.

¹⁰² Élu associé étranger le 10 février 1855.

82	3 févr. 1838	Raumer ¹⁰³ (<i>Friedrich</i> Ludwig Georg von)	14 juin 1873
83	29 déc. 1838	Gallupi (Pasquale)	13 déc. 1846
84	—	Giraud ¹⁰⁴ (<i>Charles-Joseph-Barthélémy</i>)	13 juil. 1881
85	5 janv. 1839	Lingard (John)	13 juil. 1851
86	25 janv. 1840	Hamilton (William)	6 mars 1866
87	23 janv. 1841	Porter (George Richardson)	3 sept. 1852
88	—	Villeneuve-Bargemon ¹⁰⁵ (Jean- Paul- <i>Alban</i> , vicomte de)	8 juin 1850
89	—	Mittermaier (<i>Carl-Joseph</i> Anton)	28 août 1867
90	—	Ranke ¹⁰⁶ (Léopold von)	23 mai 1886
91	6 mars 1841	Nicolini (Nicola)	4 mars 1857
92	15 janv. 1842	Fernandez de Navarrete (Martin)	8 oct. 1844
93	23 avril 1842	Bouillier ¹⁰⁷ (François Cyrille, dit Francisque)	25 sept. 1899
94	30 avril 1842	Wheaton (Henry)	11 mars 1848
95	28 janv. 1843	Geijer (Erik Gustaf)	23 avril 1847
96	4 mars 1843	Senior (<i>Nassau</i> William)	4 juin 1864
97	3 févr. 1844	Babbage (Charles)	21 oct. 1871
98	—	Robiquet (François)	26 févr. 1845
99	10 févr. 1844	Guerry (<i>André-Michel</i>)	9 avril 1866
100	18 janv. 1845	Girard (Jean-Baptiste, Melchior, Gaspard, Balthasar, dit Père Grégoire)	6 mars 1850
101	25 janv. 1845	Sclopis di Salerano ¹⁰⁸ (<i>Federigo</i> Paolo, comte)	8 mars 1878
102	25 janv. 1845	Warnkönig (Leopold August)	19 août 1860
103	1 ^{er} févr. 1845	Prescott (William-Hickling)	28 janv. 1859
104	24 janv. 1846	Bastiat (<i>Claude-Frédéric</i>)	24 déc. 1850
105	—	Lafarelle (François- <i>Félix</i> de)	18 févr. 1872
106	—	Ceva Grimaldi Pisanelli, marquis de Pietracatella, duc de Pesche (Giuseppe)	20 mai 1862
107	13 févr. 1847	Willm (Joseph)	7 févr. 1853
108	15 janv. 1848	Petitti di Roreto (Carlo Ilarione)	10 avril 1850
109	22 janv. 1848	Rosmini-Serbati (bhx P. Antonio Francesco Davide Ambrogio)	1 ^{er} juil. 1855
110	—	Walter (Ferdinand)	13 déc. 1879
111	—	Bancroft (George)	17 janv. 1891
112	19 janv. 1850	Martin ¹⁰⁹ (<i>Thomas-Henri</i>)	9 févr. 1884
113	26 janv. 1850	Koenigswarter (Louis-Jean)	6 déc. 1878
114	1 ^{er} févr. 1851	Dietericci (Thomas)	30 juil. 1859
115	8 févr. 1851	Whately (Richard)	8 oct. 1863
116	—	Lieber (Franz ou Francis)	3 oct. 1872
117	29 mars 1851	Flores-Estrada (Alvaro)	16 déc. 1853
118	5 févr. 1853	Babington baron Macaulay ¹¹⁰ (Thomas)	28 déc. 1859
119	22 févr. 1853	Tooke (Thomas)	26 févr. 1858
120	11 févr. 1854	Bartholmèss (Christian Jean-Guillaume)	26 août 1856
121	2 févr. 1856	Tappan (Henry-Philip)	15 nov. 1881
122	9 févr. 1856	Cibrario (Giovanni Antonio <i>Luigi</i> , comte)	1 ^{er} oct. 1870
123	16 févr. 1856	Ducpétiaux (<i>Edouard</i> Antoine)	21 juil. 1868
124	14 févr. 1857	Whewell (William)	6 mars 1866
125	21 févr. 1857	Mohl (Robert von)	5 nov. 1875
126	4 avril 1857	Tegoborski (Ludwik von)	11 avril 1857
127	9 mai 1857	Colmeiro y Penido (Manuel)	11 août 1894
128	23 janv. 1858	Everett (Edward)	15 janv. 1865
129	6 févr. 1858	Bodinier	25 août 1865
130	—	Fichte (<i>Immanuel</i> Hermann von)	8 août 1879

¹⁰³ Élu associé étranger le 11 février 1875.

¹⁰⁴ Élu membre titulaire le 2 avril 1842.

¹⁰⁵ Élu membre titulaire le 12 avril 1845.

¹⁰⁶ Élu associé étranger le 4 février 1860.

¹⁰⁷ Élu membre titulaire le 11 décembre 1875.

¹⁰⁸ Élu associé étranger le 20 mars 1869.

¹⁰⁹ Élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 7 juillet 1871.

¹¹⁰ Élu associé étranger le 23 mai 1857.

131	20 févr. 1858	Grote ¹¹¹ (George)	18 juin 1871
132	26 juin 1858	Rau (Karl-Heinrich)	18 mars 1870
133	17 juil. 1858	Châtellier (<i>Armand-René de Maufras du</i>)	27 avril 1885
134	25 nov. 1858	Durocher (<i>Joseph Marie Elisabeth</i>)	3 déc. 1860
135	18 déc. 1858	Leber (Jean Michel <i>Constant</i>)	22 déc. 1859
136	29 janv. 1859	Cherbuliez (Antoine-Elisée)	9 mars 1869
137	12 févr. 1859	Bluntschli (Johann Caspar)	21 oct. 1881
138	—	Martinez de la Rosa (Francisco)	7 févr. 1862
139	9 avril 1859	Daresté de La Chavanne (Antoine Elisabeth <i>Cléophas</i>)	6 août 1882
140	25 févr. 1860	Motley ¹¹² (John Lothrop)	29 mai 1877
141	29 avril 1860	Stuart-Mill (John)	8 mai 1973
142	—	Roscher (Georg Friedrich <i>Wilhelm</i>)	4 juin 1894
143	27 avril 1861	Stanhope, vicomte Mahon ¹¹³ (<i>Philip Henry</i>)	24 déc. 1875
144	20 juin 1863	Waddington ¹¹⁴ (Charles Pendrell)	18 mars 1914
145	23 janv. 1864	Demolombe (Jean-Charles Florent)	21 févr. 1887
146	6 févr. 1864	Demetz (Frédéric-Auguste)	2 nov. 1873
147	13 févr. 1864	Chadwick (sir Edwin)	5 juil. 1890
148	—	Minghetti ¹¹⁵ (Marco)	10 déc. 1886
149	20 févr. 1864	Kervyn de Lettenhove (baron Joseph Bruno Constantin Marie)	2 avril 1891
150	20 févr. 1864	Doniol ¹¹⁶ (Jean <i>Henri</i> Antoine)	19 juin 1906
151	16 avril 1864	Stanley (Arthur Penrhyn, dean)	18 juil. 1881
152	1 ^{er} avril 1865	Naville ¹¹⁷ (Jules <i>Ernest</i>)	3 mai 1909
153	8 avril 1865	Reeve ¹¹⁸ (Henry)	21 oct. 1895
154	22 avril 1865	Arrivabene (Giovanni, comte)	11 janv. 1881
155	—	Fonblanque (<i>Albany</i> William)	12 oct. 1872
156	29 avril 1865	Milman (Henry Hart)	24 sept. 1868
157	21 juil. 1866	Lotze (Rudolf Hermann)	1 ^{er} juil. 1881
158	—	Trendelenbourg ¹¹⁹ (Friedrich Adolf)	24 janv. 1872
159	2 févr. 1867	Charton ¹²⁰ (<i>Edouard-Thomas</i>)	27 févr. 1890
160	27 févr. 1869	Périn (<i>Charles</i> Henri Xavier)	4 avril 1905
161	—	Calvo ¹²¹ (Carlos)	1 ^{er} mai 1906
162	—	Cantù ¹²² (Cesare)	5 mars 1895
163	—	Tissot (Claude Joseph)	19 oct. 1876
164	10 avril 1869	Zeller (Eduard)	19 mars 1908
165	24 avril 1869	Thonissen ¹²³ (Jean-Joseph)	17 août 1891
166	15 mai 1869	Mamiani della Rovere ¹²⁴ (Terenzio)	21 mai 1885
167	—	Serrigny (Denis)	19 oct. 1876
168	22 mai 1869	Leveleye (<i>Émile</i> Louis Victor, baron de)	2 janv. 1892
169	28 mars 1874	Wells (David Ames)	8 nov. 1898
170	13 avril 1860	Holtzendorff (Joachim Wilhelm Franz Philipp von)	5 févr. 1889
171	4 mai 1872	Fouillée ¹²⁵ (<i>Alfred</i> Jules Emile)	16 juil. 1912
172	—	Torrès Caicedo (José-Maria)	26 sept. 1889
173	—	Farr (William)	14 avril 1883
174	—	Scialoja (Antonio)	14 oct. 1877
175	—	Clément (Auguste Edouard <i>Ambroise</i>)	19 nov. 1886
176	—	Czoernig-Czernhausen (Karl von)	5 oct. 1889

¹¹¹ Élu associé étranger le 20 février 1864.

¹¹² Élu associé étranger le 15 janvier 1876.

¹¹³ Élu associé étranger le 11 mai 1872.

¹¹⁴ Élu membre titulaire le 11 février 1888.

¹¹⁵ Élu associé étranger le 15 janvier 1876.

¹¹⁶ Élu membre libre le 25 novembre 1890.

¹¹⁷ Élu associé étranger le 3 avril 1886.

¹¹⁸ Élu associé étranger le 5 mai 1888.

¹¹⁹ Élu associé étranger le 20 mars 1869.

¹²⁰ Élu membre libre le 30 décembre 1876.

¹²¹ Élu associé étranger le 2 avril 1892.

¹²² Élu associé étranger le 22 décembre 1886.

¹²³ Élu associé étranger le 10 mars 1887.

¹²⁴ Élu associé étranger le 28 avril 1883.

¹²⁵ Élu membre titulaire le 9 décembre 1893.

177	11 mai 1872	Laurent (Jean <i>Emile</i>)	19 févr. 1900
178	28 mars 1874	Molinari (Gustave de)	21 janv. 1912
179	—	Newmarch (Wiliam)	23 mars 1882
180	11 avril 1874	Aubertin (<i>Charles</i> Nicolas)	3 oct. 1908
181	—	Salmon (Charles Auguste)	26 déc. 1892
182	23 déc. 1876	Chaignet (Anthelme-Edouard)	3 mai 1901
183	—	Charles (<i>Emile</i> Auguste Edmond)	10 janv. 1897
184	—	Saripolos (<i>Nikolaos</i> Ioannou)	10 déc. 1887
185	—	Caillemer (Exupère)	8 avril 1913
186	—	Dameth (Claude Marie <i>Henri</i>)	1 ^{er} août 1884
187	30 déc. 1876	Gachard (Louis-Prosper)	24 déc. 1885
188	—	Arneth ¹²⁶ (<i>Alfred</i> Ritter von)	30 juil. 1897
189	29 déc. 1877	Olivecrona ¹²⁷ (Samuel Rudolf Detlof Knut)	2 févr. 1905
190	—	Worms (Ernile)	9 mai 1918
191	6 déc. 1879	Giovanni (Vincenzo di)	20 juil. 1903
192	31 déc. 1881	Ducrocq (<i>Théophile</i> -Gabriel Auguste)	28 oct. 1913
193	—	Unger (Joseph)	2 mai 1913
194	—	Summer Maine ¹²⁸ (Henry James)	3 févr. 1888
195	27 mai 1882	Jourdan (<i>Alfred</i> Pierre Bernard)	16 août 1891
196	12 mai 1883	Ferri (Luigi)	17 mars 1895
197	—	Grad (Charles)	2 juil. 1890
198	26 mai 1883	Waitz (Georges)	25 mai 1886
199	—	Belot (Joseph-Emile)	30 sept. 1886
200	30 juin 1883	Flint (Robert)	25 nov. 1910
201	—	Secrétan (<i>Charles</i> Gabriel Rodolphe)	21 janv. 1895
202	9 févr. 1884	Phillimore (<i>Robert</i> Joseph)	4 févr. 1885
203	10 mai 1884	Fawcett (Henry)	6 nov. 1884
204	21 mars 1885	Nasse (<i>Siegfried</i> Erwin)	4 janv. 1890
205	—	Puynode (Michel <i>Gustave</i> Pastoureau du)	3 juin 1898
206	30 mai 1885	Aschehoug (Torkel Halvorsen)	20 janv. 1909
207	20 mars 1886	Denis (<i>Jacques</i> François)	8 févr. 1897
208	12 avril 1886	Moynier ¹²⁹ (Louis Gabriel <i>Gustave</i>)	22 août 1910
209	19 févr. 1887	Barckhausen (<i>Henri</i> Auguste)	15 oct. 1914
210	—	Klaczko (Julian)	27 déc. 1906
211	—	Babeau ¹³⁰ (<i>Albert</i> Arsène)	1 ^{er} janv. 1914
212	—	Stubbs (William)	19 avril 1901
213	3 déc. 1887	Lescarret (Jean-Baptiste)	5 sept. 1898
214	7 janv. 1888	Ferrand (Louis Eugène <i>Joseph</i>)	13 mai 1903
215	—	Bogisic (Valtazar)	24 avril 1908
216	8 déc. 1888	Ferraz (Marin)	16 mars 1898
217	15 déc. 1888	Pobedonostsev (<i>Konstantin</i> Petrovitch)	23 mars 1907
218	—	Stephen (sir James Fitzjames)	11 mars 1894
219	18 janv. 1890	Bodio (Luigi)	2 nov. 1920
220	—	Stein (Jakob <i>Lorenz</i> von)	24 Sept. 1890
221	—	Legrand (Louis-Désiré)	15 sept. 1910
222	3 janv. 1891	Bryce ¹³¹ (James, vicomte)	22 janv. 1922
223	10 janv. 1891	Legendre, comte de Luçay (<i>Charles</i> Héliion Marie)	10 juil. 1905
224	—	Conrad (Johannes-Ernst)	Exclu de l'Institut de France le 6 mars 1915 – 25 avril 1915
225	—	Raffalovich (Arthur)	23 déc. 1921
226	—	Goschen (<i>George</i> Joachim, vicomte)	7 févr. 1907
227	23 mai 1891	Bibesco ¹³² (<i>Georges</i> René, prince)	21 mai 1902
228	30 mai 1891	Polovtsoff (<i>Alexander</i> Alexandrovich)	6 oct. 1910

¹²⁶ Élu associé étranger le 14 janvier 1893.

¹²⁷ Élu associé étranger le 7 février 1903.

¹²⁸ Élu associé étranger le 28 avril 1883.

¹²⁹ Élu associé étranger le 15 mars 1902.

¹³⁰ Lu membre libre le 21 décembre 1901.

¹³¹ Élu associé étranger le 27 février 1904.

¹³² Élu associé étranger le 28 mars 1896.

229	16 janv. 1892	Villey-Desmeserets ¹³³ (<i>Edmond Louis</i>)	11 déc. 1924
230	7 janv. 1893	Pollock (Sir Frederick)	18 févr. 1937
231	14 janv. 1893	Walker (Francis Amasa)	5 janv. 1897
232	23 déc. 1893	Lecky ¹³⁴ (<i>William-Edward Hartpole</i>)	22 oct. 1903
233	13 janv. 1894	Lallernand (Léon-Frédéric)	27 janv. 1916
234	15 déc. 1894	Bertrand (Alexis)	11 mars 1923
235	22 déc. 1894	Castelar y Ripoll ¹³⁵ (Emilio)	25 mai 1899
236	—	Menger (Carl)	26 févr. 1921
237	—	La Sicotière (Pierre-François- <i>Léon Duchesne de</i>)	28 févr. 1895
238	21 déc. 1895	Descamps ¹³⁶ (baron <i>Edouard Eugène François</i>)	17 janv. 1933
239	28 déc. 1895	Pingaud (Léonce) j	22 sept. 1928
240	11 janv. 1896	Wundt (Wilhelm)	Exclu de l'Institut de France le 6 mars 1915 – 31 août 1920
241	—	Mabilleau (Léopold)	8 févr. 1941
242	26 déc. 1896	Martens ¹³⁷ (Friedrich Fromhold von)	20 juin 1909
243	18 déc. 1897	Adam ¹³⁸ (Charles)	27 août 1940
244	29 janv. 1898	Wright (Carroll Davidson)	20 févr. 1909
245	26 févr. 1898	James ¹³⁹ (William)	26 août 1910
246	14 janv. 1899	Fournier de Flaix (Jacques Suzanne Joseph <i>Ernest</i>)	10 avril 1904
247	21 janv. 1899	Penjon (<i>Auguste Philippe Pierre Jacques Esprit</i>)	22 août 1919
248	25 févr. 1899	Béchaux (<i>Auguste Etienne Joseph</i>)	6 juil. 1922
249	23 déc. 1899	Liégeois (<i>Jules Joseph</i>)	14 août 1908
250	16 mars 1901	Xénopol ¹⁴⁰ (<i>Alexandru Demetrie</i>)	27 févr. 1920
251	1 ^{er} juin 1901	Compayré ¹⁴¹ (<i>Jules Gabriel</i>)	23 mars 1913
252	14 déc. 1901	Hüffer (Hermann)	15 mars 1905
253	21 déc. 1901	Hannequin (<i>Arthur Edouard</i>)	4 juil. 1905
254	22 mars 1902	Pfister ¹⁴² (Chrétien, dit <i>Christian</i>)	16 mai 1933
255	—	Villari ¹⁴³ (Pasquale)	7 déc. 1917
256	19 avril 1902	Baguenault de Puchesse (Gustave)	15 avril 1922
257	—	Reuss (<i>Rodolphe Ernest</i>)	16 août 1924
258	26 avril 1902	Lehr (Paul <i>Ernest</i>)	8 févr. 1919
259	—	Brunner (Heinrich)	11 août 1915
260	—	Celakovsky (Jaromir)	16 oct. 1914
261	10 mai 1902	Reay ¹⁴⁴ (Donald-James Mackay, Lord)	1 ^{er} août 1921
262	—	Thamin (Raymond)	6 août 1933
263	—	Lair ¹⁴⁵ (<i>Adolphe-Ernile</i>)	16 févr. 1910
264	5 juil. 1902	Paulhan (Frédéric-Guillaume)	14 mars 1931
265	26 déc. 1902	Bodley (John-Edward Courtenay)	28 mai 1925
266	17 janv. 1903	Hoffding (Harald)	27 juin 1931
267	21 févr. 1903	Caird (Edward)	1 ^{er} oct. 1908
268	9 janv. 1904	Bourdeau ¹⁴⁶ (<i>Jean-Alpinien Bertrand</i>)	6 sept. 1928
269	16 janv. 1904	Guillouard (<i>Louis-Vincent</i>)	26 janv. 1925
270	24 déc. 1904	Eliot (Charles-William)	22 août 1926
271	—	Combes de Lesteade (Gaëtan- Guillaume, vicomte)	9 nov. 1918
272	—	Waddington (<i>Albert-Charles Pendrill</i>)	17 févr. 1926
273	13 janv. 1906	Boirac (Augustin-Emile)	20 déc. 1917

¹³³ Élu membre libre le 17 novembre 1906.

¹³⁴ Élu associé étranger le 15 février 1902.

¹³⁵ Élu associé étranger le 22 juin 1895.

¹³⁶ Élu associé étranger le 12 mars 1921.

¹³⁷ Élu associé étranger le 24 février 1900.

¹³⁸ Élu membre libre le 14 février 1914.

¹³⁹ Élu associé étranger le 22 janvier 1910.

¹⁴⁰ Élu associé étranger le 14 mars 1914.

¹⁴¹ Élu membre titulaire le 16 mars 1907.

¹⁴² Élu membre titulaire le 3 juin 1920.

¹⁴³ Élu associé étranger le 1^{er} avril 1911.

¹⁴⁴ Élu associé étranger le 28 juillet 1906.

¹⁴⁵ Élu membre titulaire le 13 mai 1922.

¹⁴⁶ Élu membre titulaire le 31 mai 1913.

274	17 mars 1906	Brants (Victor-L.J.L.)	27 mars 1917
275	21 avril 1906	Ardigo (Roberto)	15 sept. 1920
276	4 mai 1907	Stern (Alfred)	24 mars 1936
277	—	Rott (Frédéric-Henri- <i>Edouard</i>)	11 août 1924
278	—	Boissonnade (<i>Prosper</i> – Benjamin)	11 mars 1935
279	21 mars 1908	Balfour ¹⁴⁷ (Arthur-James, Lord)	19 mars 1930
280	—	Bonet-Maury (<i>Amy-Gaston</i> Charles-Auguste)	20 juin 1919
281	13 juin 1908	Maurel (Marc)	16 juil. 1911
282	—	Marshall (Alfred)	12 juil. 1924
283	6 mars 1909	Marion ¹⁴⁸ (Noël-François- <i>Marcel</i>)	23 mars 1940
284	24 avril 1909	Asser ¹⁴⁹ (<i>Tobie</i> -Michel-Charles)	29 juil. 1913
285	24 avril 1909	Matzen (Henning)	18 juil. 1910
286	—	Kowalewsky (Maxime)	15 avril 1910
287	11 déc. 1909	Vidal (Pierre-Marie- <i>Georges</i>)	15 juin 1911
288	22 déc. 1909	Riehl (Aloïs)	Exclu de l'Institut de France
289	8 janv. 1910	Hodgson (Shadworth-Hollway)	13 juin 1913
290	11 juin 1910	Baldwin (James-Mark)	8 nov. 1934
291	25 févr. 1911	Samazeuilh (<i>Fernand</i> -Pierre Théodore)	sept. 1921
292	—	Lacassagne (Jean- <i>Alexandre</i> - Eugène)	1er sept. 1924
293	13 janv. 1912	Anson (William)	4 juin 1915
294	20 janv. 1912	Garraud (Jean- <i>René</i>)	22 nov. 1930
295	2 mars 1912	Turmann (Max)	22 juil. 1943
296	19 avril 1913	Hauser (Henri)	27 mai 1946
297	26 avril 1913	Novakowich (Stoïan)	18 févr. 1915
298	21 juin 1913	Beauchet (Marie-François- Ludovic)	7 janv. 1914
299	—	Garofalo (Raffaele, baron)	18 avril 1934
300	5 juil. 1913	Ward (James)	4 mars 1925
301	9 mai 1914	Michoud (Joseph-Octave <i>Léon</i>)	4 janv. 1916
302	—	Loubat (William)	15 déc. 1944
303	6 juin 1914	Martin ¹⁵⁰ (<i>Germain</i> -Louis, dit Germain-Martin)	4 oct. 1948
304	—	Rambaud (Marin-Fleury <i>Joseph</i>)	27 mars 1921
305	4 juil. 1914	Blondel (Arthur-Armand <i>Maurice</i>)	4 juin 1949
306	11 juil. 1914	Amould (Jean-Baptiste – <i>Louis</i>)	10 nov. 1949
307	1er août 1914	Goblot (Lonce-Maurent <i>Edmond</i>)	5 août 1935
308	17 juil. 1915	Carton de Wiart ¹⁵¹ (Henry, comte)	8 mai 1951
309	29 janv. 1916	Vesnitch (Milenko Radogna)	28 mai 1921
310	12 janv. 1918	Ritter (Eugène)	3 juil. 1928
311	—	Joergensen (Jens- <i>Johannes</i>)	29 mai 1956
312	2 févr. 1918	Perroud (<i>Claude</i> -Marie)	15 déc. 1919
313	—	Altamira (Raphaël)	1er juin 1951
314	6 avril 1918	Souriau (Paul)	21 juin 1926
315	27 avril 1918	Masson (<i>Paul</i> -Célestin)	15 déc. 1938
316	20 juil. 1918	Holland (Sir Thomas Erskine)	24 mai 1926
317	25 janv. 1919	Ador ¹⁵² (Gustave)	31 mars 1928
318	24 avril 1920	Strauss (Louis)	30 oct. 1926
319	—	Dubois (<i>Auguste</i> -Emile Marie-Félix)	5 sept. 1935
320	29 mai 1920	Zyromski (<i>Ernest</i> -Joseph-Victor)	21 avril 1933
321	—	Muret ¹⁵³ (Jules-Henri- <i>Maurice</i>)	7 sept. 1954
322	17 juil. 1920	Lyon (Georges-Henri-Joseph)	16 oct. 1929
323	12 févr. 1921	Auerbach (Bertrand)	25 août 1942
324	—	Ferrero (Cuglielmo)	15 sept. 1942
325	22 oct. 1921	Scott (James Brown)	25 juin 1943
326	29 oct. 1921	Hauriou (Maurice)	12 mars 1929

¹⁴⁷ Élu associé étranger le 31 mai 1919.

¹⁴⁸ Élu membre titulaire le 30 janvier 1926.

¹⁴⁹ Élu associé étranger le 1^{er} avril 1911.

¹⁵⁰ Élu membre titulaire le 28 mai 1927.

¹⁵¹ Élu associé étranger le 2 juin 1934.

¹⁵² Élu associé étranger le 3 décembre 1921.

¹⁵³ Élu associé étranger le 7 mai 1932.

327	—	Barbosa (Ruy)	1er mars 1923
328	12 nov. 1921	Beudant (Robert-Paul-Amédée Charles)	6 août 1953
329	28 janv. 1922	Larreta (Enrique)	6 juil. 1961
330	4 févr. 1922	March (Lucien-Rémi)	4 avril 1933
331	—	Lorin (Louis-Marie-Joseph- <i>Henri</i>)	1er mai 1932
332	4 févr. 1922	Turgeon (<i>Charles-Marie Joseph</i>)	16 déc. 1934
333	11 mars 1922	Alvares ¹⁵⁴ (Alejandro)	17 juil. 1960
334	6 janv. 1923	Schuck (Henrik)	3 oct. 1947
335	3 févr. 1923	Maigron (<i>Louis-Emmanuel</i>)	1er avril 1954
336	24 mars 1923	Dewey (John)	2 juin 1952
337	—	Rignano (Eugenio)	9 févr. 1930
338	2 juin 1923	Pitres (<i>Albert-Jean-Marie Marcel</i>)	25 mars 1928
339	16 févr. 1924	Pantaleoni (<i>Maffeo-Diomedé</i>)	3 nov. 1924
340	—	Methorst (<i>Henri-Willem</i>)	17 juil. 1955
341	31 mai 1924	De Crue (Francis)	14 oct. 1928
342	6 déc. 1924	Andréadès (<i>André-Michel</i>)	30 mai 1935
343	10 janv. 1925	Baldensperger (Philippe-Jules <i>Fernand</i>)	24 févr. 1958
344	24 janv. 1925	Beyens (Eugène-Louis, baron)	3 janv. 1934
345	31 janv. 1925	Dumas (François)	24 oct. 1948
346	4 avril 1925	Rolin (Albéric-Gustave- Marie, baron)	3 févr. 1937
347	13 juin 1925	Pélessié du Rausas (<i>Jean-Louis-Gérard</i>)	21 mai 1946
348	16 janv. 1926	Girault (Joseph-Arthur)	26 juil. 1931
349	8 mai 1926	Babbitt (Irving)	15 juil. 1933
350	27 nov. 1926	Meyerson (<i>Emile-Azriel</i>)	3 déc. 1933
351	12 déc. 1926	Stringher (Bonaldo)	26 déc. 1930
352	26 févr. 1927	Blondel (<i>Charles-Aimé-Alfred</i>)	22 mars 1939
353	—	Rivaud ¹⁵⁵ (<i>Georges-Emmanuel Albert</i>)	15 sept. 1956
354	—	Seligman (Edwin)	18 juil. 1939
355	—	Tokuzo Fukuda	8 mai 1930
356	9 févr. 1929	Cornejo (Mariano)	25 mars 1942
357	1 ^{er} juin 1929	Handelsman ¹⁵⁶ (Marceli)	20 mars 1945
358	15 juin 1929	Reynold (Frédéric- <i>Gonzague</i> de Cressier, comte de)	9 avril 1970
359	29 juin 1929	Blanchard ¹⁵⁷ (<i>Raoul-Marcel</i>)	24 mars 1965
360	14 déc. 1929	Lépine ¹⁵⁸ (Jean)	13 juin 1967
361	18 janv. 1930	Geny (François)	16 déc. 1959
362	—	Morand (Marcel)	1er janv. 1932
363	28 févr. 1931	Véléry (<i>Jules-Toussaint-Louis-Solon</i>)	30 mars 1938
364	21 mars 1931	Martin Saint-Léon (<i>Etienne Marie-Charles</i>)	14 mars 1934
365	6 juin 1931	Reboud (Paul)	28 juin 1954
366	20 juin 1931	Mahaim (Ernest)	1er déc. 1938
367	21 nov. 1931	Layton (<i>Walter-Thomas</i>)	14 févr. 1966
368	11 juin 1932	Rivière (<i>Paul-Louis</i>)	28 juin 1959
369	9 juil. 1932	Husserl (Edmund)	27 avril 1938
370	30 juil. 1932	Chevalier (Louis-Antoine- <i>Jacques</i>)	19 avril 1962
371	8 oct. 1932	Claparède (Jean-Alfred <i>Edouard</i>)	25 août 1942
372	—	Halbwachs (Maurice)	févr. 1945
373	4 mars 1933	Brocard (<i>Lucien-Pierre</i>)	29 avril 1936
374	—	Feliner (Frédéric de)	mai 1945
375	1 ^{er} juil. 1933	Chinard (Gilbert)	9 févr. 1972
376	27 janv. 1934	Chérel (Albert)	8 juil. 1962
377	10 févr. 1934	Dumont-Wilden ¹⁵⁹ (<i>Louis-Constantin-Henri</i>)	11 déc. 1963
378	21 juil. 1934	Reynaud (Louis-Pierre-Etienne)	26 mars 1947
379	9 mars 1935	Rappard (<i>William-Emmanuel</i>)	29 avril 1958
380	—	Bresciani-Turroni (Costantino)	7 déc. 1963

¹⁵⁴ Élu associé étranger le 9 juin 1928.

¹⁵⁵ Élu membre titulaire le 17 juin 1939.

¹⁵⁶ Élu associé étranger le 27 février 1937.

¹⁵⁷ Élu membre titulaire le 2 juin 1958.

¹⁵⁸ Élu membre libre le 15 juin 1935.

¹⁵⁹ Élu associé étranger le 22 juin 1953.

381	4 mai 1935	Brenier (Henri)	18 févr. 1962
382	29 déc. 1935	Gascon y Matin	1er sept. 1962
383	19 févr. 1936	Courteault (<i>Paul-Marie Barthélémi</i>)	8 août 1950
384	14 mars 1936	Enriques (Federico)	14 juin 1946
385	28 mars 1936	Dupréel ¹⁶⁰ (<i>Gustave-Eugène Cécile-Léon</i>)	14 févr. 1967
386	—	Davy ¹⁶¹ (<i>Georges-Ambroise- Charles-Joseph</i>)	27 juil. 1976
387	18 juil. 1936	Segond (<i>Joseph-Louis-Paul</i>)	18 févr. 1954
388	27 févr. 1937	Douin (Georges)	5 déc. 1944
389	10 avril 1937	Rosier (<i>Camille-Jean-Marie-Pierre</i>)	27 janv. 1953
390	—	Gonnard (<i>René-Charles</i>)	18 mars 1966
391	2 juil. 1938	Mimin (Pierre)	28 sept. 1980
392	—	Kutrzeba (Stanislas)	7 janv. 1946
393	—	Gusti (Démètre)	30 oct. 1955
394	—	De Visscher ¹⁶² (<i>Charles-Marie- Joseph-Désiré</i>)	2 janv. 1973
395	25 mars 1939	Alazard (<i>Jean-Marie-Albert</i>)	3 oct. 1960
396	27 nov. 1944	Fournier (<i>Joseph-Xavier</i>)	16 avril 1949
397	5 nov. 1945	Moulton (Harold-G.)	14 déc. 1965
398	11 févr. 1946	Bouteron (Jacques)	12 août 1968
399	4 mars 1946	Préclin (<i>Edmond-Henri</i>)	19 mai 1955
400	—	Rouchon (<i>Ulysse – François- Joseph-Auguste</i>)	5 janv. 1960
401	27 mai 1946	Reymond (Arnold)	11 janv. 1958
402	—	Mochi (Alberto)	8 févr. 1949
403	—	Ruyssen (<i>Théodore-Eugène-César</i>)	5 mai 1967
404	8 juil. 1946	Zaleski (<i>Zyginunt-L.</i>)	15 déc. 1967
405	16 juin 1947	Gaillard de Champris (<i>Henry- Gabriel</i>)	10 juil. 1956
406	13 oct. 1947	Latreille (<i>André-Auguste</i>)	25 juil. 1984
407	—	Chapuisat (<i>Edouard-William-Jules</i>)	5 juil. 1955
408	—	Ponteil (<i>Félix-Etienne</i>)	28 nov. 1985
409	1 ^{er} mars 1948	Dalla Torre, comte de San Guinetton (<i>Giuseppe</i>)	17 oct. 1967
410	3 janv. 1949	Boissier (Léopold)	22 oct. 1968
411	17 janv. 1949	Motard (<i>Louis-Paul</i>)	21 août 1949
412	4 avril 1949	Michelson (Alexandre)	24 juin 1976
413	13 juin 1949	Drouot (<i>Henri-Georges-Jules</i>)	12 avril 1955
414	—	Marchand (<i>Jean-Charles</i>)	12 janv. 1988
415	20 juin 1949	Berger ¹⁶³ (<i>Gaston-Louis-Constant</i>)	13 nov. 1960
416	—	Burloud (<i>Albert-Joseph-François</i>)	11 mars 1954
417	—	Lachièze-Rey (<i>Pierre-Albert</i>)	5 août 1957
418	—	Ruyer (Raymond)	22 juin 1987
419	28 nov. 1949	Montpetit (Edouard)	27 mars 1954
420	5 déc. 1949	Lefas (<i>Alexandre-Aubert</i>)	30 juil. 1950
421	30 janv. 1950	Cavallucci (Giacomo)	28 nov. 1953
422	13 févr. 1950	Ross (William-David)	5 mai 1971
423	19 juin 1950	Yovanovic (Slobodan)	12 déc. 1958
424	27 nov. 1950	Tardy (Louis)	6 mai 1961
425	18 juin 1951	Arminjon (<i>Pierre--Paul</i>)	13 oct. 1960
426	—	Roubier (Paul-Claude-Marius)	1963
427	22 juin 1953	Mesnard ¹⁶⁴ (<i>Pierre-Edouard Charles-Marie</i>)	12 mars 1969
428	22 juin 1953	Simon (Philippe-Max-Georges)	21 juin 1974
429	9 nov. 1953	Pourrat (Henri)	16 juil. 1959
430	1 ^{er} mars 1954	Debray ¹⁶⁵ (<i>Jean-Robert</i>)	28 août 1980
431	22 mars 1954	Emerit (Marcel)	1er juin 1985
432	—	Faucher (<i>Daniel-Charles</i>)	17 juil. 1970
433	3 mai 1954	Cameiro Leão (Antonio)	2 nov. 1966
434	14 juin 1954	Trotabas (<i>Louis- Marie-Joseph</i>)	20 juil. 1985

¹⁶⁰ Élu associé étranger le 24 novembre 1958.

¹⁶¹ Élu membre titulaire le 9 juin 1952.

¹⁶² Élu associé étranger le 31 mai 1965.

¹⁶³ Élu membre titulaire le 19 février 1955.

¹⁶⁴ Élu membre titulaire le 30 novembre 1964.

¹⁶⁵ Élu membre titulaire le 8 mars 1965.

435	5 juil. 1954	Battaglia (Felice)	28 mars 1977
436	7 mai 1956	Désy (Jean)	19 déc. 1960
437	5 nov. 1956	Papi ¹⁶⁶ (Giuseppe-Ugo)	13 sept. 1989
438	12 nov. 1956	Cardahi (Choucri)	8 juil. 1973
439	—	Tabbah (Bichara)	30 déc. 1970
440	—	Caillé (<i>Jacques-Adrien</i>)	22 nov. 1988
441	—	Ghisalberti (<i>Alberto-Maria</i>)	23 avril 1986
442	—	Bronne (<i>Carlo-Georges-Albert</i>)	25 juil. 1987
443	26 nov. 1956	Lacroze (René-Henri)	26 août 1971
444	1 ^{er} juil. 1957	Rotondi (Mario)	4 août 1984
445	8 juil. 1957	Gonseth (Ferdinand)	17 déc. 1975
446	18 nov. 1957	Varenne (<i>Marc-Louis-Paul</i>)	29 févr. 1968
447	1 ^{er} déc. 1957	Viatte (François – Marie- Charles – <i>Auguste</i>)	21 nov. 1993
448	12 janv. 1959	Atabinen (Réchid-Saffet)	3 févr. 1965
449	2 mars 1959	Vellard (<i>Louis-Jehan-Albert</i>)	28 juil. 1996
450	13 avril 1959	Röpke (Wilhelm)	12 févr. 1966
451	11 mai 1959	Zaragüeta (Juan)	22 déc. 1974
452	1 ^{er} févr. 1960	Bastide (Georges)	9 sept. 1969
453	7 mars 1960	Ahlmann (Hans-Wison)	10 mars 1974
454	—	Outrey (<i>Amédée-Auguste-Ernest</i>)	17 mai 1962
455	27 juin 1960	Savatier (René)	20 juin 1984
456	—	Rosambert (Jean-André)	24 juil. 1977
457	4 juil. 1960	Nieto Caballero (Agustin)	13 nov. 1975
458	—	Laulan (Robert)	8 sept. 1987
459	20 mars 1961	Blanché (<i>Robert-Louis</i>)	6 déc. 1975
460	—	Gudin (Eugenio)	24 oct. 1986
461	11 déc. 1961	Camp (<i>Jean-François-Joseph</i>)	22 janv. 1968
462	—	Hamson (<i>Charles-John</i>)	14 nov. 1987
463	—	Cercler (René-Jean-Louis)	10 sept. 1975
464	—	Freymond (Jacques)	4 mai 1998
465	21 oct. 1963	Bouvier (<i>Emile-Frédéric</i>)	6 oct. 1973
466	—	Valleta (Vittorio)	10 août 1967
467	30 nov. 1964	Quaroni (Pietro)	11 juin 1971
468	—	Christophe (<i>Lucien-M.-J.</i>)	10 sept. 1975
469	—	Parisot (Jacques)	7 oct. 1967
470	—	Guinard (Paul)	23 févr. 1976
471	—	Delalande (<i>Jean-Ferdinand-Marie</i>)	25 oct. 1965
472	8 nov. 1965	Asbeck (<i>Frederik-Mari, baron van</i>)	9 févr. 1968
473	—	Perrod (Antoine-Marie-Pierre dit <i>Pierre-Antoine</i>)	7 août 1994
474	—	Spaeth (René, dit René d'Alsace)	21 nov. 1972
475	—	Rougemont (<i>Denis-Louis de</i>)	6 déc. 1985
476	8 févr. 1967	Maccas (Léon)	2 juil. 1971
477	13 mars 1967	Morgenstern (Oskar)	26 juil. 1977
478	—	Tinbergen (Jan)	9 juin 1994
479	25 sept. 1967	Forest (<i>Aimé-Marie</i>)	20 mars 1983
480	6 nov. 1967	Legueu (François)	10 nov. 1981
481	27 nov. 1967	Carneiro (Paulo-Estavão de Berrêdo)	17 févr. 1982
482	—	Chester (<i>Daniel-Norman</i>)	20 sept. 1986
483	19 févr. 1968	Joja (Athanasé)	8 nov. 1972
484	24 juin 1968	Besterman (<i>Théodore-Deodatus-Nathaniel</i>)	10 nov. 1976
485	—	Dubreuil (Hyacinthe)	3 juil. 1971
486	—	Leontief (Wassily)	5 févr. 1999
487	—	Macura (Milos)	29 août 2005
488	3 mars 1969	Geouffre de la Pradelle (<i>Paul-Marie-Albert-Raymond de</i>)	14 mai 1993
489	—	Maridakis (<i>Georges-Sophocle</i>)	4 juin 1979
490	—	Marty (Gabriel-Louis-Jean)	8 oct. 1973
491	24 mars 1969	Thiry (<i>Jean-Auguste, baron</i>)	27 janv. 1980
492	16 juin 1969	Amzalak (<i>Moses-Bensabat</i>)	6 juin 1978

¹⁶⁶ Élu associé étranger le 12 mai 1958.

493	26 avril 1971	Flottes (<i>Pierre-Léon-Lucien</i>)	24 févr. 1994
494	—	Grunwald (Constantin de)	2 avril 1976
495	7 févr. 1972	Gödel (Kurt)	14 janv. 1978
496	14 févr. 1972	Sainte-Lorette (<i>Lucien Isnard</i> de)	2 nov. 1992
497	12 juin 1972	Andreadis (Stratis)	14 févr. 1989
498	—	Durand-Réville (Luc)	26 août 1998
499	25 sept. 1972	Weill (Alex)	8 déc. 1979
500	21 mai 1973	Luns (Joseph)	17 juil. 2002
501	25 juin 1973	Albert-Sorel (Jean)	10 avril 1981
502	30 avril 1974	Calmels (Mgr Norbert)	24 mars 1984
503	—	Damien ¹⁶⁷ (André)	Élu membre le 12 déc. 1994
504	—	Popper ¹⁶⁸ (Sir Karl)	17 sept. 1994
505	11 juin 1974	Janne (Henri)	26 oct. 1991
506	—	Nédoncelle (Mgr Maurice)	27 nov. 1976
507	17 mars 1975	André-Brunet (Adolphe)	11 oct. 1986
508	15 déc. 1975	Harsin (Paul)	11 juil. 1983
509	2 févr. 1976	Weil (Eric)	1 ^{er} févr. 1977
510	—	Mourellos (Georges)	6 févr. 1994
511	—	Pange (Victor, comte de)	31 janv. 1984
512	14 juin 1976	Zerilli Marimo (<i>Guido</i> , baron)	12 mars 1981
513	9 avril 1977	Wright (Gordon)	11 janv. 2000
514	—	Dethan (Georges)	1 ^{er} janv. 1999
515	16 mai 1977	Bréhant (Jacques)	23 févr. 2000
516	13 juin 1977	Moutsopoulos (Evanghelos)	7 juin 2021
517	—	Tresmontant (Claude)	16 avril 1997
518	21 juin 1977	Perelman (Chaim)	22 janv. 1984
519	—	Lacroix (Jean)	27 juin 1986
520	7 nov. 1977	Cadere (Victor)	11 févr. 1980
521	—	Demaria (Giovanni)	12 avril 1998
522	19 déc. 1977	Dupriez (Léon)	13 oct. 1986
523	27 nov. 1978	Papadopoulo (Alexandre)	5 janv. 1995
524	—	Quine (Willard)	25 déc. 2000
525	15 janv. 1979	Modinos (Polys)	31 mai 1988
526	18 févr. 1980	Lachs (Manfred)	14 janv. 1993
527	2 juin 1980	Bondouy. (Jacques)	20 déc. 1985
528	27 avril 1981	Mehl (Roger)	7 mars 1997
529	29 juin 1981	Vlachos (Georges)	31 mars 1996
530	—	Jauffret (Alfred)	27 janv. 1983
531	—	Auby (Jean-Marie)	8 mars 2000
532	15 févr. 1982	Lipinski (Edward)	18 oct. 1986
533	—	Mallen (Pierre-Louis)	5 août 2004
534	7 juin 1982	Wahl (Nicolas)	13 sept. 1996
535	14 mai 1984	Ziegler (François de)	19 mars 2006
536	22 oct. 1984	Dagognet (François)	3 octobre 2015
537	26 nov. 1984	Vincent (Jean)	10 mars 1996
538	11 mars 1985	Blet (Pierre, R.P.)	29 nov. 2009
539	25 mars 1985	Guglielmi (Jean-Louis)	23 sept. 1991
540	21 oct. 1985	Serra (Enrico)	6 oct. 2007
541	25 nov. 1985	Gravier Jean-François	11 nov. 2005
542	25 nov. 1985	Huet (Pierre)	9 nov. 2016
543	5 mai 1986	Riond (Georges)	11 févr. 1997
544	10 févr. 1986	Shalom (Albert)	11 mars 1992
545	—	Cappelletti (Mauro)	1 ^{er} nov. 2004
546	16 nov. 1987	Delivanis (Dimitrios)	8 mars 1997
547	—	Guichonnet (Paul)	13 sept. 2018
548	21 mars 1988	Agnelli (Giovanni)	24 janv. 2003
549	—	Boutros-Ghali (Boutros)	16 février 2016

¹⁶⁷ Élu membre titulaire le 12 décembre 1994.

¹⁶⁸ Élu associé étranger le 30 juin 1980.

550	13 févr. 1989	Kadaré ¹⁶⁹ (Ismail)	
551	—	Condamine (Pierre de la)	18 sept. 2007
552	—	Hamelin (Louis)	11 février 2020
553	—	Ranum (Orest)	
554	6 mars 1989	Jacqueline (Mgr Bernard)	26 févr. 2007
555	—	Ambrière (Francis)	2 juil. 1998
556	—	Silbermann (Alphons)	4 mars 2000
557	20 mars 1989	Jolowicz (John-Anthony)	17 janv. 2012
558	13 nov. 1989	Rodis-Lewis (Geneviève)	25 août 2004
559	—	Cotta (Sergio)	3 mai 2007
560	4 nov. 1991	Hargrove (Charles)	19 sept. 2014
561	—	Paelinck (Jean)	Dém. en 2018
562	—	Uhrich (René)	22 avril 2014
563	4 mai 1992	Nahavandi (Houchang)	
564	29 mars 1993	Brun (Jean)	17 mars 1994
565	3 juin 1993	Cahen (Alfred)	19 avril 2000
566	28 juin 1993	Deniau (Xavier)	29 mars 2011
567	—	Pascal (Jean)	31 mai 1997
568	9 mai 1994	Skubiszewski (Krzysztof Jan)	8 févr. 2010
569	20 juin 1994	Auba (Jean)	12 avril 2016
570	4 juil. 1994	Sacco (Rodolfo)	
571	13 mars 1995	Clément (Jean-Paul)	
572	23 oct. 1995	Asselain (Jean-Charles)	10 sept. 2013
573	17 juin 1996	Jacquemin (Alexis)	14 août 2004
574	—	Strömholm (Stig Frederik)	
575	—	Valticos (Nicolas)	21 nov. 2003
576	1 ^{er} juil. 1996	Bergier (Jean-François)	29 oct. 2009
577	19 nov. 1996	Hersch (Jeanne)	5 juin 2000
578	—	Hoffmann (Stanley)	13 sept. 2015
579	30 juin 1997	Cardahi (Pierre)	11 avril 1998
580	—	Huisman (Denis)	
581	7 juil. 1997	Albach (Horst)	25 déc. 2021
582	—	Lamfalussy (Alexandre)	9 mai 2015
583	30 juin 1998	Delpérée (Francis, baron)	
584	6 juil. 1998	Bobbio (Norberto)	9 janv. 2004
585	—	Dahrendorf (Ralf, lord)	17 juin 2009
586	26 oct. 1998	Forget (Michel)	1 octobre 2020
587	26 oct. 1998	Vacheron¹⁷⁰ (André)	
588	29 mars 1999	Sullerot (Évelyne)	31 mars 2017
589	18 oct. 1999	Parizeau (Jacques)	1 ^{er} juin 2015
590	2 juil. 2000	Clos (Max)	9 mars 2002
591	2 juil. 2000	Goulandris (Niki)	9 février 2019
592	5 mars 2001	Fama (Eugen)	
593	28 mai 2001	Kopp (Robert)	
594	12 nov. 2001	Putnam (Hilary)	13 mars 2016
595	17 déc. 2001	Reymond (Claude)	2 janvier 2011
596	23 sept. 2002	Muratori-Philip (Anne)	
597	16 juin 2003	Rogister (John)	
598	2 févr. 2004	Higuchi (Yoïchi)	
599	—	Markesinis (Basil)	
600	14 juin 2004	Alajouanine (Ghislaine)	
601	—	Guichenev (Geneviève)	
602	—	Szabo (Denis)	13 oct. 2018
603	21 juin 2004	Pons (Alain)	22 mars 2022
604	8 nov. 2004	Renard (Hélène)	
605	—	Thibaud (Françoise)	
606	—	Simion (Eugen)	

¹⁶⁹ Élu associé étranger le 6 mai 1996.

¹⁷⁰ Élu membre titulaire le 15 juin 2009

607	6 déc. 2004	Watanabe (Moriaki)	11 avril 2021
608	—	Dhonte (Pierre)	
609	10 janv. 2005	Stierle (Karlheinz)	
610	—	Cesa (Claudio)	21 nov. 2014
611	6 mars 2006	Berthélemy (Jean-Claude)	
612	23 juin 2008	Billeter (Jean-François)	
613	23 juin 2008	Suleiman (Ezra)	
614	23 juin 2008	Lemaire (Jean-François)	3 sept. 2021
615	23 juin 2008	Serra (Maurizio)	
616	15 déc. 2008	Hayami (Akira)	4 déc. 2019
617	27 sept. 2010	Gannagé (Pierre)	15 avril 2019
618	27 sept. 2010	Maraval (Denis)	
619	27 sept. 2010	De Woot (Philippe)	29 sept. 2016
620	27 sept. 2010	Crémieux-Brilhac (Jean-Louis)	8 avril 2015
621	14 mars 2011	Thuillier (Guy)	3 mars 2019
622	26 mars 2012	Calvo-Martinez (Tomás)	
623	26 mars 2012	Schricke (Christian)	
624	2 avril 2012	Stefanini (Laurent)	
625	31 mars 2014	Remy (Philippe)	
626	13 oct. 2014	Hintikka (Jaakko)	12 août 2015
627	16 mars 2015	de Menil ¹⁷¹ (George)	
628	26 sept. 2017	Chiappori ¹⁷² (Pierre-André)	
629	29 juin 2015	Hansen ¹⁷³ (Jean-Pierre)	
630	10 octobre 2016	Scruton (sir Roger)	12 janvier 2020
631	10 octobre 2016	Kemp (Peter)	4 août 2018
632	10 octobre 2016	Malaguti (Maurizio)	28 nov. 2018
633	10 octobre 2016	Orlowski (Tomasz)	
634	10 octobre 2016	Qiang (Dong)	
635	10 octobre 2016	Gurría (Angel)	
636	9 octobre 2017	Schwartz (Yves)	
637	9 octobre 2017	Nagel (Thomas)	
638	27 nov. 2017	Rey ¹⁷⁴ (Hélène)	
639	22 janvier 2018	Hellwig ¹⁷⁵ (Martin)	
640	18 juin 2018	Bénabou ¹⁷⁶ (Roland)	
641	25 mars 2019	Gény (Pierre)	
642	6 mai 2019	Perot (Jacques)	
643	3 juin 2019	Fortsakis (Théodore)	
644	30 sept. 2019	Mance (Sir Jonathan)	
645	30 sept. 2019	Vitoux (Jean)	
646	30 sept. 2019	Dejammet (Alain)	
647	30 sept. 2019	De Koninck (Thomas)	
648	30 sept. 2019	Pettit (Philip)	
649	30 sept. 2019	Quenet (Maurice)	
650	30 sept. 2019	Zapatero (Luis Arroyo)	
651	30 sept. 2019	Jaffrelot (Christophe)	
652	27 sept. 2021	De Jaeghere (Michel)	
653	27 sept. 2021	Boulangier (Philippe)	

¹⁷¹ Élu pour un mandat de six années (Statut des correspondants annexé au règlement de l'Académie par décision du comité secret du 15 décembre 2014).

¹⁷² Élu pour un mandat de six années (Statut des correspondants annexé au règlement de l'Académie par décision du comité secret du 15 décembre 2014). Élu membre titulaire le 26 juin 2017. Élu membre titulaire de l'Académie le 26 juin 2017.

¹⁷³ Élu pour un mandat de six années (Statut des correspondants annexé au règlement de l'Académie par décision du comité secret du 15 décembre 2014).

¹⁷⁴ Élu pour un mandat de six années (Statut des correspondants annexé au règlement de l'Académie par décision du comité secret du 15 décembre 2014).

¹⁷⁵ Élu pour un mandat de six années (Statut des correspondants annexé au règlement de l'Académie par décision du comité secret du 15 décembre 2014).

¹⁷⁶ Élu pour un mandat de six années (Statut des correspondants annexé au règlement de l'Académie par décision du comité secret du 15 décembre 2014).

ORDRE DE SUCCESSION AUX PLACES DE CORRESPONDANT

Section I : Philosophie

<i>Philosophie</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 1	1833	Frédéric Jacquemont
	1837	Philippus Van Heusde
	1840	William Hamilton
	1857	William Whewell
	1869	Claude-Joséph Tissot
	1876	Émile Charles
	1898	William James ¹⁷⁷
	1910	James M. Baldwin
	1936	Eugène Dupréel ¹⁷⁸
	1960	Georges Bastide
	1972	Kurt Gödel
	1978	Willard Quine
	2001	Hilary Putnam
	2017	Thomas Nagel
Place 2	1833	Pierre Prévost
	1842	Francisque Bouillier ¹⁷⁹
	1876	Anthelme Chaignet
	1901	Arthur Hannequin
	1906	Augustin Boirac
	1918	Paul Souriau
	1927	Albert Rivaud ¹⁸⁰
	1946	Théodore Ruysen
	1968	Athanase Joja
	1976	Éric Weil
	1977	Jean Lacroix
	1989	Geneviève Rodis-Lewis
	2005	Karlheinz Stierle
	Place 3	1834
1837		Chrétien-Auguste Brandis ¹⁸²
1858		Immanuel Fichte
1879		Vicenzo di Giovanni
1906		Roberto Ardigo
1923		Eugenio Rignano
1932		Edmund Husserl
1946		Arnold Reymond
1959		Juan Zaragüeta
1977		Evanghelos Moutsopoulos

¹⁷⁷ Élu associé étranger le 22 janvier 1910.

¹⁷⁸ Élu associé étranger le 24 novembre 1958.

¹⁷⁹ Élu membre titulaire dans la même section le 11 décembre 1875.

¹⁸⁰ Élu membre titulaire dans la même section le 17 juin 1939.

¹⁸¹ Élu associé étranger le 21 mars 1835.

¹⁸² Élu associé étranger le 10 février 1855.

<i>Philosophie</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 4	1834	Friedrich Schleiermacher
	1838	Henri Ritter
	1869	Édouard Zeller
	1909	Alois Riedl
	1923	Albert Pitres
	1929	Jean Lépine ¹⁸³
	1936	Joseph Segond
	1954	Felice Battaglia
	1978	Alexandre Papadopoulos
	1997	Denis Huisman

<i>Philosophie</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 4 bis ¹⁸⁴	1834	Jean Esquirot
	1847	Joseph Willm
	1854	Christian Bartholomess
	1863	Charles Waddington ¹⁸⁵
	1888	Martin Ferraz
	1899	Auguste Penjon
	1920	Georges Lyon
	1932	Jacques Chevalier

<i>Philosophie</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 5	1834	James Prichard
	1850	Thomas-Henri Martin ¹⁸⁶
	1872	Alfred Fouillée ¹⁸⁷
	1894	Alexis Bertrand
	1927	Charles Blondel
	1946	Albert Mochi
	1950	Sir William D. Ross
	1974	Karl Popper ¹⁸⁸
	1981	Roger Mehl
	1998	Ralph Dahrendorf
	2014	Jaakko Hintikka
	2016	Peter Kemp
	2019	Thomas De Koninck

<i>Philosophie</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 6	1838	Baron Pasquale Gallupi
	1848	Abbé Rosmini-Serbati
	1856	Henry P. Tappan
	1883	Robert Flint
	1913	James Ward
	1926	Émile Meyerson
	1936	Federico Enriques
	1949	Raymond Ruyer
	1989	Sergio Cotta
	2012	Tomás Calvo-Martinez

¹⁸³ Élu membre libre le 15 juin 1935.

¹⁸⁴ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

¹⁸⁵ Élu membre titulaire dans la section Morale le 11 février 1888.

¹⁸⁶ Élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 7 juillet 1871.

¹⁸⁷ Élu membre titulaire dans la même section le 9 décembre 1893.

¹⁸⁸ Élu associé étranger le 30 juin 1980.

<i>Philosophie</i> Place 7	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1866	Friedrich Trendelenburg ¹⁸⁹
	1869	Comte Mamiani della Rovere ¹⁹⁰
	1883	Charles Secrétan
	1896	Wilhelm Wundt
	1923	John Dewey
	1954	Antonio Carneiro Leao
	1967	Aimé Forest
	1984	François Dagognet
	2017	Yves Schwartz
<i>Philosophie</i> Place 8	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1866	Rudolph Lotze
	1883	Luigi Ferri
	1896	Léopold Mabileau
	1949	Albert Burloud
	1956	René Lacroze
	1974	Mgr Maurice Nedoncelle
	1977	Chaim Perelman
	1986	Albert Shalom
	1993	Jean Brun
1996	Jeanne Hersch	
2004	Alain Pons	
<i>Philosophie</i> Place 9	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1902	Frédéric Paulhan
	1932	Maurice Halbwachs
	1949	Pierre Lachière-Rey
	1961	Robert Blanché
	1976	Georges Mourellos
	1996	Stanley Hoffmann
	2016	Maurizio Malaguti
	2019	Philip Pettit
<i>Philosophie</i> Place 10	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1903	Harald Höffding
	1932	Édouard Claparède
	1949	Gaston Berger ¹⁹¹
	1958	Ferdinand Gonseth
	1977	Claude Tresmontant
	1998	Norberto Bobbio
	2005	Claudio Cesa
2016	Sir Roger Scruton	
<i>Philosophie</i> Place 10 bis ¹⁹²	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1903	Edward Caird
	1910	Shadworth H. Hodgson
	1914	Edmond Goblots
	1936	Georges Davy ¹⁹³
	1953	Pierre Mesnard ¹⁹⁴

¹⁸⁹ Élu associé étranger le 20 mars 1869.

¹⁹⁰ Élu associé étranger le 28 avril 1883.

¹⁹¹ Élu membre titulaire dans la même section le 19 février 1955.

¹⁹² Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

¹⁹³ Élu membre titulaire dans la même section le 9 juin 1952

¹⁹⁴ Élu membre titulaire dans la même section le 22 juin 1953.

Section II : Morale
devenue Morale et Sociologie
(décision de l'Académie du 17 février 1958,
approuvée par le décret du 7 juillet 1958)

<i>Morale et Sociologie</i> Place 1	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1834	Emmanuel de Felleberg
	1845	R.P. Jean-Baptiste Girard
	1851	Wathely
	1864	Edwin Chadwick
	1891	James Bryce ¹⁹⁵
	1904	Charles W. Eliot
	1931	Étienne Martin Saint-Léon
	1934	Louis Reynaud
	1947	Henry gaillard de Champris
	1956	Choucri Cardahi
	1974	Mgr Norbert Calmels
	1989	Mgr Bernard Jacqueline
2008	Jean-François Billeter	
<i>Morale et Sociologie</i> Place 2	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1834	Désiré Ordinaire
	1844	André Guerry
	1867	Édouard Charton ¹⁹⁶
	1877	Samuel Olivecrona ¹⁹⁷
	1904	Jean Bourdeau ¹⁹⁸
	1914	Maurice Blondel
	1949	Édouard Monpetit
	1956	Jean Désy
	1961	Jean Camp
	1968	Milos Macura
2008	Ezra Suleiman	
<i>Morale et Sociologie</i> Place 3	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1834	Thomas Chalmers
	1848	Comte Carlo Pettiti
	1851	Francis Lieber
	1874	Charles Aubertin
	1909	Georges Vidal
	1912	Max Turmann
	1946	Zygmunt L. Zaleski
	1968	Théodore Besterman
	1977	Jacques Bréhant
2004	Ghislaine Alajouanine	
<i>Morale et Sociologie</i> Place 4	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1834	Claude Bergery
	1864	Frédéric Demez
	1874	Charles-Auguste Salmon
	1894	Léon Lallemand
	1918	Eugène Ritter
	1929	Gonzague de Reynold
	1971	Pierre Flottes
1995	Jean-Paul Clément	

¹⁹⁵ Élu associé étranger le 27 février 1904.

¹⁹⁶ Élu membre libre le 30 décembre 1876

¹⁹⁷ Élu associé étranger le 7 février 1903

¹⁹⁸ Élu membre titulaire dans la même section le 31 mai 1913

<i>Morale et Sociologie Place 5</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1834	Nicholaus Julius
	1870	Baron de Holtzendorff
	1890	Louis-Désiré Legrand
	1911	Alexandre Lacassagne
	1925	Fernand Baldensperger
	1958	Auguste Viatte
	1994	Jean Auba
	2019	Christophe Jaffrelot
<i>Morale et Sociologie Place 5 bis</i> ¹⁹⁹	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1834	Huerne de Pommeuse
<i>Morale et Sociologie Place 6</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1837	Baron Goswin Stassart
	1856	Édouard Ducpétiaux
	1869	Charles Périn
	1906	Victor Branis
	1918	Johannes Jorgensen
	1957	Marc Varenne
	1969	Moses B. Amzalak
	1980	Polys Modinos
	1989	Alphons Silbermann
	2004	Geneviève Guicheny
<i>Morale et Sociologie Place 7</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1837	Baron Ignaz von Wesseberg
	1865	Ernest Naville ²⁰⁰
	1886	Gustave Moynier ²⁰¹
	1902	John E.C. Bodley
	1926	Irving Babbitt
	1934	Louis Dumont-Wilden ²⁰²
	1953	Henri Pourrat
	1960	Robert Laulan
	1989	Francis Ambrière
	1999	Évelyne Sullerot
2019	Luis Arroyo Zapatero	
<i>Morale et Sociologie Place 7 bis</i> ²⁰³	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1866	Armand du Chatellier ²⁰⁴
	1886	Jacques Denis
	1897	Charles Adam ²⁰⁵
	1914	Louis Arnould
	1950	Giacomo Cavallucci
1954	Jean-Robert Debray ²⁰⁶	

¹⁹⁹ Place mise à la disposition de la section Économie politique, Statistique et Finances par décision de l'Académie du 2 janvier 1841.

²⁰⁰ Élu associé étranger le 3 avril 1886

²⁰¹ Élu associé étranger le 15 mars 1902

²⁰² Élu associé étranger le 22 juin 1953

²⁰³ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

²⁰⁴ Correspondant de la section Politique, Administration et Finances depuis 1856. Transféré dans la section Morale par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁰⁵ Élu membre libre le 14 février 1914.

²⁰⁶ Élu membre titulaire dans la même section le 8 mars 1965.

<i>Morale et Sociologie</i> Place 7 ter ²⁰⁷	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1872	Émile Laurent
	1901	Gabriel Compayré ²⁰⁸
	1908	Gaston Bonet-Maury
	1920	Ernest Zyromski
	1934	Albert Chérel
<i>Morale et Sociologie</i> Place 8	1963	Vittorio Valleta
	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1902	Lord Reay ²⁰⁹
	1908	Lord Balfour ²¹⁰
	1920	Maurice Muret ²¹¹
	1933	Gilbert Chinard
<i>Morale et Sociologie</i> Place 9	1973	Jean-Albert Sorel
	1982	Pierre-Louis Mallen
	2004	Moriaki Watanabe
	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1902	Raymond Thamin ²¹²
	1923	Louis Maigron
<i>Morale et Sociologie</i> Place 10	1960	Antonio Nieto-Caballero
	1986	Georges Riond
	2001	Robert Kopp
	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1902	Adolphe Lair
	1908	Fernand Samazeuilh
	1920	Enrique Larreta
	1933	Émile Bouvier
	1973	Henri Janne
	1993	Alfred Cahen
	2004	Denis Szabo
	2019	Maurice Quenet

²⁰⁷ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

²⁰⁸ Élu membre titulaire dans la même section le 16 mars 1907.

²⁰⁹ Élu associé étranger le 28 juillet 1906.

²¹⁰ Élu associé étranger le 31 mai 1919.

²¹¹ Élu associé étranger le 7 mai 1932.

²¹² Élu membre titulaire dans la section Philosophie le 13 mai 1922.

Section III : Législation, Droit public et Jurisprudence

<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 1	1833	Victor Proudhon
	1838	Charles Giraud ²¹³
	1842	Henri Wheaton
	1850	Lodewijk Koenigswarter
	1881	Théophile Ducrocq
	1914	Léon Michoud
	1921	Maurice Hauriou
	1930	Marcel Morand
	1932	Louis Rivière
	1950	André Rosambert
	1977	Victor Cadere
	1981	Georges Vlachos
	1996	Stig Fredrik Strömholm
<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 1 bis ²¹⁴	1833	Charles Toullier
	1836	Comte Théophile Berlier
	1845	Comte Paolo Sclopis ²¹⁵
	1869	Denis Serrigny
	1876	Exupère Caillemer
	1913	Ludovic Beauchet
	1914	William Loubat
	1951	Paul Roubier
<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 2	1833	Charles de Savigny ²¹⁶
	1837	Gustave Hugo
	1845	Léopold Warnkoenig
	1869	Jean-Joseph Thonissen ²¹⁷
	1888	Valtazar Brogic
	1909	Tobie Asser ²¹⁸
	1912	René Garraud
	1931	Jules Valéry
	1938	Pierre Mimin
	1981	Alfred Jauffret
	1984	Jean Vincent
	1998	baron Francis Delpérée

²¹³ Élu membre titulaire dans la même section le 2 avril 1842

²¹⁴ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

²¹⁵ Élu associé étranger le 20 mars 1869.

²¹⁶ Élu associé étranger le 4 février 1837.

²¹⁷ Élu associé étranger le 19 mars 1887.

²¹⁸ Élu associé étranger le 1^{er} avril 1911.

<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 3	1833	Baron Jean Grenier
	1841	Nicolo Nicolini
	1859	Jean-Gaspard Bluntschli
	1881	Joseph Unger
	1913	Baron Raffaele Garofalo
	1938	Charles De Visscher ²¹⁹
	1965	Baron Frederick van Asbeck
	1969	Georges S. Maridakis
	1980	Manfred Lachs
	1994	Krzysztof Skubiszewski
	2010	Pierre Gannagé
	2019	Sir Jonathan Mance

<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 4	1833	Jacot Meyer
	1838	Silvestre Pinheiro-Ferreira
	1848	Ferdinand Walter
	1881	Sir Henry Suumer Maine ²²⁰
	1884	Sir Robert Phillimore
	1885	Shorkil H. Aschehoug
	1909	Henning Matzen
	1912	William R. Anson
	1916	Milenko Vesnitch
	1921	James B. Scott
	1951	Pierre Arminjon
	1961	Charles J. Hamson
	1989	John-Antony Jolowicz
	2014	Philippe Rémy

<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 4 bis ²²¹	1833	Giandomenico Romagnosi

<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 5	1834	John Austin
	1864	Charles Demolombe
	1888	Joseph Ferrand
	1904	Louis Guillaouard
	1925	Gérard Pélissié du Rausas
	1949	Léopold Boissier
	1969	Paul Geouffre de la Pradelle
	1994	Rodolfo Sacco

²¹⁹ Élu associé étranger le 31 mai 1965.

²²⁰ Élu associé étranger le 28 avril 1883.

²²¹ Place supprimée par décision de l'Académie du 2 janvier 1841.

<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 6	1834	Louis Klüber
	1837	Anton Thibaut
	1841	Charles-Joseph Mittermaier
	1869	Carlos Calvo ²²²
	1893	Sir Frederick Pollack
	1938	Stanislas Kutrzeba
	1956	Bichara Tabbah
	1972	Alex Weill
	1981	Jean-Marie Auby
	2001	Claude Reymond
	2012	Christian Schricke
<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 7	1866	Robert von Mohl ²²³
	1876	Nicolas Saripolos
	1888	Constantin Pobedonostzev
	1909	Maxime Kowalesky
	1918	Thomas E. Holland
	1929	Mariano Carnejo
	1946	Jacques Bouteron
	1969	Gabriel Marty
	1974	André Damien ²²⁴
	1996	Nicolas Valticos
	2004	Basil Markesinis
<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 8	1866	Henry Reeve ²²⁵
	1888	Sir James F. Stephen
	1894	Emilio Castelar ²²⁶
	1895	Baron Édouard Descamps ²²⁷
	1921	Ruy Barbosa
	1925	Baron Albert Rolin
	1938	Demetre Gusti
	1957	Mario Rotondi
	1986	Mauro Cappelletti
	2004	Yoichi Higuchi
<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 9	1902	Ernest Lehr
	1921	Robert Beudant
	1954	Louis Trotabas
	1986	Jacques-Yvan Morin

²²² Élu associé étranger le 2 avril 1892.

²²³ Correspondant de la section Politique, Administration et Finances depuis 1856. Transféré dans la section Législation, Droit public et Jurisprudence par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²²⁴ Élu membre titulaire dans la même section le 12 décembre 1994.

²²⁵ Correspondant de la section Politique, Administration et Finances depuis 1856. Transféré dans la section Législation, Droit public et Jurisprudence par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²²⁶ Élu associé étranger le 22 juin 1895.

²²⁷ Élu associé étranger le 12 mars 1921.

<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 10	1902	Heinrich Brunner
	1919	Gustave Ador ²²⁸
	1922	Alejandro Alvarez ²²⁹
	1930	François Gény
	1960	René Savatier
	1985	Pierre Huet
	2019	Théodore Fortsakis

<i>Législation, Droit public et Jurisprudence</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 10 bis ²³⁰	1902	Jaromir Celakowski
	1915	Comte Carton de Wiart ²³¹
	1935	Jose Gascon y Marin

**Section IV : Économie politique et statistique
(devenue en 1866 Économie politique, Statistique et Finances)**

<i>Économie politique, Statistique et Finances</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 1	1833	Baron Henri Storck
	1841	George Porter
	1853	Thomas Tooke
	1860	John Stuart Mill
	1874	David Wells
	1899	Jules Liégeois
	1909	Marcel Marion ²³²
	1931	Paul Reboud
	1956	Ugo Papi ²³³
	1959	Wilhelm Röpke
	1967	Jan Timbergen
	1996	Alexis Jacquemin
	2006	Jean-Claude Berthélemy

<i>Économie politique, Statistique et Finances</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
Place 2	1833	Adolphe Quételet ²³⁴
	1874	Gustave de Molinart
	1920	Louis Strauss
	1927	Fukuda Tokuzo
	1933	Frédéric de Fellner de Nemetvölzi
	1949	Alexandre Michelson
	1977	Giovanni Demaria
	2004	Pierre Dhonte

²²⁸ Élu associé étranger le 3 décembre 1921.

²²⁹ Élu associé étranger le 9 juin 1928.

²³⁰ Élu associé étranger le 2 juin 1934.

²³¹ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

²³² Élu membre titulaire dans la section Histoire générale et philosophique le 30 janvier 1925.

²³³ Élu associé étranger le 12 mai 1958.

²³⁴ Élu associé étranger le 11 mai 1872.

<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1833	Hippolyte Passy ²³⁶
<i>Finances</i>	1853	Jean-Godefroy Hoffmann ²³⁷
Place 2 bis ²³⁵	1851	Thomas Dietericci
	1860	Guillaume Roscher
	1894	Charles Menger
	1922	Henri Lorin
	1935	Constantino Bresciani-Turroni
<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1834	James Mill
<i>Finances</i>	1837	Ramon de la Sagra
Place 3	1872	Jose-Maria Torrès-Caicedo
	1890	Luigi Bodio
	1922	Lucien March
	1935	William Rappard
	1959	Jehan Vellard
	1997	Horst Albach
<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1834	John Mac Culloch ²³⁸
<i>Finances</i>	1844	Charles Babbage
Place 4	1872	William Farr
	1884	Henry Fawcett
	1885	Siegfried Nasse
	1891	Johannes Conrad
	1924	Maffeo Pantaleoni
	1926	Bonaldo Stringher
	1931	Ernest Mahaim
	1948	Jospeh della Torre
	1968	Wassily Leontief
	2001	Eugen Fama
<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1834	Sébastien Saulnier
<i>Finances</i>	1836	Nicolas Delacroix
Place 5	1844	François Robiquet
	1846	Frédéric Bastiat
	1851	Alvaro de Flores-Estrada
	1856	Louis Cibrario
	1872	Antoine Scialoja
	1877	Émile Worms
	1920	Auguste Dubois
	1937	Camille Rosier
	1953	Philippe Simon
	1975	Adolphe André-Brunet
	1987	Dimitrios J. Delivanis
	1997	Alexandre Lamfalussy
	2017	Hélène Rey

²³⁵ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

²³⁶ Élu membre titulaire dans la même section le 7 juillet 1838.

²³⁷ Élu le 26 décembre 1835 en remplacement de John Mac Culloch dont le décès avait été annoncé par erreur. Il prit la première place vacante, celle d'Hippolyte Passy, élu membre titulaire.

²³⁸ Élu associé étranger le 21 janvier 1843.

<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1834	Baron Pierre Bigot de Morogues
<i>Finances</i>	1841	Vicomte de Villeneuve-Bargemont ²³⁹
Place 6	1846	Félix de Tafarelle
	1872	Ambroise Clément
	1887	Jean-Baptiste Lescarret
	1899	Auguste Béchaux
	1926	Arthur Girault
	1933	Lucien Brocard
	1937	René Gonnard
	1967	François Legueux
	1982	Edward Lipinski
	1991	Jean Paelinck ²⁴⁰
	2018	Roland Bénabou

<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1834	Carl Poënitz
<i>Finances</i>	1843	William Nassau Senior
Place 6 bis ²⁴¹	1865	Comte Giovanni Arrivabene
	1882	Alfred Jourdan
	1892	Edmond Villey-Desmeserets ²⁴²
	1908	Marc Maurel
	1914	Joseph Rambaud
	1922	Charles Turgeon
	1935	Henri Brenier

<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1834	Félix de Beaujour ²⁴³
<i>Finances</i>	1836	William Jacob
Place 7	1865	Albany W. Fonblanque
	1874	William Newmarch
	1883	Charles Grad
	1891	Arthur Raffalovich
	1924	André Andreades
	1945	Harold G. Moulton
	1967	Oskar Morgenstern
	1977	Léon H. Dupriez
	1991	René Urich
	2015	George de Menil

<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1846	Grimaldi, marquis de Pietracatella
<i>Finances</i>	1864	Marco Minghetti ²⁴⁴
Place 8	1876	Henri Dameth
	1885	Gustave Pastoureau du Puynode
	1899	Ernest Fournier de Flaix
	1904	Vicomte Combes de Lestrade
	1924	Henri Methorst
	1961	Eugenio Gudin
	1991	Charles Hargrove
	2015	Jean-Pierre Hansen

²³⁹ Élu membre titulaire dans la section Morale le 12 avril 1845.

²⁴⁰ Démissionnaire.

²⁴¹ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

²⁴² Élu membre libre le 17 novembre 1906.

²⁴³ Élu membre libre le 19 mars 1836.

²⁴⁴ Élu associé étranger le 15 janvier 1876.

<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1866	Charles-Henri Rau ²⁴⁵
<i>Finances</i>	1872	Baron Carl de Czoernig
Place 9	1890	Faiques Lorenz von Stein
	1891	Lord Goschen
	1908	Alfred Marshall
	1927	Edwin Seligman
	1949	Louis Morard
	1949	Alexandre Lefas
	1950	Louis Tardy
	1961	René Cercler
	1975	Paul Harsin
	1985	Jean-Louis Guglielmi
	1992	Houchang Nahavandi

<i>Économie politique, Élection</i>		<i>Nom</i>
<i>Statistique et</i>	1866	Antoine Cherbuliez ²⁴⁶
<i>Finances</i>	1869	Émile de Laveleye
Place 10	1893	Général Francis Walker
	1898	Caroll D. Wright
	1914	Germain-Martin ²⁴⁷
	1931	Lord Layton of Danehill
	1968	Hyacinthe Dubreuil
	1972	Lucien de Sainte-Lorette
	1995	Jean-Charles Asselain
	2015	Pierre-André Chiappori ²⁴⁸
	2018	Martin Hellwig

**Section V : Histoire générale et philosophique
devenue Histoire et Géographie
(décision de l'Académie du 9 juin 1934, approuvée par le décret du 15 décembre 1934)**

<i>Histoire et</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
<i>Géographie</i>	1833	Amédée Thierry ²⁴⁹
Place 1	1843	Erik Gustaf Geijer
	1848	Frédéric Bancroft
	1891	Prince Georges Bibesco ²⁵⁰
	1896	Frédéric de Martens ²⁵¹
	1901	Alexandr Xenopol ²⁵²
	1918	Claude Perroud
	1921	Bertrand Auerbach
	1946	Edmond Préclin
	1956	Alberto Ghisalberti
	1989	Pierre de La Condamine
	2008	Jean-François Lemaire

²⁴⁵ Correspondant de la section Politique, Administration et Finances depuis 1858. Transféré dans la section Économie politique, Statistique et Finances par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁴⁶ Correspondant de la section Politique, Administration et Finances depuis 1858. Transféré dans la section Économie politique, Statistique et Finances par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁴⁷ Élu membre titulaire dans la même section le 28 mai 1927.

²⁴⁸ Élu membre titulaire dans la même section le 26 juin 2017

²⁴⁹ Élu membre titulaire dans la même section le 13 mars 1841.

²⁵⁰ Élu associé étranger le 21 mars 1896.

²⁵¹ Élu associé étranger le 24 février 1900.

²⁵² Élu associé étranger le 14 mars 1914.

<i>Histoire et Géographie Place 2</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1833	Lord Hallam ²⁵³
	1838	Frédéric de Raümer ²⁵⁴
	1865	Henry H. Milman
	1869	Cesare Cantu ²⁵⁵
	1887	Henri Barckhausen
	1918	Rafael Altamira
	1954	Daniel Faucher
	1971	Constantin de Grunwald
	1977	Georges Dethan
	2000	Max Clos
2002	Anne Muratori-Philip	
<i>Histoire et Géographie Place 3</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1833	Charles de Rotteck
	1842	Martin Fernandez de Navarette
	1845	William H. Prescott
	1860	John L. Motley ²⁵⁶
	1876	Louis-Prospér Gachart
	1887	Julian Klaczko
	1907	Prosper Boissonnade
	1936	Paul Courteault
	1954	Marcel Émerit
	1985	Enrico Serra
2008	Akira Hayami	
2021	Michel De Jaeghere	
<i>Histoire et Géographie Place 4</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1833	François Orioli
	1859	Francisco Martinez de la Rosa
	1864	Baron Kervyn de Lettenhove
	1891	Alexandre Polovtsev
	1913	Henri Hauser
	1947	Félix Ponteil
	1987	Paul Guichonnet
	2019	Pierre Gény
<i>Histoire et Géographie Place 5</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1833	Conde
	1836	Étienne Arbanère
	1859	Cléophas Dareste de La Chavanne
	1886	Émile Belot
	1887	Albert Babeau ²⁵⁷
	1902	Comte Baguenault de Puchesse
	1923	Henri Schück
	1950	Slobodan Yovanovic
	1960	Hans W. Ahlmann
	1977	Gordon Wright
2003	John Register	

²⁵³ Élu associé étranger le 27 janvier 1838.

²⁵⁴ Élu associé étranger le 11 février 1865.

²⁵⁵ Élu associé étranger le 22 décembre 1886.

²⁵⁶ Élu associé étranger le 15 janvier 1876.

²⁵⁷ Élu membre libre le 21 décembre 1901.

<i>Histoire et Géographie</i> Place 5 bis ²⁵⁸	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1833	Otfried Müller
	1836	Leopold von Ranke ²⁵⁹
	1859	Stanhope, lord Mahon ²⁶⁰
	1886	Chevalier d'Arneth ²⁶¹
	1887	William H. Lecky ²⁶²
	1902	Albert P. Waddington
	1923	Raoul Blanchard ²⁶³
<i>Histoire et Géographie</i> Place 6	1959	Rechid Saffet Atabinen
	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1839	John Lingard
	1853	Thomas B. Macaulay ²⁶⁴
	1858	Georges Grote ²⁶⁵
	1864	Arthur P. Stanley
	1883	George Waitz
	1887	William Stubbs
	1901	Hermann Hüffer
	1907	Alfred Stern
	1939	Jean Alazard
<i>Histoire et Géographie</i> Place 7	1961	Jacques Freymond
	2000	Niki Goulandris
	2019	Jacques Perot
	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1866	Manuel Colmeiro ²⁶⁶
	1894	Léon Duchesne de la Sicotière
	1895	Léonce Pingaud
	1924	Francis de Crue
	1929	Marcel Handelsman ²⁶⁷
	1944	Joseph Fournier
	1949	Jean Marchand
<i>Histoire et Géographie</i> Place 8	1989	Ismail Kadaré ²⁶⁸
	1996	Jean-François Bergier
	2011	Guy Thuillier
	2019	Jean Vitaux
	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1866	Henry Doniol ²⁶⁹
	1891	Charles Le Gendre, comte de Luçay
1907	Édouard Rott	
1925	Baron Eugène Beyens	
1937	Georges Douin	
1947	André Latreille	
1985	Pierre Blet	
2010	Denis Maraval	

²⁵⁸ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

²⁵⁹ Élu associé étranger le 4 février 1860

²⁶⁰ Élu associé étranger le 11 mai 1872.

²⁶¹ Élu associé étranger le 14 janvier 1893.

²⁶² Élu associé étranger le 15 février 1902.

²⁶³ Élu membre titulaire dans la même section le 2 juin 1958.

²⁶⁴ Élu associé étranger le 23 mai 1857.

²⁶⁵ Élu associé étranger le 20 février 1864.

²⁶⁶ Correspondant de la section Politique, Administration et Finances depuis 1857. Transféré dans la section Histoire générale et philosophique par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁶⁷ Élu associé étranger le 27 février 1937.

²⁶⁸ Élu associé étranger le 6 mai 1996.

²⁶⁹ Correspondant de la section Politique, Administration et Finances depuis 1864. Transféré dans la section Histoire générale et philosophique par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

<i>Histoire et Géographie</i> Place 9	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1902	Christian Pfister ²⁷⁰
	1921	Guglielmo Ferrero
	1947	Édouard Chapuisat
	1956	Carlo Bronne
	1989	Louis-Edmond Hamelin
<i>Histoire et Géographie</i> Place 9 bis ²⁷¹	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1902	Pasquale Villari ²⁷²
	1913	Stoian Novakovic
	1918	Paul Masson
	1946	Ulysse Rouchon
	1960	Amédée Outrey
<i>Histoire et Géographie</i> Place 10	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1902	Rodolphe Reuss
	1925	François Dumas
	1949	Henri Drouot
	1956	Jacques Caillé
	1989	Orest Ranum

Section VI : générale

<i>Générale</i> Place 1	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1964	Pietro Quaroni
	1972	Stratis Andreadis
	1993	Xavier Deniau
	2012	Laurent Stefanini
<i>Générale</i> Place 2	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1964	Lucien Christophe
	1976	Victor de Pange
	1985	Jean-François Gravier
	2008	Maurizio Serra
<i>Générale</i> Place 3	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1964	Jacques Parisot
	1969	Baron Jean Thiry
	1980	Jacques Bondoux
	1993	Jean Pascal
	1998	André Vacheron
	2010	Philippe de Woot
	2019	Alain Dejammet
<i>Générale</i> Place 4	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1964	Paul Guinard
	1976	Guido Zerilli Marimo
	1982	Nicolas Wahl
	1998	Michel Forget

²⁷⁰ Élu membre titulaire dans la même section le 5 juin 1920.

²⁷¹ Place mise à la disposition de la section générale par décision de l'Académie du 4 mai 1964, approuvée par décret du 29 juin 1964.

²⁷² Élu associé étranger le 1^{er} avril 1911.

<i>Générale</i> Place 5	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1964	Jean Delalande
	1967	Norman Chester
	1988	Boutros Boutros-Ghali
	2016	Angel Gurria
<i>Générale</i> Place 6	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1965	Pierre-Antoine Perrod
	1997	Pierre Cardahi
	1999	Jacques Parizeau
	2016	Tomasz Orłowski
<i>Générale</i> Place 7	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1965	René Spaeth dit René d'Alsace
	1973	Joseph Luns
	2004	Françoise Thibaud
<i>Générale</i> Place 8	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1965	Denis de Rougemont
	1988	Giovanni Agnelli
	2004	Eugen Simion
<i>Générale</i> Place 9	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1967	Léon Maccas
	1972	Luc Durand-Réville
	2004	Hélène Renard
<i>Générale</i> Place 10	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
	1967	Paulo Berredo Carneiro
	1984	François de Ziegler
	2010	Jean-Louis Crémieux-Brilhac
	2016	Dong Qiang

Section Politique, Administration et Finances
(*créée par le décret impérial du 14 avril 1855*
et supprimée par le décret impérial du 9 mai 1866)

<i>Place</i>	<i>Élection</i>	<i>Nom</i>
1	1857	Robert von Mohl ²⁷³
2	1857	Ludwik de Tegoborski
	1859	Antoine Cherbuliez ²⁷⁴
3	1857	Manuel Colmeiro ²⁷⁵
4	1858	Edward Everen
	1865	Henry Reeve ²⁷⁶
5	1858	Charles-Henri Rau ²⁷⁷
6	1858	Armand Mauftras du Châtellier ²⁷⁸
7	1858	Jean Leber
	1864	Henry Doniol ²⁷⁹

²⁷³ Devenu membre de la section Législation, Droit public et Jurisprudence par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁷⁴ Devenu membre de la section Économie politique, Statistique et Finances par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁷⁵ Devenu membre de la section Histoire générale et philosophique par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁷⁶ Devenu membre de la section Législation, Droit public et Jurisprudence par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁷⁷ Devenu membre de la section Économie politique, Statistique et Finances par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁷⁸ Devenu membre de la section Morale par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

²⁷⁹ Devenu membre de la section Histoire générale et philosophique par décision de l'Académie du 26 mai 1866.

IV^e Partie

Textes réglementaires

LOI DE PROGRAMME NO 2006-450 DU 18 AVRIL 2006 POUR LA RECHERCHE

TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES À L'INSTITUT DE FRANCE ET AUX ACADÉMIES

Article 35. L'Institut de France ainsi que l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques qui le composent sont des personnes morales de droit public à statut particulier placées sous la protection du Président de la République.

Ils ont pour mission de contribuer à titre non lucratif au perfectionnement et au rayonnement des lettres, des sciences et des arts.

Leurs membres sont élus par leurs pairs. Toutes les fonctions y sont électives.

Article 36. L'Institut et les académies s'administrent librement. Leurs décisions entrent en vigueur sans autorisation préalable. Ils bénéficient de l'autonomie financière sous le seul contrôle de la Cour des comptes. L'administration de l'Institut est assurée par la commission administrative centrale, qui élit parmi ses membres le chancelier de l'Institut, et par l'assemblée générale. Chaque académie est administrée par ses membres qui désignent leurs secrétaires perpétuels et leur commission administrative.

Article 37. Le 2o du I de l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics est complété par les mots : « l'Institut de France, l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques ».

Article 38. Les statuts de l'Institut et de chaque académie et les règlements fixant les conditions particulières de leur gestion administrative et financière sont approuvés par décret en Conseil d'État.

Les dons et legs avec charges dont bénéficient l'Institut ou les académies sont autorisés par décret en Conseil d'État.

**ORDONNANCE ROYALE RESTAURANT
LA CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
SOUS LE NOM D'ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

PRECEDEE DE L'EXPOSE DES MOTIFS DE CET ACTE PAR FRANÇOIS GUIZOT

(26 OCTOBRE 1832)

Sire,

L'Institut de France, organisé par la loi du 3 brumaire an IV sur l'instruction publique, comprenait, au nombre des trois classes qui le composait, une Classe des sciences morales et politiques.

L'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI abolit cette Classe et divisa l'Institut en quatre classes nouvelles qui subsistent encore sous le titre d'Académies. L'ordonnance du 21 mars 1816, qui leur rendit ce nom, ne changea rien à cette division. Jusqu'ici la suppression de la Classe des sciences morales et politiques a été maintenue.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté le rétablissement de cette Classe sous le titre d'Académie des sciences morales et politiques. Comme à l'époque où elle fut créée, elle fera partie de l'Institut royal de France.

Les motifs de cette proposition sont puisés dans les principes mêmes du gouvernement de Votre Majesté, de ce gouvernement qui s'appuie sur la raison publique et qui veut donner à toutes ses créations les caractères de l'esprit du siècle et du génie national.

Les sciences morales et politiques ont exercé de tout temps un grand attrait sur les esprits et une grande influence sur les peuples.

Mais à aucune époque, chez aucune nation, elles ne sont parvenues au degré d'importance, de publicité que, de nos jours, elles ont atteint dans notre pays. Elles influent directement parmi nous sur le sort de la société, elles modifient rapidement et les lois et les mœurs. On peut dire que, depuis un demi-siècle, elles ont joué un rôle dans notre histoire.

C'est qu'elles ont acquis pour la première fois ce qui leur avait toujours manqué, un caractère vraiment scientifique. On s'est efforcé de les appuyer sur des données certaines, de les rendre rigoureuses et positives : elles sont devenues ainsi plus applicables ; leur utilité plus manifeste a été plus réelle. La société tout entière a reconnu son empire.

Le gouvernement de 1796 se conformait donc à l'esprit de notre époque, lorsqu'il essayait de leur consacrer une institution spéciale et de les constituer en un corps savant destiné à les cultiver en commun, à en propager, hors de son sein, l'étude et le développement. On ne saurait disconvenir que, pendant sa courte durée, la seconde Classe de l'Institut n'ait rempli sa mission.

Des ouvrages distingués ont été composés pour elle, des recherches utiles ont été entreprises sous son inspiration. Elle a montré une active sollicitude pour les intérêts de l'esprit humain.

Cependant le Consulat l'abolit et la Restauration ne le rétablit point. L'institution leur était suspecte par ses mérites mêmes. Mais le gouvernement que la révolution de 1830 a fondé ne saurait conserver la défiance des pouvoirs qui l'ont précédé. Lorsque les principes d'un gouvernement ne sont pas conformes aux droits de l'humanité, il peut redouter la raison humaine ; elle peut l'ébranler même quand elle ne s'égare pas et l'inquiéter même en le respectant. L'ordre politique qui s'est élevé en France est à l'abri de telles inquiétudes. Son origine est assez nationale, l'union des intérêts du pouvoir et de ceux de la société est en France assez fortement garantie pour que le gouvernement de Votre Majesté se montre supérieur aux soupçons que l'on concevait avant lui et s'honore de seconder le progrès de l'intelligence humaine sans redouter ses égarements. La stabilité de notre charte peut braver les erreurs spéculatives ; et la pensée, dans ses témérités les plus hasardeuses, ne saurait prévaloir contre la vérité pratique de nos heureuses institutions. C'est le privilège des gouvernements libres de résister aux épreuves dont s'effraye le pouvoir absolu.

D'ailleurs, la France a profité de ces longues et coûteuses expériences. Des idées saines se sont répandues ; les lumières deviennent de jour en jour l'une des meilleures garanties de l'ordre ; la raison s'honore de consolider les fondements des plus nobles croyances de l'humanité ; et les sciences morales et politiques serviront désormais — on peut l'espérer — à raffermir ce qu'elles ont jadis ébranlé.

Je crois donc, Sire, que la proposition que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté est digne de la sagesse de son gouvernement. La Révolution de Juillet doit rendre aux sciences morales et politiques la place et les hommages qui leur sont dus. Tel est le but du rétablissement de l'Académie qui leur est consacrée.

Pour la reconstituer, il importe de recueillir avec soin les débris de l'ancienne Classe qui, longtemps dispersés par les événements, viendront comme d'eux-mêmes se réunir dans la nouvelle Académie.

La section de géographie et de navigation, qui faisait autrefois partie de la seconde Classe de l'Institut, ayant été attribuée depuis à l'Académie des Sciences, le nombre des membres devra être réduit à trente, au lieu de trente-six.

La division par sections sera maintenue, sauf quelques modifications.

Une question grave s'est présentée. Par quelle voie le nombre de trente membres, nécessaire pour former l'Académie, doit-il être complété ? Dix membres seulement ont survécu aux trente ans écoulés depuis l'abolition de la Classe. Ce nombre n'est pas suffisant pour une élection régulière. Il semble que la moitié plus un de la totalité de l'Académie est au moins nécessaire pour que l'on puisse procéder à sa composition définitive.

J'ai pensé d'abord qu'il était naturel d'adjoindre aux dix membres anciens ceux des correspondants de la Classe des sciences morales et politiques qui sont devenus membres de l'Institut depuis qu'elle a été supprimée.

Ces douze premiers noms commenceraient la liste de la nouvelle Académie.

On avait eu la pensée de les porter à vingt en leur adjoignant ceux des membres de l'Institut qui se sont faits connaître par des ouvrages et des travaux spéciaux relatifs aux sciences morales et politiques. Réunis aux douze premiers, ces membres adjoints auraient alors complété par voie d'élection le nombre des trente. Mais le choix de ces nouveaux académiciens était difficile et imposait à la puissance royale la nécessité de l'arbitraire ; seuls dans l'Académie ils n'auraient pas été élus. Je n'ai pas cru devoir présenter à Votre Majesté cette proposition.

Il m'a paru plus convenable de charger les douze membres, qui ont en quelque sorte un droit acquis à former le noyau de l'Académie, de désigner quatre nouveaux membres qu'ils seront tenus de prendre dans le sein de l'Institut.

Ainsi le titre original de ces nouveaux membres, désignés par le suffrage de leurs pairs, sera une élection régulière. L'Académie sera constituée de la sorte au nombre de seize membres qui en éliront ensuite sept ; et les vingt-trois membres ainsi réunis compléteront le nombre de trente par une élection dernière.

L'Académie, une fois constituée, procédera, sous l'approbation de Votre Majesté, à la nomination d'un secrétaire perpétuel et elle sera également chargée de réviser les anciens règlements et de proposer les nouveaux règlements qui devront la régir.

L'Institut royal de France rentrera ainsi dans la plénitude des droits qui lui furent attribués à l'époque de sa création.

Sire, cette décision, je ne crains pas de le dire, honorera le règne de Votre Majesté ; elle témoignera hautement de son amour de son amour éclairé pour les sciences qui élèvent l'esprit humain et assurent les conquêtes à l'avenir. Elle prouvera que la France, toujours fidèle à elle-même, est toujours digne de la mission glorieuse qu'il lui est donné d'accomplir dans le monde civilisé.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet.

Le ministre secrétaire d'État

Au département de l'Instruction publique,

François Guizot.

Louis-Philippe, Roi des Français,
À tous présents et à venir, Salut.

Vu l'article 3 du titre IV de la loi du 3 brumaire an IV, concernant l'instruction publique, qui établit et organise dans l'Institut national une Classe spéciale des sciences morales et politiques ;
Vu l'arrêté du Gouvernement du 3 pluviôse an XI, qui supprime cette Classe ;
Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,
Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. L'ancienne Classe des sciences morales et politiques est et demeure rétablie dans le sein de l'Institut royal de France sous le titre d'Académie des sciences morales et politiques.

Article 2. Le nombre des membres de cette Académie est fixé à trente.

Article 3. Elle est divisée en cinq sections, à savoir

1. Philosophie
2. Morale
3. Législation, Droit public et Jurisprudence
4. Économie politique et statistique
5. Histoire générale et philosophique

Article 4. Sont membres de cette Académie

1. ceux qui en faisaient partie à l'époque de la suppression : MM. Le baron Dacier, Daunou, le comte Garat, Lacuée comte de Cessac, le comte Merlin, le marquis de Pastoret, le comte Reinhardt [*sic*], le comte Rœderer, le comte Sieyès [*sic*], le prince de Talleyrand ;
2. ceux des correspondants de ladite Classe qui, depuis, sont devenus membres de l'Institut : MM. le comte Destutt de Tracy et le baron de Gérando.

Article 5. Les membres ci-dessus désignés compléteront le nombre de trente par des élections successives, réglées ainsi qu'il suit.

Quatre nouveaux membres seront élus immédiatement et choisis au sein de l'Institut.

L'Académie des sciences morales et politiques ainsi constituée élira sept autres membres à une époque qui sera ultérieurement déterminée.

Ces vingt-trois membres procéderont à une nouvelle élection de sept autres membres, lesquels compléteront l'Académie.

Article 6. Les membres de l'Académie des sciences morales et politiques nommeront un Secrétaire perpétuel par voie d'élection, conformément aux règlements de l'Institut.

Article 7. Ils proposeront à notre ministre de l'Instruction publique un projet de répartition des membres de l'Académie dans les cinq sections qui la composent.

Article 8. Ils sont également chargés de réviser les anciens règlements et de proposer au ministre un projet de règlement nouveau.

Article 9. Les dépenses de l'Académie des sciences morales et politiques seront fixées par la loi des finances qui sera présentée aux Chambres dans le cours de leur prochaine session.

Article 10. Notre Le ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, le 26 octobre 1832

Signé : Louis-Philippe
Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'État
au département de l'Instruction publique
Signé : Guizot.

***Décret n° 2018-867 du 8 octobre 2018 portant approbation des statuts
de l'Académie des sciences morales et politiques***

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu la loi du 3 brumaire an IV sur l'organisation de l'instruction publique, notamment son titre IV qui établit et organise dans l'Institut national une classe spéciale des sciences morales et politiques ;

Vu l'ordonnance royale du 21 mars 1816 réorganisant l'Institut de France ;

Vu l'ordonnance royale du 26 octobre 1832 restaurant la classe des sciences morales et politiques sous le nom d'Académie des sciences morales et politiques ;

Vu la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 modifiée de programme pour la recherche, notamment ses articles 35 à 38 ;

Vu le décret n° 2007-810 du 11 mai 2007 modifié portant approbation du règlement général de l'Institut de France ;

Vu le décret n° 2007-811 du 11 mai 2007 modifié portant approbation du règlement financier de l'Institut de France et des académies ;

Vu les délibérations de l'Académie des sciences morales et politiques en date des 9 avril et 17 septembre 2018 ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1

Les statuts de l'Académie des sciences morales et politiques figurant en annexe au présent décret sont approuvés.

Ils se substituent au règlement de l'Académie des sciences morales et politiques approuvé par décret du 17 janvier 1888 et modifié par les décrets des 28 novembre 1901, 5 novembre 1914, 21 mars 1918, 15 mai 1918, 17 février 1920, 20 avril 1923, 24 juin 1925, 15 décembre 1934, 16 novembre 1955, 7 juillet 1958, 29 juin 1964 et 24 août 2005.

Article 2

Les décrets mentionnés à l'article 1er sont abrogés.

Article 3

Le Premier ministre et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 octobre 2018.

Emmanuel Macron

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Édouard Philippe

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
Frédérique Vidal

**Statuts de l'Académie des sciences morales et politiques
(adoptés par l'Académie dans ses séances du 9 avril et 17 septembre 2018)**

Article 1er

L'Académie des sciences morales et politiques, personne morale de droit public à statut particulier placée sous la protection du Président de la République, composante de l'Institut de France, a pour mission de contribuer à titre non lucratif au perfectionnement et au rayonnement des sciences morales et politiques.

TITRE I : Composition

Article 2

L'Académie des sciences morales et politiques se compose de cinquante académiciens titulaires, répartis en six sections : philosophie (huit), morale et sociologie (huit), législation, droit public et jurisprudence (huit), économie politique, statistique et finances (huit), histoire et géographie (huit), section générale (dix) et de douze associés étrangers.

Elle a soixante correspondants, soit dix pour chacune des sections.

Section 1 : Les académiciens titulaires

Article 3

Les académiciens titulaires sont élus par l'Académie en séance publique par les académiciens titulaires.

Les candidats à un siège de l'Académie doivent être de nationalité française et être âgés de moins de soixante-quinze ans à la date du 1er janvier de l'année de vacance du siège auquel ils se présentent.

En cas de vacance d'un siège d'académicien titulaire, l'Académie, sur la proposition de la section compétente, déclare ouverte la vacance et fixe le délai dans lequel les candidatures doivent être déposées.

Dans la deuxième séance qui suit l'expiration du délai de candidature, l'Académie entend, en comité secret, le rapport fait au nom de la section compétente sur les titres et le classement des candidats et en débat dans la même séance ou dans une séance suivante.

L'élection a lieu à bulletins secrets lors de la séance publique suivante. Le quorum doit réunir au moins la moitié plus un des académiciens titulaires. L'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages ; les bulletins blancs ou nuls et les bulletins marqués d'une croix entrent dans le calcul de la majorité.

Si, à l'issue de cinq tours de scrutin, la majorité absolue des suffrages n'est pas acquise, l'élection est déclarée blanche. Il est procédé à une nouvelle déclaration de vacance du siège non pourvu, indiquant le délai dans lequel les candidatures doivent être présentées. L'examen des candidatures et l'élection ont lieu dans les mêmes conditions que lors de la première déclaration de vacance.

L'élection d'un académicien titulaire donne lieu à approbation par décret du Président de la République.

Article 4

À compter de son installation, tout académicien titulaire est investi de la totalité des droits et devoirs que lui confère son statut, notamment le droit de vote au sein de l'Académie, le droit d'être élu dans les organes de l'Académie et ceux de l'Institut de France, le titre de membre de l'Institut de France.

Il perçoit les indemnités académiques prévues par décret, comportant une part fixe et une part proportionnelle à sa participation aux séances de l'Académie.

Article 5

Un académicien titulaire peut être transféré d'une section à une autre sur la proposition des deux sections intéressées.

Les propositions des sections sont soumises par l'intermédiaire du bureau à l'Académie, qui, dans la séance suivante, statue sur elles en comité secret à bulletins secrets.

Section 2. Les associés étrangers

Article 6

Les associés étrangers ne sont spécialement attachés à aucune des sections.

Ils sont choisis parmi des personnalités éminentes dont l'activité a contribué au perfectionnement et au rayonnement des sciences morales et politiques.

Les sections font des propositions d'élection d'associés étrangers. Ces propositions sont présentées en comité secret par le bureau à l'Académie. L'élection a lieu dans les mêmes conditions de quorum et de suffrage que celles de l'élection des académiciens titulaires.

Elle donne lieu à approbation par décret du Président de la République.

Dès cette approbation, le nouvel associé étranger est installé au sein de l'Académie.

Article 7

Les associés étrangers sont membres de l'Institut de France.

Ils participent aux travaux de l'Académie.

Ils siègent à son assemblée et prennent part aux débats. Ils sont appelés à y présenter des communications. Ils participent à l'attribution des prix décernés par l'Académie. Ils peuvent être invités à participer aux jurys constitués par l'Académie.

Ils peuvent être nommés membres des commissions ayant pour objet les travaux de l'Académie.

Ils ne participent pas aux comités secrets, aux élections, aux délibérations portant sur le budget, le patrimoine, les statuts et le règlement intérieur de l'Académie.

Section 3. Les correspondants

Article 8

Les correspondants de l'Académie sont élus par l'Académie sur proposition d'une section, dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que les membres titulaires, soit, selon les modalités précisées par le règlement intérieur, pour une durée de six ans soit sans limitation de durée.

Ils sont choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux de l'Académie.

Ils sont choisis indistinctement parmi les Français et les étrangers.

Article 9

Les correspondants peuvent être invités à participer aux travaux de l'Académie dans le cadre de la section au titre de laquelle ils ont été élus. Chaque section définit la forme que prend cette participation.

Article 10

Les correspondants qui n'auraient pas participé aux travaux de l'Académie pendant une période de deux ans bien qu'ils y aient été invités pourront être considérés comme démissionnaires par décision de l'Académie sur proposition de la section de laquelle ils relèvent.

TITRE II : Organisation

Article 11

Les organes de l'Académie compétents pour prendre des décisions en son nom ou pour préparer celles-ci sont l'assemblée, la commission administrative, le bureau et le secrétaire perpétuel.

Les sections examinent les questions de leur compétence. Des commissions peuvent être créées pour l'examen de certaines questions.

Section 1. L'Assemblée

Article 12

L'assemblée est composée de tous les académiciens titulaires. Les associés étrangers y participent pour les travaux qu'elle mène et les prix qu'elle attribue.

Article 13

L'assemblée est compétente pour :

- élire les académiciens titulaires, les associés étrangers et les correspondants ;
- élire les membres de la commission administrative, du bureau, le secrétaire perpétuel ;
- élire ceux de ses membres qui représentent l'Académie au sein de la commission administrative centrale de l'Institut de France et au sein d'autres commissions ou organismes ;
- adopter les modifications des présents statuts ;
- adopter le règlement intérieur ;
- fixer la répartition des indemnités académiques entre une part fixe et une part proportionnelle à la participation des académiciens aux séances ;
- adresser des rapports, avis, demandes et recommandations aux pouvoirs publics ;
- adopter le budget de l'Académie et approuver les comptes ;
- accepter les dons et legs faits à l'Académie ;
- autoriser l'achat, la vente, l'échange de biens immobiliers ainsi que des biens mobiliers dont le montant est supérieur à un seuil fixé par le règlement intérieur ou qui sont expressément désignés en annexe à ce règlement ;
- autoriser la conclusion de transactions et celle de conventions d'arbitrage ;
- délibérer de toute question ne relevant pas de la compétence des autres organes de l'Académie.

Article 14

Les règles de quorum, de vote et de majorité propres aux élections des académiciens titulaires, des associés étrangers et des correspondants, sont celles que fixent les dispositions de l'article 3.

Pour l'adoption des autres délibérations, le quorum nécessaire est constitué par la moitié plus un des académiciens titulaires.

Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés. Sauf disposition contraire des présents statuts, les bulletins blancs ou les abstentions sont considérés comme des suffrages exprimés.

Le vote a lieu à bulletins secrets lorsqu'il porte sur des personnes, sauf si l'assemblée exprime son accord pour qu'il ait lieu à main levée. Il a lieu à main levée pour les autres délibérations, sauf si l'assemblée décide qu'il a lieu à bulletins secrets. Les décisions sur les modalités du vote sont prises à main levée.

Article 15

La partie des séances de l'assemblée portant sur les comptes-rendus d'ouvrages, les communications et les discussions qui les suivent est publique.

Est également publique la partie des séances portant sur l'élection des académiciens titulaires, des associés étrangers, des correspondants.

L'assemblée se réunit en comité secret :

- pour la préparation de l'élection des académiciens titulaires, des associés étrangers et des correspondants ;
- pour l'élection de la commission administrative, du bureau, du secrétaire perpétuel et des membres de commissions permanentes ou temporaires ;
- pour l'adoption des modifications des présents statuts ou de celles du règlement intérieur ;
- pour l'examen du budget et des comptes de l'Académie et pour toute autre question financière ;
- pour l'acceptation des dons et legs ;
- pour l'autorisation d'achat, de vente ou d'échange des biens mentionnés à l'article 13 ;
- pour la discussion et l'adoption de demandes, avis et recommandations adressés aux pouvoirs publics.

Article 16

L'Académie tient chaque semaine, hors des vacances, une séance ordinaire, au cours de laquelle il est procédé à des communications et des débats selon le programme établi pour l'année par le président de l'Académie.

Les comités secrets sont tenus à la suite de la séance ordinaire ou à tout autre moment.

L'Académie tient chaque année une séance solennelle au cours de laquelle le président rend compte de l'activité exercée au cours de l'année écoulée, le vice-président proclame les prix qu'elle décerne et le secrétaire perpétuel prononce le discours d'usage.

Section 2. La commission administrative

Article 17

La commission administrative est composée du bureau de l'Académie, constitué selon les dispositions de l'article 20, et de quatre académiciens titulaires élus par l'assemblée pour un an avant le début de l'année civile ; leur mandat est renouvelable, sans pouvoir dépasser six ans de suite.

La commission administrative est présidée par le président de l'Académie ou, en l'absence de celui-ci, par le vice-président.

Le secrétaire perpétuel assure le secrétariat de la commission administrative. Il tient procès-verbal de ses réunions et délibérations.

Article 18

La commission administrative prépare les délibérations de l'assemblée.

Elle veille à la préparation du budget et à son exécution. Elle arrête le budget primitif de l'année avant qu'il soit soumis à l'assemblée.

Elle autorise la conclusion des marchés, des concessions, des baux et des autres contrats de l'Académie

Elle définit l'organisation des services de l'Académie et les règles de leur fonctionnement.

Elle fixe, dans le respect des dispositions du règlement général de l'Institut de France et des Académies, les conditions de recrutement des personnels de l'Académie, de leur affectation, de leurs fonctions et de leur rémunération, notamment en ce qui concerne leurs primes.

Article 19

La commission administrative se réunit au moins une fois par trimestre. Elle est également réunie à la demande du secrétaire perpétuel.

Elle délibère valablement en la présence de cinq membres au moins. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Section 3. Le bureau

Article 20

Le bureau est composé du président de l'Académie, du vice-président et du secrétaire perpétuel, choisis parmi les académiciens titulaires.

Dans la dernière séance de chaque année civile, l'Académie élit le vice-président au scrutin secret selon les règles de quorum et de majorité fixées aux alinéas 2 et 3 de l'article 14.

Le vice-président d'une année est de droit président de l'Académie pour l'année suivante.

Le président sortant ne peut être immédiatement élu vice-président.

Article 21

Le bureau est réuni à la demande du président ou du secrétaire perpétuel.

Il traite de toutes les questions concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Académie et de ses services.

Il prépare les délibérations de la commission administrative.

Article 22

Le président de l'Académie préside l'assemblée, la commission administrative et le bureau.

Il établit le thème de l'année, celui des communications de chaque séance et choisit, parmi les académiciens titulaires ou des personnalités extérieures, les personnes appelées à présenter des communications.

Il fixe l'ordre du jour des séances ordinaires, qui comporte de plein droit les points dont l'inscription est demandée par le secrétaire perpétuel, et détermine la succession et la durée des communications.

Il dirige les débats, veille à leur tenue ; il accorde et retire la parole. Il fait observer les statuts et le règlement intérieur de l'Académie.

Il propose à l'assemblée les sujets de délibérations.

Il veille à la tenue des scrutins et à leur dépouillement ; il proclame les résultats.

Il rédige et lit à l'Académie une notice sur un académicien après le décès de celui-ci.

Il préside la séance solennelle annuelle et y présente le rapport d'activité de l'année écoulée.

Article 23

En cas d'absence, le président est remplacé par le vice-président.

En cas d'absence du président et du vice-président, l'Académie est présidée par le président de l'année précédente et, à défaut de ce dernier, par un des anciens présidents.

Article 24

Pour l'exercice de leurs fonctions, le président et le vice-président peuvent percevoir, outre les indemnités académiques prévues par décret pour les académiciens, des indemnités dont le montant est déterminé par la commission administrative.

Section 4. Le secrétaire perpétuel

Article 25

Le secrétaire perpétuel est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des académiciens titulaires. Le quorum doit réunir au moins la moitié plus un des académiciens titulaires. L'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés ; les bulletins blancs ou nuls et les bulletins marqués d'une croix entrent dans le calcul de la majorité.

Si la majorité n'est pas acquise à l'issue de trois tours, l'élection est reportée à une séance ultérieure.

L'élection du secrétaire perpétuel donne lieu à approbation par décret du Président de la République.

Le mandat du secrétaire perpétuel est de six ans. Il n'est pas renouvelable.

Lorsque le mandat du secrétaire perpétuel expire à son échéance normale, la première élection pour pourvoir à son remplacement se tient au plus tard un mois avant le terme de son mandat. Dans les autres cas, le règlement intérieur fixe les délais et modalités de présentation des candidatures dans des conditions permettant de limiter la durée de vacance du mandat.

Article 26

Le secrétaire perpétuel est l'administrateur de l'Académie.

Il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Il dirige les services de l'Académie ; il recrute les personnels et met fin à leurs fonctions ; il en est le supérieur hiérarchique.

Il représente l'Académie en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il signe les contrats conclus au nom de l'Académie.

Il veille à la tenue des archives.

Il signe pour copie conforme tous les extraits des registres, rapports et autres actes de l'Académie.

Il est chargé de la correspondance de l'Académie.

Il assure les relations de l'Académie avec les pouvoirs publics et avec la presse.

Il est membre de la commission administrative centrale de l'Institut de France.

Article 27

Le secrétaire perpétuel règle la police intérieure des séances de l'assemblée.

Il instruit les sujets donnant lieu à délibération de l'assemblée ; il assure l'exécution des délibérations de l'assemblée.

Avant la fin de l'année civile, il présente à la commission administrative, avec le concours du directeur des services financiers de l'Institut de France, un rapport sur la situation financière et un projet de budget primitif pour l'année à venir. Il présente ensuite à l'Académie le rapport sur la situation financière, pour approbation, et le budget primitif arrêté par la commission administrative, pour adoption.

Au plus tard à la fin du mois de juin, il présente dans les mêmes conditions à la commission administrative puis à l'Académie les comptes de l'année civile écoulée.

Il rédige le procès-verbal des séances de l'Académie. Ce procès-verbal est soumis à l'approbation de l'Académie lors de la séance suivante.

Il rend compte à l'Académie de la correspondance reçue et de celle qui a été envoyée au nom de l'Académie.

Article 28

Le secrétaire perpétuel perçoit, outre les indemnités académiques prévues par décret pour les académiciens et les secrétaires perpétuels, une indemnité déterminée par la commission administrative en application des conditions générales arrêtées par la commission administrative centrale de l'Institut de France en vertu de l'article 23.13 du règlement général de l'Institut de France approuvé par le décret n° 2007-810 du 11 mai 2007.

Article 29

En cas d'absence momentanée du secrétaire perpétuel, l'intérim de ses fonctions est assuré par un académicien titulaire désigné par la commission administrative.

Au cas où le secrétaire perpétuel est dans l'impossibilité d'assurer ses fonctions, constatée par l'Académie à la majorité absolue des académiciens titulaires, sur proposition du président et du vice-président ou d'un tiers des académiciens titulaires, il est pourvu à son remplacement par l'élection d'un nouveau secrétaire perpétuel.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou de décès, les fonctions de secrétaire perpétuel sont confiées, jusqu'à l'élection d'un nouveau secrétaire perpétuel, à un académicien titulaire désigné par la commission administrative.

Section 5. Sections – Commissions

Article 30

Chacune des cinq premières sections de l'Académie est composée de huit membres, la sixième de dix membres.

Sont rattachés à chaque section les correspondants sur la proposition et au titre de laquelle ils ont été élus.

Article 31

Chaque section, pour les sièges d'académicien relevant d'elle, émet un avis sur la déclaration de vacance et fait rapport à l'Académie au sujet des candidatures.

Chaque section propose l'élection des correspondants dans le domaine de sa compétence.

Chaque section prépare les délibérations de l'Académie sur les objets relevant de son domaine de compétence.

Chaque section examine les mémoires et ouvrages envoyés à l'Académie en vue de l'attribution d'un prix dans son domaine de compétence.

Pour les questions et pour les prix relevant de la compétence de deux ou plusieurs sections, il peut être décidé par la commission administrative de constituer une commission dans laquelle chaque section est représentée à égalité.

Article 32

L'Académie peut constituer des commissions soit permanentes soit temporaires pour l'étude de certaines questions.

La décision de créer une commission permanente ou temporaire est prise par l'Académie à la majorité absolue des suffrages exprimés ; les abstentions, les votes blancs ou nuls ne sont pas considérés comme des suffrages exprimés.

La décision de création d'une commission permanente ou temporaire en précise la composition.

Les membres des commissions permanentes ou temporaires sont élus par l'Académie parmi les académiciens titulaires et les associés étrangers, à la majorité absolue des suffrages exprimés ; les abstentions, les votes blancs ou nuls ne sont pas considérés comme des suffrages exprimés.

L'Académie peut autoriser les commissions à s'adjoindre, pour l'étude des questions qui leur sont confiées, des membres extérieurs à l'Académie.

Les commissions permanentes ou temporaires rendent compte de leur activité à la commission administrative et à l'assemblée.

Article 33

L'Académie désigne chaque année deux académiciens titulaires qui, outre le secrétaire perpétuel, la représentent à la commission administrative centrale de l'Institut.

L'Académie désigne chaque année deux académiciens titulaires qui, outre le secrétaire perpétuel, la représentent à la commission pour la publication des ordonnances des rois de France, conjointe à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Elle désigne également des académiciens titulaires dans les organismes dont les textes constitutifs prévoient qu'elle y est représentée.

Nul ne peut être plus de six ans consécutifs membre de la commission administrative centrale, d'une même commission permanente ou d'un organisme dans lequel l'Académie est représentée.

TITRE III : Travaux

Article 34

L'Académie entreprend des travaux dans le domaine des sciences morales et politiques pour lequel elle a été créée.

Ils peuvent aboutir à des rapports, avis ou recommandations destinés aux pouvoirs publics, soit à leur demande soit à l'initiative de l'Académie, qui donnent lieu à une délibération adoptée par l'Académie à la majorité des membres présents.

Il est rendu compte chaque année des travaux menés par l'Académie dans le rapport présenté par le président de l'Académie lors de la séance solennelle.

Les travaux donnent lieu à publication.

Article 35

Participent aux travaux de l'Académie les académiciens titulaires, les associés étrangers et, pour la partie des travaux relevant de la section de laquelle ils relèvent, les correspondants.

Les académiciens titulaires, les associés étrangers ont droit de parole au cours des travaux de l'Académie, pour y présenter soit des communications soit des interventions. Les correspondants peuvent être invités à prendre la parole.

Des personnes n'appartenant pas à l'Académie peuvent être invitées par le président à participer aux travaux de l'Académie, notamment pour présenter des communications dans le domaine de leur compétence.

Article 36

L'Académie attribue des prix aux auteurs d'ouvrages ayant particulièrement contribué au perfectionnement et au rayonnement des sciences morales et politiques.

Elle alloue des subventions aux activités qui contribuent à ce perfectionnement et à ce rayonnement, le cas échéant en mettant au concours l'étude d'un sujet.

TITRE IV : Dispositions finales

Article 37

Le régime financier de l'Académie des sciences morales et politiques est déterminé par le règlement financier de l'Institut et des académies approuvé par décret du Président de la République.

Le régime budgétaire et comptable est déterminé par le règlement budgétaire et comptable pris pour l'application du règlement financier.

Article 38

Le règlement intérieur, adopté par l'Académie, précise les modalités d'application des présents statuts.

Article 39

Les présents statuts se substituent au règlement de l'Académie des sciences morales et politiques approuvé par décret du 17 janvier 1888 et modifié par les décrets des 28 novembre 1901, 5 novembre 1914, 21 mars 1918, 15 mai 1918, 17 février 1920, 20 avril 1923, 24 juin 1925, 15 décembre 1934, 16 novembre 1955, 7 juillet 1958, 29 juin 1964 et 24 août 2005.

Ils entrent en vigueur après publication du décret d'approbation du Président de la République.

***Règlement intérieur de l'Académie des Sciences morales et politiques
(adopté en comité secret le 18 février 2019)***

Article 1^{er}

Le présent règlement intérieur précise les modalités d'application des statuts de l'Académie des sciences morales et politiques.

TITRE PREMIER : Composition de l'Académie

Article 2

L'Académie est composée de personnalités éminentes ayant particulièrement contribué au développement et au rayonnement des sciences morales et politiques.

Section 1. Les académiciens titulaires

Article 3

La vacance d'un siège résulte du décès de l'académicien qui en était titulaire.

La date exacte de la vacance d'un siège est portée à la connaissance des académiciens titulaires par le secrétaire perpétuel.

La section de laquelle relève le siège à pourvoir constate la vacance, propose à l'Académie par l'intermédiaire du secrétaire perpétuel de déclarer ouverte cette vacance et de fixer le délai dans lequel les candidatures doivent être déposées. La section débat des candidatures pouvant être sollicitées.

L'ouverture de la vacance est décidée et le délai de présentation des candidatures est établi dans des conditions évitant une trop longue solution de continuité entre la vacance et l'élection d'un nouveau titulaire.

L'Académie se prononce sur la proposition de la section à la majorité des suffrages exprimés, compte non tenu des votes blancs ou nuls. Le vote se fait à main levée, sauf décision contraire également à main levée.

La déclaration de vacance et le délai de dépôt des candidatures font l'objet d'une publicité sur le site officiel de l'Académie.

Article 4

Le secrétariat donne aux personnes qui le demandent des informations sur les modalités de candidature et sur les usages à suivre.

Il leur communique les noms et adresses (postales, téléphoniques, électroniques) des académiciens titulaires.

Article 5

Les candidats font parvenir avant l'expiration du délai de candidature une lettre officielle de candidature manuscrite au secrétaire perpétuel. Celui-ci leur en accuse réception. Les candidats accompagnent leur lettre de candidature manuscrite d'un curriculum vitae indiquant leur activité, les principales étapes de leur carrière et les travaux qu'ils ont réalisés.

Les candidats adressent personnellement à chaque académicien titulaire une lettre semblable. Ils demandent à être reçus. Chaque académicien apprécie s'il convient de les recevoir.

Les candidats qui retirent leur candidature en informent le secrétaire perpétuel par une lettre devant lui parvenir avant la date de l'élection.

Article 6

Dans la deuxième séance qui suit l'expiration du délai de candidature, l'Académie entend, en comité secret, le rapport fait au nom de la section compétente sur les titres et le classement des candidats. Elle en débat dans la même séance ou dans une séance suivante.

Le rapport fait au nom de la section compétente rappelle les principaux éléments de l'activité, de la carrière et des travaux des candidats et présente le classement établi par la section. Le débat permet à chaque membre de l'académie de donner ou demander des explications ou informations complémentaires et de formuler des observations.

Article 7

L'élection a lieu lors d'une séance publique ultérieure.

Si le quorum, qui doit réunir au moins la moitié plus un des académiciens titulaires, n'est pas atteint en début de séance, l'Académie peut décider de repousser le vote en fin de séance pour atteindre le quorum.

Si le quorum n'est pas atteint, l'élection est repoussée à la séance suivante.

L'élection a lieu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages ; les bulletins blancs ou nuls et les bulletins marqués d'une croix entrent dans le calcul de la majorité.

Le président fait distribuer des bulletins aux académiciens pour qu'ils y expriment leur vote soit en indiquant le nom du candidat qui a leur suffrage, soit en n'y indiquant aucun nom, soit en marquant le bulletin d'une croix.

Le président fait procéder au dépouillement et proclame le nombre de votants, le nombre de bulletins blancs ou marqués d'une croix et le nombre de voix obtenu par chaque candidat.

Au cas où le nombre de suffrages exprimés ne correspond pas au nombre de votants, le tour de scrutin est déclaré nul et n'entre pas dans le nombre des cinq tours de scrutin possibles.

A défaut de majorité absolue des suffrages à l'issue des cinq tours de scrutin, l'élection est déclarée blanche.

Si l'un des candidats a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé élu. Il en est immédiatement informé par les soins du secrétaire perpétuel. Les candidats non élus sont également informés.

Le secrétaire perpétuel transmet au secrétariat général du gouvernement le résultat de l'élection en vue de son approbation par le président de la République.

Article 8

Dans le cas où aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, l'élection est déclarée blanche. La nouvelle déclaration de vacance du siège non pourvu, le délai dans lequel les candidatures doivent être présentées font l'objet d'une proposition de la section compétente et d'une décision de l'académie dans les mêmes conditions que lors de la première déclaration de vacance.

La présentation, l'examen des candidatures et l'élection ont également lieu dans les mêmes conditions.

Article 9

Tout académicien nouvellement élu est reçu par le secrétaire perpétuel.

Le personnel et les locaux de l'Académie et ceux de l'Institut lui sont présentés.

Les informations nécessaires au règlement de sa situation dans l'Académie lui sont demandées.

Les textes régissant l'Académie et l'Institut et les documents qui permettent de l'éclairer sur leur histoire, leurs biens, leurs activités, leurs finances lui sont fournis.

Les aspects matériels et financiers de sa situation et de son activité dans l'Académie, ainsi que les conditions de son installation lui sont indiqués.

Des informations sur l'acquisition de l'uniforme et de l'épée d'académicien lui sont données. L'uniforme et l'épée doivent être conformes aux dispositions réglementaires rappelées par le chancelier de l'Institut dans son arrêté du 16 juin 2008.

Article 10

Après publication du décret du président de la République approuvant l'élection d'un académicien, celui-ci est installé au sein de l'Académie au cours d'une séance publique.

Le nouvel académicien est présenté par le secrétaire perpétuel au président de l'académie. Celui-ci lui adresse un mot d'accueil et lui remet une médaille.

Pour cette partie de la séance, les académiciens se lèvent.

Article 11

A une date déterminée par le bureau de l'Académie se tient une séance publique au cours de laquelle le nouvel académicien lit la notice sur la vie et l'œuvre de son prédécesseur. Cette séance a lieu sous la Coupole de l'Institut.

La séance au cours de laquelle est remise à un nouvel académicien son épée a un caractère privé. Elle a lieu dans les conditions déterminées par le nouvel académicien. Elle peut avoir lieu, avec l'accord du bureau de l'Académie, dans un local de l'Institut, le cas échéant avant la séance publique au cours de laquelle le nouvel académicien lit la notice sur la vie et l'œuvre de son prédécesseur.

Article 12

Les académiciens titulaires portent normalement l'habit et l'épée d'académicien au cours des séances publiques sous la Coupole.

Ils peuvent également les porter dans d'autres cérémonies officielles.

Article 13

Les académiciens titulaires ont dans l'Académie le rang déterminé par la date de leur élection. En cas d'élection de deux ou plusieurs académiciens le même jour, leur rang est déterminé par l'ordre de l'élection.

Article 14

Les académiciens titulaires participent aux travaux et aux séances de l'Académie, tant dans son assemblée que dans les sections et les commissions. Ils y ont de droit la parole selon l'ordre déterminé par le président de séance.

Ils sont appelés à présenter des communications et des rapports.

Tout nouvel académicien est appelé par le président de l'Académie à présenter au cours de l'année suivant son élection une communication en séance publique sur un sujet de sa compétence. Le sujet en est arrêté en accord avec le président, la date est fixée par le président.

Section 2. Les associés étrangers

Article 15

La vacance du siège d'un associé étranger est déclarée par la commission administrative de l'académie.

Le bureau de l'Académie recueille les propositions des sections en vue de l'élection d'un successeur et les présente, avec son appréciation, à l'Académie en comité secret. L'Académie émet un avis.

Le secrétaire perpétuel recueille l'assentiment de la personnalité proposée. En l'absence d'assentiment, son nom ne peut être proposé à l'élection.

A partir des propositions ainsi formulées et acceptées, l'élection a lieu dans les mêmes conditions de procédure, de quorum et de suffrage que celles de l'élection des académiciens titulaires.

Après l'approbation de l'élection par décret du président de la République, le nouvel associé étranger est installé au sein de l'Académie au cours d'une séance publique sous la Coupole. Lors de cette séance, il lit la notice sur la vie et l'œuvre de son prédécesseur.

Article 16

Les associés étrangers prennent rang dans l'académie à la date de leur élection. A titre de courtoisie, la préséance peut leur être donnée dans les cérémonies officielles.

Article 17

Les associés étrangers participent aux travaux de l'Académie conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Section 3. Les correspondants

Article 18

Lorsqu'un poste de correspondant devient vacant, la section dont il relève identifie les besoins auxquels il pourrait être pourvu en faisant appel à un nouveau correspondant et les personnalités qui pourraient y convenir. Elle précise si la désignation d'un nouveau correspondant sera limitée à une durée de six ans ou sera sans limitation de durée.

Elle en informe le bureau de l'Académie, qui peut émettre un avis.

Elle prend l'attache de la personnalité pressentie pour obtenir son accord.

L'élection a lieu dans les mêmes conditions de procédure, de quorum et de majorité que celles de l'élection d'un académicien titulaire.

Si un correspondant est élu pour une durée de six ans, le point de départ de cette durée est la date de l'élection.

Un correspondant nouvellement élu est installé dans l'Académie lors d'une séance publique suivant l'élection.

Article 19

Les correspondants prennent rang dans l'Académie, chacun selon la date de leur élection, après les académiciens titulaires et les associés étrangers.

Article 20

Les correspondants participent aux travaux de l'Académie, d'une part dans le cadre de la section au titre de laquelle ils ont été élus, pour l'objet et selon les modalités déterminées par la section, d'autre part dans le cadre de l'assemblée.

Les correspondants peuvent participer aux séances publiques de l'assemblée. La parole peut leur être donnée par le président.

Les correspondants peuvent être appelés par le président, après avis de la section dont ils relèvent, à présenter une communication.

Article 21

Si une section constate qu'un correspondant qui lui est rattaché n'a pas participé aux travaux de l'Académie, soit en section soit en assemblée, elle peut l'inviter, trois mois avant l'expiration du délai de deux ans consécutif à son élection, à faire savoir s'il entend continuer à participer à la vie de l'Académie et lui propose une solution. En cas de réponse négative ou en l'absence de réponse à l'expiration du délai de deux ans, la section propose à l'Académie, par l'intermédiaire du bureau, de déclarer l'intéressé démissionnaire.

La décision de l'Académie déclarant démissionnaire un correspondant est prise au cours d'un comité secret sur le rapport de la section compétente. Le quorum doit réunir au moins la moitié plus un des académiciens titulaires. La décision est prise à la majorité absolue des suffrages exprimés, les votes blancs ou nuls entrant dans le calcul de la majorité.

TITRE II : Organisation

Section 1. L'Assemblée

Article 22

L'assemblée se réunit soit en séance publique soit en comité secret. Les comités secrets peuvent suivre ou précéder les séances publiques, être tenus à la place d'une séance publique ou un jour autre qu'une séance publique.

Article 23

Les séances publiques se tiennent chaque lundi en dehors des jours fériés et périodes de vacances. Ces dernières sont fixées par la commission administrative avant le début de l'année civile.

Le comité secret au cours duquel le secrétaire perpétuel présente à l'Académie le rapport sur la situation financière, pour approbation, et le budget primitif de l'année à venir arrêté par la commission administrative, pour adoption, se tient au plus tard dans le courant du mois de décembre précédant cette année.

Le comité secret au cours duquel le secrétaire perpétuel présente dans les mêmes conditions à la commission administrative puis à l'Académie les comptes de l'année civile écoulée se tient au plus tard à la fin du mois de juin.

Article 24

L'ordre du jour des séances publiques et des comités secrets est fixé par le président de l'assemblée. Y sont portés de plein droit les sujets dont le secrétaire perpétuel demande l'inscription.

L'ordre du jour des séances publiques est adressé aux académiciens titulaires, aux associés étrangers et aux correspondants. L'ordre du jour des comités secrets est adressé aux académiciens titulaires.

Les ordres du jour des comités secrets sont envoyés au moins dix jours francs avant la séance.

En cas d'urgence, appréciée par le bureau, le délai de convocation d'un comité secret peut être ramené à trois jours francs.

Article 25

Les projets de délibération et les documents explicatifs sont adressés aux académiciens titulaires en même temps que l'ordre du jour.

Article 26

Le quorum nécessaire pour toute décision l'Académie est de la moitié plus un des académiciens titulaires.

Le quorum est constaté au début de chaque séance publique et de chaque comité secret

Article 27

Le président de l'Académie ou, en son absence, le vice-président, ou encore en l'absence de celui-ci, l'académicien ayant présidé l'académie au cours de l'année la plus proche, préside la séance. Il donne la parole aux académiciens titulaires qui la demandent. Il peut solliciter leur intervention.

Dans les séances publiques, la parole est également donnée aux associés étrangers qui la demandent ou auxquels elle est proposée. Elle peut être donnée aux correspondants, soit à leur demande soit à l'initiative du président, ou à des personnes extérieures à l'académie, selon l'appréciation du président.

Article 28

En cas de perturbation d'une séance, le président demande au secrétaire perpétuel de prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin, le cas échéant en expulsant le ou les auteurs des troubles.

Article 29

Les projets de délibération peuvent faire l'examen d'un examen préalable par une commission spécialement constituée conformément à l'article 32 des statuts.

Article 30

Les projets de délibération sont présentés par le secrétaire perpétuel ou par un académicien titulaire auquel il demande de le faire ou par un membre d'une commission chargée de l'examen préalable du projet.

Le secrétaire perpétuel peut demander au secrétaire général de l'académie, au directeur financier de l'Institut ou à toute autre personne qualifiée de venir donner des informations et explications sur un sujet examiné par l'Académie.

Article 31

Les projets de délibération sont examinés et votés article par article. Ils font l'objet d'un vote d'ensemble à la fin de l'examen par articles.

Sous réserve d'une demande de vote à bulletins secrets, l'Académie peut décider de procéder directement à un vote d'ensemble.

Article 32

Le secrétaire perpétuel établit le procès-verbal des séances à l'issue de celles-ci. Il le communique au président.

Le procès-verbal est envoyé aux académiciens titulaires, ainsi que, pour les séances publiques, aux associés étrangers et aux correspondants en même temps que la convocation à une séance ultérieure.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'Académie lors de la séance publique suivante ou du comité secret suivant, selon les cas. Il est procédé aux rectifications demandées par des membres de l'Académie et approuvées par elle.

Article 33

La séance solennelle annuelle se tient sous la Coupole.

La date en est fixée par le bureau en accord avec le chancelier de l'Institut.

Les académiciens titulaires y participent en tenue d'académicien. Les associés étrangers y participent en tenue convenable.

Le cortège conduisant à la Coupole est conduit par le président, le secrétaire perpétuel et le vice-président ; ils sont suivis des académiciens titulaires puis des correspondants. Les associés étrangers peuvent être invités à prendre place au début du cortège.

Section 2. La commission administrative

Article 34

L'élection des quatre académiciens titulaires faisant partie, outre les membres du bureau, de la commission administrative a lieu au plus tard au cours du mois de décembre précédant l'année civile pour laquelle ils sont désignés. Elle peut avoir lieu en même temps que l'élection du vice-président.

Le bureau fixe la date de l'élection.

Les académiciens titulaires en sont informés au plus tard dix jours francs avant la date de l'élection. Ceux qui le souhaitent font acte de candidature. Les candidatures sont recevables jusqu'à la date de l'élection. A défaut de candidatures, le bureau peut proposer des noms.

L'élection peut, sur décision de l'Académie, faire l'objet d'un vote groupé portant sur quatre noms. A défaut d'une décision de l'Académie sur un vote groupé, l'élection a lieu poste par poste.

L'élection a lieu en comité secret et à bulletins secrets.

Elle est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés, les bulletins blancs étant considérés comme des suffrages exprimés. A défaut de majorité absolue, il est procédé à d'autres tours de scrutin. A défaut de résultat, l'académie peut décider d'arrêter les opérations de vote et de renvoyer l'élection à une séance suivante.

Article 35

Les dates de réunion de la commission administrative sont arrêtées par le président en accord avec le secrétaire perpétuel.

Les réunions trimestrielles ont lieu en principe au début de chaque trimestre. Les autres réunions demandées par le secrétaire perpétuel peuvent avoir lieu à tout moment.

La réunion au cours de laquelle le secrétaire perpétuel présente à la commission administrative, avec le concours du directeur des services financiers de l'Institut de France, un rapport sur la situation financière et un projet de budget initial pour l'année à venir, a lieu au plus tard à la fin du mois de novembre précédant cette année.

La réunion au cours de laquelle le secrétaire perpétuel présente à la commission administrative les comptes de l'année civile écoulée, avant leur transmission à l'Académie, a lieu au plus tard au début du mois de juin.

Article 36

Les convocations aux réunions de la commission administrative sont envoyées, avec l'ordre du jour, au moins dix jours francs avant la date de réunion. En cas d'urgence, appréciée par le bureau, ce délai peut être ramené à trois jours.

Les convocations sont accompagnées de tous les documents portant sur les questions mises à l'ordre du jour.

Article 37

Le quorum, constitué de cinq membres, est apprécié au début de la séance.

Les votes sont exprimés à main levée, sauf si la commission décide d'y procéder à bulletins secrets.

Article 38

La commission administrative fixe, outre les indemnités du secrétaire perpétuel, du président et du vice-président, les conditions de prise en charge des frais des académiciens titulaires qui seraient chargés de missions pour le compte de l'académie.

Le secrétaire perpétuel, le président et le vice-président ne participent pas à la partie d'une séance au cours de laquelle il est délibéré de l'indemnité qui leur est attribuée pour l'exercice de leurs fonctions.

Leur absence à cette partie de la séance est expressément mentionnée dans le procès-verbal.

Article 39

Le procès-verbal des réunions de la commission administrative, établi par le secrétaire perpétuel et communiqué au président, donne lieu à approbation par la commission administrative lors de la séance suivante.

En cas de besoin, le secrétaire perpétuel peut demander aux membres de la commission administrative une approbation écrite du procès-verbal avant la réunion de la séance suivante.

Section 3. Le bureau

Article 40

L'élection du vice-président a lieu dans les mêmes conditions que celle des quatre autres académiciens titulaires à la commission administrative.

Elle peut avoir lieu en même temps. Toutefois, au cas où l'académie décide que l'élection des quatre autres académiciens titulaires fait l'objet d'un vote groupé, celle du vice-président doit demeurer distincte.

Article 41

Les réunions du bureau, à la demande du président ou du secrétaire perpétuel, peuvent se tenir à tout moment déterminé par la demande.

Les membres du bureau doivent être dûment convoqués par le président ou le secrétaire perpétuel, dans une forme qui peut être verbale, téléphonique, électronique ou postale. La convocation peut leur être adressée sans condition de délai préalable, sous réserve de leur laisser la possibilité matérielle et temporelle de se rendre à la convocation.

Article 42

Les documents, informations, explications nécessaires à l'appréciation des membres du bureau peuvent leur être fournis à l'avance ou lors de la réunion du bureau.

Article 43

Les moyens en matériel et en personnel mis à la disposition du président et du vice-président pour l'exercice de leurs fonctions sont précisés par la commission administrative.

Section 4. Le secrétaire perpétuel

Article 44

Au moins deux mois avant la fin du mandat du secrétaire perpétuel, celui-ci informe les académiciens titulaires par un message écrit des mesures à prendre pour l'élection d'un nouveau secrétaire perpétuel et invite les candidats à se faire connaître.

Il indique la date de l'élection, qui doit être fixée au moins un mois avant la fin du mandat du secrétaire perpétuel en exercice.

Le délai de candidature expire quinze jours avant la date de l'élection.

Les candidats font connaître leur candidature au président et au secrétaire perpétuel par un message écrit dont il leur est accusé réception.

Les candidats adressent aux académiciens titulaires un message par lequel ils expliquent leur candidature. Ce message peut être transmis par l'intermédiaire du secrétariat général de l'académie.

Au cas où aucun candidat n'est élu au jour fixé pour l'élection, un nouveau scrutin est organisé à huitaine.

Le résultat de l'élection est transmis immédiatement au président de la République pour recueillir son approbation.

Le mandat du nouveau secrétaire perpétuel part du terme du mandat du secrétaire perpétuel sortant.

Article 45

En cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif du secrétaire perpétuel, la commission administrative désigne celui de ses membres devant exercer les fonctions de secrétaire perpétuel jusqu'à la désignation d'un nouveau secrétaire perpétuel.

Le secrétaire perpétuel par intérim règle les affaires courantes.

Le secrétaire perpétuel par intérim déclare immédiatement la vacance du siège de secrétaire perpétuel. Il informe les académiciens titulaires par un message écrit des mesures à prendre pour l'élection d'un nouveau secrétaire perpétuel et invite les candidats à se faire connaître.

La commission administrative fixe la date de l'élection, qui doit avoir lieu au plus tard un mois après la date de vacance du siège.

Le délai de candidature expire quinze jours avant la date de l'élection.

Les candidats font connaître leur candidature au président et au secrétaire perpétuel par intérim par un message écrit dont il leur est accusé réception.

Les candidats adressent aux académiciens titulaires un message par lequel ils expliquent leur candidature. Ce message peut être transmis par l'intermédiaire du secrétariat général de l'académie.

Au cas où aucun candidat n'est élu au jour fixé pour l'élection, un nouveau scrutin est organisé à huitaine.

Le résultat de l'élection est transmis immédiatement au président de la République pour recueillir son approbation.

Le mandat du nouveau secrétaire perpétuel commence le lendemain de la publication du décret du président de la République au Journal officiel.

Article 46

En cas d'absence momentanée du secrétaire perpétuel, un membre de la commission administrative désigné par celle-ci pour assurer l'intérim exerce les compétences du secrétaire perpétuel.

Dès que celui-ci reprend ses fonctions, il lui rend compte des mesures prises.

Article 47

Le secrétaire perpétuel détermine, après avis de la commission administrative, l'usage des locaux de l'Institut affectés à l'Académie.

Des moyens en matériel et en personnel sont mis à la disposition du secrétaire perpétuel dans les conditions définies sur sa demande par la commission administrative.

Section 5. Sections – Commissions

Article 48

Chaque section détermine les conditions de son organisation et de son fonctionnement

Chaque section détermine son activité. Elle en informe l'Académie. Elle en rend compte au président de l'Académie en vue de l'établissement de son rapport annuel.

Les projets de délibération de l'Académie portant spécialement sur un sujet relevant de la compétence d'une section lui sont transmis pour avis. Si un sujet relève de la compétence de deux ou plusieurs sections, la commission administrative peut décider d'en attribuer l'examen pour avis à une commission formée à égalité de représentants de ces sections.

Le même dispositif s'applique à l'examen des propositions de prix.

Article 49

Pour la désignation de membres de commissions permanentes ou temporaires ainsi que pour la désignation de représentants de l'Académie dans des organismes extérieurs, le bureau demande aux académiciens titulaires, au moins huit jours avant la date de l'élection, s'ils sont candidats.

Les candidatures peuvent être présentées jusqu'au moment du vote.

TITRE III : Dispositions finales

Article 50

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption par l'académie. Il fait l'objet d'une publication dans les supports écrits et électroniques de l'académie. Il est communiqué à tous les académiciens titulaires.

Article 51

Le secrétaire perpétuel et le président veillent, chacun en ce qui le concerne, au respect des statuts et du présent règlement.

Tout académicien titulaire peut faire un rappel au règlement au cours ou en dehors d'une séance.

Règlement de l'Académie des Sciences morales et politiques (ancienne version)

Approuvé par décret du 17 janvier 1888 et modifié par les décrets des 28 novembre 1901, 5 novembre 1914, 21 mars 1918, 15 mai 1918, 17 février 1920, 20 avril 1923, 24 juin 1925, 15 décembre 1934, 16 novembre 1955, 7 juillet 1958, 29 juin 1964 et 24 août 2005.

TITRE PREMIER : Composition de l'Académie

Article premier. L'Académie se compose de cinquante académiciens titulaires, répartis en six sections : philosophie (huit), morale et sociologie (huit), législation, droit public et jurisprudence (huit), économie politique, statistique et finances (huit), histoire et géographie (huit) section générale (dix) et douze associés étrangers.

Article 2 - L'Académie a soixante correspondants, soit dix pour chacune des sections.

Article 3 - Les associés étrangers ne sont spécialement attachés à aucune des sections.

Article 4 - Pour être académicien titulaire, il faut être français et résider dans la région parisienne. Toutefois, pour deux places dans chaque section, l'Académie peut, sur la proposition de la section, décider que la condition de résidence ne soit pas exigée.

Les candidats doivent être âgés de moins de 75 ans le 1er janvier de l'année du décès du titulaire du siège auquel ils se présentent.

Article 5 - Les correspondants sont choisis indistinctement parmi les Français et les étrangers.

Article 6 - Tous les académiciens titulaires participent aux élections et peuvent faire partie du Bureau de l'Académie et de la Commission administrative centrale de l'Institut.

Article 7 - Un académicien titulaire peut être transféré d'une section à une autre sur la proposition des deux sections intéressées.

Les propositions des sections sont soumises à l'Académie qui, dans la séance suivante, statue sur elles au scrutin secret.

Article 8 - Tout académicien titulaire qui s'absentera plus d'une année, sans congé de l'Académie ou sans mission du Gouvernement ou sans autre empêchement légitime, sera censé avoir donné sa démission.

TITRE II : Élection des académiciens

Article 9 - En cas de vacance d'un siège d'académicien titulaire, l'Académie, sur la proposition de la section compétente, déclare ouverte la vacance et fixe le délai dans lequel les candidatures doivent être posées.

Article 10 - Dans la deuxième séance qui suit l'expiration de ce délai, l'Académie entend, en comité secret, le rapport fait au nom de la section compétente qui présente les titres et un classement motivé des candidats sans que leur liste puisse porter plus de cinq noms.

L'Académie décide s'il y a lieu de se renfermer dans la liste des candidats présentés.

Dans le cas où l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de se renfermer dans cette liste, chaque académicien peut proposer un candidat dont le nom est inscrit à la suite des présentations de la section, si deux membres ayant le droit de vote déclarent appuyer la proposition.

Article 11 - Dans la même séance ou la séance suivante, les titres des candidats sont discutés en comité secret.

Article 12 - Dans la séance qui suit la discussion des titres, l'Académie procède à l'élection, sans discussion nouvelle, par voie de scrutin individuel et à la majorité absolue.

Si les cinq premiers tours de scrutin ne donnent point de majorité absolue, l'Académie fixe l'élection à une date ultérieure.

Article 13 - Il n'y a d'élection qu'autant que la moitié plus un des académiciens ayant le droit de vote est présente à la séance et que l'élu a réuni plus de la moitié des voix des membres présents.

Article 14 - Dans les trois mois qui suivent l'annonce du décès d'un associé étranger, l'Académie nomme en comité secret une commission chargée de lui proposer la date à laquelle il y aura lieu de pourvoir à cette vacance et d'examiner les titres des candidats.

Cette commission est composée de six membres, un pour chacune des sections. Les candidatures doivent être proposées dans un délai de quinze jours à partir de la date ainsi fixée, par lettres signées de six académiciens titulaires au moins et adressées au Secrétaire perpétuel.

Les lettres de candidatures sont transmises aussitôt l'expiration du délai de quinzaine à la commission qui, dans la plus prochaine séance, fait à l'Académie, en comité secret, une présentation unique.

La discussion des titres du candidat présenté est ouverte immédiatement après lecture du rapport.

Après la clôture de la discussion, l'Académie procède aussitôt en séance publique à l'élection qui, pour sa validité, est soumise aux règles édictées par les articles 12 et 13.

Article 15 - En cas de vacance d'une place de correspondant, la section à laquelle elle se rattache propose à l'Académie une date pour procéder à l'élection.

Après la fixation de cette date, la section présente en séance secrète son candidat.

La discussion des titres et l'élection se font ensuite dans les formes prescrites par les articles 11, 12, 13 ci-dessus.

TITRE III : Composition du Bureau

Article 16 - Le Bureau est composé d'un président, d'un vice-président et d'un Secrétaire perpétuel, choisis parmi les académiciens titulaires.

Article 17 - Dans la dernière séance de chaque année, l'Académie élit un vice-président au scrutin secret et à la majorité absolue.

Article 18 - Le vice-président de l'année précédente est de droit président pour l'année courante.

Article 19 - Le président sortant ne peut être immédiatement élu vice-président.

Article 20 - Lorsque la place de Secrétaire perpétuel vient à vaquer, le Secrétaire perpétuel est élu au scrutin secret et à une majorité composée de la moitié plus un des académiciens ayant le droit de voter.

Article 21 - Lorsque le Secrétaire perpétuel ne peut pas assister aux séances ni remplir ses fonctions, il en donne avis à l'Académie et se fait remplacer par un académicien titulaire qu'il désigne.

TITRE IV : Fonctions du Bureau

Article 22 - Le président veille, pendant les séances, à l'exécution des règlements.

Il fixe l'ordre du jour des séances ordinaires et détermine la succession et la durée des lectures.

Il propose les sujets de délibérations.

Il maintient l'ordre dans les discussions.

Il dépouille les scrutins.

Il porte la parole au nom de l'Académie.

Il fait, dans la séance publique annuelle le rapport sur les travaux et concours de l'année.

Article 23 - En cas d'absence, le président est remplacé par le vice-président.

En cas d'absence du président et du vice-président, l'Académie est présidée par le président de l'année précédente et, à défaut de ce dernier par un des anciens présidents.

Article 24 - Le Secrétaire perpétuel rédige le procès-verbal séance tenante.

Il lit ce procès-verbal dans la séance suivante et le soumet à l'approbation de l'Académie.

Il le fait transcrire sur un registre et le signe.

Il signe pour copie conforme tous les extraits des registres, rapports et autres actes dont l'Académie aurait autorisé la communication.

Il est chargé de la correspondance.

Il dirige l'impression des mémoires.

Il surveille les archives.

Il compose chaque année une notice concernant l'histoire ou les travaux de l'Académie ou la vie et les travaux d'un membre décédé.

Il règle la police intérieure des séances publiques.

Article 25 - Les membres du Bureau peuvent assister à toutes les commissions administratives ; ils y ont voix délibérative.

Le Secrétaire perpétuel ne peut être nommé, par élection, membre d'aucune commission. Il a voix délibérative dans toutes les commissions relatives aux publications de l'Académie.

Le président de l'Académie, et à défaut le vice-président, préside de droit les commissions dans les séances auxquelles il assiste.

Article 26 - Le Bureau détermine, de concert avec les lecteurs désignés par l'Académie, l'ordre des lectures dans les séances publiques ; il fixe la durée de chacune d'elles.

TITRE V : Sections - Commissions

Article 27 - Chacune des cinq premières sections de l'Académie est composée de huit membres, la sixième de dix membres.

Article 28 - L'Académie forme dans son sein des commissions permanentes et des commissions temporaires.

Article 29 - Les commissions permanentes sont :

La Commission pour administrer les propriétés et fonds particuliers de l'Académie, composée du Bureau et de deux membres élus.

La Commission pour la publication des *Ordonnances des rois de France*.

En outre, l'Académie fournit deux membres à la Commission administrative centrale de l'Institut.

Article 30 - Des Commissions temporaires sont formées, toutes les fois que l'Académie le juge nécessaire, pour préparer ses délibérations sur des sujets qui intéressent à la fois plusieurs sections.

Article 31 - Les diverses sections de l'Académie remplissent les fonctions de commissions spéciales pour préparer les délibérations de l'Académie sur tous les objets exclusivement relatifs à la branche de connaissance qui leur est attribuée.

Elles sont chargées, en conséquence, d'examiner les mémoires et ouvrages envoyés au concours, à moins que, par une délibération expresse, l'Académie ne décide que la nomination d'une commission sera faite à la majorité absolue, ou déferée au choix du président.

Article 32 - Les membres des commissions permanentes sont renouvelés, chaque année, à l'une des dernières séances.

Article 33 - Quand il y a lieu de nommer un membre d'une commission permanente, l'élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les membres sortants sont rééligibles.

Article 34 - Les commissions et les sections rendent compte à l'Académie de l'état des travaux qu'elles sont chargées de faire ou de surveiller.

Elles lui soumettent leurs rapports sur les affaires qui leur sont confiées. Aucune commission temporaire ou permanente ne correspond directement au nom de l'Académie.

Article 35 - Les commissions s'assemblent dans une des salles de l'Institut.

Article 36 - les associés étrangers peuvent être nommés membres de toutes les commissions ayant pour objet les travaux de l'Académie.

Ils votent pour la nomination des commissions.

TITRE VI : Séances ordinaires

Article 37 - Les séances ordinaires se tenaient le samedi de chaque semaine, à l'heure fixée par une décision de l'Académie : elles furent reportées au lundi à partir du 25 septembre 1944.

Article 38 - Les correspondants de l'Académie et les membres des autres Académies de l'Institut ont droit d'assister aux séances ordinaires avec les académiciens titulaires et les associés étrangers.

Article 39 - Le Bureau peut admettre à la séance les savants nationaux ou étrangers qui auront publié des ouvrages sur les matières relatives aux travaux de l'Académie.

Article 40 - Tous les membres de l'Académie sont convoqués à domicile pour les séances dans lesquelles doit avoir lieu une élection quelconque, le choix d'un sujet de prix, le jugement sur un concours et, en général, pour toutes les délibérations d'un caractère spécial.

Article 41 - Les droits de présence sont acquis aux académiciens titulaires, d'après la liste de présence arrêtée par le Secrétaire perpétuel.

Le droit de présence perdu par le membre absent accroît celui qui est alloué aux membres présents.

TITRE VII : Séances publiques

Article 42 - Chaque année, l'Académie tient une séance publique.

Article 43 - Sont lus de droit en séances le rapport du président sur les travaux et concours de l'année (voir Article 22) et la notice composée par le Secrétaire perpétuel (voir Article 24).

Article 44 - Un mois avant cette séance, l'Académie décide quels mémoires doivent y être lus.

Elle les choisit parmi ceux qui, dans le cours de l'année, lui ont été présentés soit par les académiciens titulaires,

soit par les associés étrangers.

Article 45 – Dans la même séance, l'Académie proclame le jugement qu'elle a porté sur les ouvrages envoyés aux concours, décerne les prix et fait connaître les sujets qu'elle propose.

TITRE VIII : Travaux

Article 46 - L'Académie publie annuellement le recueil de ses travaux.

Article 47 - Les académiciens titulaires, les associés étrangers, les correspondants de l'Académie et les membres des quatre autres Académies de l'Institut sont seuls admis, de plein droit, à faire des lectures dans les séances ordinaires de l'Académie.

Article 48 - L'Académie décide, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents, si les mémoires doivent être insérés en entier dans son recueil, ou seulement par extraits.

Article 49 - Aucun des mémoires adoptés par l'Académie pour être insérés en entier dans son recueil ne peut, sans le consentement de l'Académie, être imprimé séparément avant qu'il ait été publié dans le recueil de ses mémoires.

A défaut de ce consentement, l'auteur perd son droit à la publication dans le recueil.

Article 50 - Les académiciens titulaires et les associés étrangers peuvent communiquer à l'Académie des mémoires qu'ils ne destinent point à son recueil.

Article 51 - Les mémoires manuscrits, présentés à l'Académie par des personnes autres que celles qui sont mentionnées dans l'article 47, ne peuvent être lus que sur la proposition du Bureau.

Article 52 - Les académiciens titulaires et les associés étrangers peuvent présenter des observations sur les mémoires dont la lecture est autorisée conformément aux articles 47, 50 et 51.

Article 53 - L'Académie propose chaque année les sujets de prix pour les concours établis par le budget de l'État.

Elle règle les conditions et propose les sujets de prix pour les concours fondés par les libéralités particulières.

Article 54 - Les mémoires envoyés au concours sont examinés par les sections respectives ou par des commissions spéciales, sur le rapport desquelles l'Académie se prononce. Ces mémoires restent dans les archives de l'Académie.

TITRE IX : Disposition transitoire

Article 55 - Pour l'application de l'article 2 du présent règlement, les places de correspondants vacantes ou les premières à vaquer dans chacune des cinq premières sections seront, au nombre de deux par section mises à la disposition de la section générale, qui présentera à l'Académie des candidats, dans les formes prescrites par les articles 11, 12, 13 et 15 dudit règlement.

ANNEXE : Décisions de l'Académie à vocation réglementaires

Comité secret du lundi 2 mars 2009

- article 24, après le 2^e alinéa : «Le Secrétaire perpétuel présente avant la fin de l'année civile à l'Académie un rapport sur la situation financière ainsi que le budget primitif pour l'année qui vient, arrêté par la Commission administrative » ;
- article 29, après le premier alinéa : « La commission des ressources composée de trois à cinq membres élus par l'Académie. »
- article 32 : « Le renouvellement annuel aux mandats de ces commissions ne peut aboutir à une durée d'exercice de la fonction de plus de six ans, sauf délibération particulière de l'Académie, suivie d'un vote à bulletins secrets. »
- article 20 : « Le mandat du secrétaire perpétuel est de six ans. Il n'est pas renouvelable. »

Statut des correspondants

Article 1. Les correspondants de l'Académie sont élus, par une décision de l'Académie, soit pour une durée de six ans, soit sans limitation de durée, sur proposition de la section compétente

Ils sont élus en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux de l'Académie

Article 2. Les correspondants peuvent être invités à participer aux travaux de l'Académie dans le cadre de la section au titre de laquelle ils ont été élus. Chaque section définit la forme que prend cette participation.

Article 3. Les correspondants qui n'auraient pas participé aux travaux de l'Académie pendant une période de deux ans bien qu'ils y aient été spécifiquement invités pourront être considérés comme démissionnaires, par décision de l'Académie.

Décret n°2007-811 du 11 mai 2007 portant approbation du règlement financier de l'Institut de France et des académies

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi du 3 brumaire an IV sur l'organisation de l'instruction publique ;

Vu l'ordonnance royale du 21 mars 1816 portant réorganisation de l'Institut ;

Vu l'ordonnance royale du 26 octobre 1832 portant rétablissement, au sein de l'Institut, de l'Académie des sciences morales et politiques ;

Vu l'ordonnance n° 45-55 du 13 janvier 1945 relative au rattachement de la bibliothèque Mazarine à l'Institut de France ;

Vu la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche notamment ses articles 35 à 38 ;

Vu le décret n° 2007-810 du 11 mai 2007 portant approbation du règlement général de l'Institut de France et des académies ;

Vu les délibérations de l'assemblée générale de l'Institut de France en date des 18 octobre 2006, 15 février 2007 et 5 avril 2007 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de l'Institut de France en date du 22 décembre 2006 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Article 1. Le règlement financier de l'Institut de France et des académies, annexé au présent décret, est approuvé.

Article 2. L'arrêté du 4 août 1924 portant règlement sur la comptabilité des fondations et l'administration financière de l'Institut de France est abrogé.

Article 3. Le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

ANNEXE

RÈGLEMENT FINANCIER DE L'INSTITUT DE FRANCE ET DES ACADÉMIES

TITRE PREMIER : DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. Le présent règlement fixe le régime financier applicable aux biens, dotations et ressources de l'Institut et des académies.

Article 2. La commission administrative centrale administre les biens, dotations et ressources de l'Institut et ceux des cinq académies, lorsqu'ils leur sont communs, ainsi que ceux communs à l'Institut et à certaines académies. La commission administrative de chaque académie administre les biens, dotations et ressources qui lui sont propres. Les biens communs à certaines académies sont administrés selon des modalités fixées entre elles par convention.

La commission administrative centrale ou les commissions administratives des académies peuvent se faire assister par une commission particulière pour l'administration de certaines fondations.

Article 3. Le règlement financier particulier du domaine et de la Fondation de Chantilly est défini, après avis de la commission administrative centrale, par délibération de l'assemblée générale approuvée par décret en Conseil d'Etat.

TITRE II : DE L'ORGANISATION DES COMPÉTENCES FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Chapitre premier : Des ordonnateurs

Article 4. Le chancelier de l'Institut est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'Institut et de ses fondations.

En cas d'absence ou d'empêchement, la commission administrative centrale peut désigner un ordonnateur délégué parmi ses membres.

Article 5. Les secrétaires perpétuels sont ordonnateurs des recettes et des dépenses de leur académie et des fondations de celle-ci.

Chaque secrétaire perpétuel peut être suppléé par un ordonnateur principal délégué désigné parmi les membres de la commission administrative de l'académie dont il est l'ordonnateur.

Article 6. Pour les actes ayant des incidences financières, les ordonnateurs peuvent déléguer leur signature au directeur des services administratifs pour l'Institut et au responsable administratif ou au responsable financier de chacune des académies. Ils peuvent aussi la déléguer au directeur des services financiers pour la gestion des portefeuilles et pour toute opération ayant des incidences financières visée à l'alinéa 10 de l'article 13.

Le chancelier de l'Institut peut déléguer sa signature au directeur de la bibliothèque Mazarine.

Chaque décision de délégation comporte :

- la liste des catégories d'opérations concernées par la délégation ;
- le montant maximal de chacune de ces opérations ;
- les modalités selon lesquelles le bénéficiaire de la délégation rend compte, au moins deux fois par an, de l'usage de celle-ci.

Les conditions générales de ces délégations de signature sont arrêtées par la commission administrative centrale après que le (ou les) secrétaire(s) perpétuel(s) de chaque académie a pu consulter sa commission administrative préalablement saisie du projet de texte dans les huit jours précédant sa réunion pour les questions concernant sa propre académie, le résultat de cette consultation devant être transmis au bureau de la commission administrative centrale dans un délai d'un mois.

Article 7. Les suppléances et les délégations de signature sont portées à la connaissance de la commission administrative centrale ou de la commission administrative compétente et du receveur des fondations.

Article 8. Les ordres donnés par les ordonnateurs sont retracés dans des comptabilités tenues selon des règles générales arrêtées par la commission administrative centrale selon la procédure prévue à l'article 6, alinéa 7, du présent règlement pour arrêter les délégations de signature.

Chapitre II : Du contrôle de la gestion financière

Article 9. Les conditions de vérification des comptes de l'Institut de France et des académies sont arrêtées par la commission administrative centrale selon la procédure prévue à l'article 6, alinéa 7, du présent règlement pour arrêter les délégations de signature.

Article 10. A l'Institut et dans chacune des académies, un contrôle de la gestion des valeurs mobilières est effectué par un organisme extérieur à l'Institut, selon des modalités et dans les conditions déterminées par un règlement arrêté par la commission administrative centrale selon la procédure prévue à l'article 6, alinéa 7, du présent règlement pour arrêter les délégations de signature.

Ce contrôle est effectué tous les trois ans, sauf si la commission administrative centrale ou la commission administrative compétente décide d'une périodicité plus rapprochée.

Tout autre contrôle externe peut être demandé par la commission administrative centrale ou la commission administrative de chacune des académies.

Les résultats de ces contrôles sont présentés à la commission administrative compétente et adressés à la Cour des comptes.

Article 11. Le receveur des fondations exerce comme agent comptable de l'Institut et des académies un contrôle sur la gestion financière dans les conditions précisées au chapitre IV du présent règlement le concernant et à l'article 13, alinéa 6.

Le receveur des fondations remet chaque année à la Cour des comptes le compte financier et toutes les pièces s'y rapportant, retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'Institut et chacune des académies.

Chapitre III : Du directeur des services financiers

Article 12. Le directeur des services financiers est nommé par le chancelier après avis de la commission administrative centrale. Les conditions de son recrutement et sa rémunération sont fixées par la commission administrative centrale.

Le directeur des services financiers est placé sous l'autorité du chancelier et des secrétaires perpétuels de chaque académie, chacun pour ce qui le concerne.

Article 13. Le directeur des services financiers assure, d'une part, une mission générale de vérification des engagements de dépenses et des titres de perception de l'Institut et des académies conformément aux 1, 2 et 5 du présent article et, d'autre part, la gestion financière de l'Institut et celle de chaque académie, conformément aux dispositions des alinéas suivants du présent article.

Il assure ses fonctions sous réserve des compétences propres exercées par le receveur des fondations.

Il est chargé des fonctions suivantes :

1. Viser préalablement aux ordonnateurs les actes d'engagement de dépenses dans des conditions et selon des règles arrêtées par la commission administrative centrale dans les conditions fixées à l'article 6, alinéa 7, du présent règlement ;
2. Viser les propositions de titres de perception transmis au receveur des fondations par les ordonnateurs ;
3. Assister le chancelier et les secrétaires perpétuels dans la préparation et l'exécution du budget. A ce titre, en liaison avec le service désigné, il prépare pour les ordonnateurs et suivant leurs directives les projets de budgets et les projets de décisions budgétaires modificatives ;
4. Notifier au receveur des fondations les budgets votés ainsi que les décisions budgétaires modificatives adoptées ;
5. Vérifier et établir les mandats ;
6. Décider, par délégation expresse des ordonnateurs, selon les modalités prévues à l'article 6 du présent règlement et dans le respect des orientations de gestion fixées par la commission administrative centrale et, le cas échéant, par la commission administrative de l'académie intéressée, des placements, de liquidités et de valeurs mobilières, les ordres d'achats et de ventes devant être préalablement visés par le receveur des fondations pour comptabilisation et vérification du respect de la charte de gestion des valeurs mobilières arrêtée par la commission administrative centrale ou les commissions administratives des académies ;
7. Recevoir et vérifier les documents financiers émanant d'organismes extérieurs tenus à la reddition de comptes périodiques ;
8. Contrôler les opérations de gestion effectuées en application de l'article 33 ;
9. Notifier le montant des indemnités académiques au service de l'Etat chargé de leur paiement ;
10. Apporter à la demande de la commission administrative centrale, de la commission administrative compétente ou d'un ordonnateur son concours et ses conseils à toute opération ayant des incidences financières.

Article 14. Le directeur des services financiers assiste aux délibérations de la commission administrative centrale, du bureau de la commission administrative centrale, des commissions administratives des académies et des conseils d'administration des fondations de l'Institut ou des académies portant sur des décisions budgétaires ou financières.

Il rend compte à chaque séance de la commission administrative centrale et, au moins deux fois par an, à la commission administrative intéressée, des opérations de gestion des liquidités et des valeurs mobilières.

Il assiste les ordonnateurs dans la préparation et la présentation de leur rapport financier annuel à la commission administrative intéressée.

Chapitre IV : Du receveur des fondations

Article 15. L'agent comptable commun à l'Institut et à chacune des cinq académies, dénommé receveur des fondations, est nommé par le chancelier après présentation à la commission administrative centrale qui fixe sa rémunération.

Il est choisi parmi les personnes titulaires d'un diplôme d'expertise comptable, ou parmi les agents de catégorie A du Trésor ou de l'administration scolaire et universitaire, ou parmi les personnes spécialement qualifiées par leur compétence et leur expérience pour exercer cette fonction.

Article 16. Le receveur des fondations est responsable personnellement et pécuniairement dans les conditions applicables aux comptables publics fixées par l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de

finances pour 1963. Il est chargé de la tenue des comptabilités, du recouvrement des droits, contributions et toutes autres recettes, du paiement des dépenses et du maniement des fonds et des mouvements des comptes de disponibilités.

Le receveur des fondations prête serment devant la Cour des comptes avant son entrée en fonction. Il justifie de son admission dans une association de cautionnement mutuel agréée par l'Etat.

Article 17. Le receveur des fondations exerce ses fonctions dans les conditions fixées par le présent règlement, notamment par l'article 30 et par les règles générales des comptabilités visées à l'article 8.

TITRE III : DES OPÉRATIONS BUDGETAIRES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Chapitre premier : Des budgets

Article 18. L'Institut pour ses services généraux, la bibliothèque de l'Institut, la bibliothèque Mazarine et chacune des fondations de l'Institut ont chacun un budget, qui est intégré au budget pour l'année civile de l'Institut. Ces budgets sont consolidés en un document budgétaire unique sous réserve du respect des règles applicables aux comptes de fondations de l'Institut.

Les services et les fondations de chaque académie ont chacun un budget, qui est intégré au budget pour l'année civile de l'académie intéressée. Ces budgets sont consolidés dans un document budgétaire unique par académie sous réserve du respect des règles applicables aux comptes de fondations des académies.

Chaque subvention de l'Etat doit être retracée dans un document annexé au document budgétaire unique de l'entité concernée.

Article 19. La commission administrative centrale et les commissions administratives des académies, chacune pour ce qui les concerne, décident de la forme de la présentation de leurs budgets et des subdivisions de ceux-ci.

Article 20. Les budgets de l'Institut et de chacune des académies sont présentés par nature de recettes et de dépenses. La nomenclature budgétaire est arrêtée par la commission administrative centrale dans les conditions fixées à l'article 6, alinéa 7, du présent règlement.

Article 21. Le caractère limitatif des crédits inscrits aux budgets de l'Institut, de ses services communs, de ses fondations, de la bibliothèque de l'Institut et de la bibliothèque Mazarine ainsi qu'au budget des académies et de leurs fondations s'applique à la fois au montant de la section de fonctionnement et au montant de la section des opérations en capital.

Les montants inscrits sur les chapitres à l'intérieur de chacune des deux sections ont un caractère évaluatif à l'exception des dépenses de personnel qui ont un caractère limitatif.

Article 22. Les modifications apportées aux budgets initiaux en cours d'exercice sont décidées par les ordonnateurs. Par exception, elles le sont par les commissions administratives compétentes lorsqu'elles entraînent une modification de l'équilibre de l'exercice budgétaire.

Article 23. Les crédits ouverts au titre d'un budget ne créent aucun droit au titre du budget suivant. Toutefois, les ordonnateurs peuvent reporter des crédits dans la limite fixée par la commission administrative centrale ou la commission administrative de chaque académie, chacune pour ce qui la concerne.

Article 24. La commission administrative centrale, pour l'Institut, et chacune des commissions administratives, pour les académies, adoptent, sur proposition des ordonnateurs compétents, les budgets les concernant. Les budgets de l'Institut, de chaque académie, des services communs, des fondations, de la bibliothèque de l'Institut et de la bibliothèque Mazarine sont adoptés en équilibre réel.

La commission administrative centrale détermine le montant des participations de chaque académie aux dépenses des services communs de l'Institut.

Article 25. Les dépenses imputables sur chaque fondation de l'Institut et des académies respectent les actes constitutifs de chacune de ces fondations et le cas échéant les règles applicables aux comptes de fondations. Elles comprennent notamment les contributions à tous les frais communs aux fondations et, éventuellement, les remboursements d'aides consenties par d'autres fondations. Les aides remboursables sont accompagnées d'un tableau d'amortissement.

Les produits de dons et legs acceptés provisoirement sont, sauf la restitution s'ils ne sont pas acceptés définitivement, pris en recette au budget de l'Institut ou des académies ; les dépenses nécessaires à l'accomplissement d'actes conservatoires y sont portées en dépense.

Article 26. Lorsque le budget n'est pas exécutoire au 1er janvier de l'exercice, les opérations de recettes et de dépenses sont effectuées, jusqu'au 1er mars, sur la base de 80 % des prévisions budgétaires définitives de l'exercice précédent, déduction faite des crédits affectés à des dépenses non renouvelables. Après cette date, le budget est adopté, dans les meilleurs délais, par décision du bureau de la commission administrative centrale pour le budget de l'Institut et par le bureau de chacune des académies pour leur propre budget.

Chapitre II : Des régies de recettes et de dépenses

Article 27. Les ordonnateurs peuvent créer des régies d'avances et des régies de recettes, mais ils ne peuvent déléguer cette compétence. La décision de création définit également le montant des avances et la liste des produits des régies de recettes.

Il est rendu compte à la commission administrative compétente, dès sa première réunion suivant cette création, de cette décision.

Article 28. Les régisseurs et leurs suppléants sont nommés par décision de l'ordonnateur concerné, après agrément du receveur des fondations.

Article 29. Les règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies, les règles de cautionnement sont déterminées par la commission administrative centrale dans le respect des conditions fixées par le décret 92-681 du 20 juillet 92 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics.

Chapitre III : De la comptabilité

Article 30. Les règles comptables générales et la nomenclature comptable de l'Institut et des académies définies par la commission administrative centrale sont inspirées du plan comptable général. Elles sont transmises à la Cour des comptes.

Article 31. Les procédures et garanties relatives à la gestion des liquidités et des valeurs mobilières sont arrêtées par la commission administrative centrale, les dispositions comptables étant fixées conformément à l'article 30 du présent règlement.

Chapitre IV : Des opérations de trésorerie et placements

Article 32. L'Institut et les académies peuvent ouvrir des comptes auprès du Trésor ou de tout établissement financier agréé.

Ils peuvent aussi ouvrir un compte dans un autre établissement financier désigné par l'auteur des libéralités à condition que cet établissement soit situé en territoire français ou dans un Etat de l'OCDE.

Un compte dans un établissement agréé peut regrouper des valeurs mobilières de plusieurs fondations ou subdivisions de l'Institut ou d'une même académie. Il est dénommé alors fonds commun.

Le receveur des fondations est seul habilité à effectuer des dépôts et retraits sur ces comptes.

Article 33. Les placements de fonds et libéralités sont décidés par les ordonnateurs, dans le respect des conditions particulières attachées à chaque don, legs ou versement, et conformément aux directives adoptées par la commission administrative centrale et les commissions administratives des académies, chacune en ce qui la concerne.

La gestion de liquidités et de valeurs mobilières peut également être confiée par la commission administrative intéressée, sur proposition des ordonnateurs, à des organismes extérieurs. Dans ce cas, un mandat particulier règle les conditions de cette gestion. La responsabilité du directeur des services financiers, sous réserve des compétences du receveur des fondations, se limite au contrôle des opérations.

Le directeur des services financiers ou les organismes extérieurs précités communiquent mensuellement aux ordonnateurs un état des résultats des placements réalisés.

Article 34. Sur proposition des ordonnateurs, les commissions administratives intéressées affectent à chaque fondation ou subdivision la part du résultat net comptable, en fonction des apports et des excédents de gestion de ces dernières.

Article 35. Les dépôts et les retraits sur les comptes sont effectués par le receveur des fondations dans les conditions fixées par les articles 30 et 31.

Les virements de liquidités de ces comptes à des comptes bancaires ou postaux sont effectués par le receveur des fondations. Le directeur des services financiers en est préalablement informé. Ils sont périodiquement portés sur un état visé par l'ordonnateur.

TITRE IV : DES MARCHÉS PUBLICS

Article 36. Le chancelier de l'Institut et les secrétaires perpétuels pour les académies sont responsables de la passation des marchés. Ils peuvent déléguer leur signature dans des conditions qui sont arrêtées par la commission administrative centrale selon la procédure prévue à l'article 6, alinéa 7, du présent règlement pour arrêter les délégations de signature.

Il est rendu compte devant la commission administrative centrale et la commission administrative de chaque académie, chacune pour ce qui la concerne, de la désignation des bénéficiaires d'une délégation de signature.

Article 37. Le chancelier et les secrétaires perpétuels constituent chacun dans le champ de sa compétence, les commissions d'appels d'offres qui, sous leur présidence, comportent notamment des personnalités qualifiées. Le receveur des fondations et un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes siègent également de droit dans ces mêmes commissions, avec voix consultative.

Par le Président de la République :
Jacques Chirac

Le Premier ministre,
Dominique de Villepin

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Gilles de Robien

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
Thierry Breton

Le ministre délégué
à l'enseignement supérieur
et à la recherche,
François Goulard

Décret n°2007-810 du 11 mai 2007 portant approbation du règlement général de l'Institut de France et des académies

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi du 3 brumaire an IV sur l'organisation de l'instruction publique ;

Vu l'ordonnance royale du 21 mars 1816 portant réorganisation de l'Institut ;

Vu l'ordonnance royale du 26 octobre 1832 portant rétablissement, au sein de l'Institut, de l'Académie des sciences morales et politiques ;

Vu l'ordonnance n° 45-55 du 13 janvier 1945 relative au rattachement de la bibliothèque Mazarine à l'Institut de France ;

Vu la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche, notamment ses articles 35 à 38 ;

Vu les délibérations de l'assemblée générale de l'Institut de France en date des 18 octobre 2006 et 5 avril 2007 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de l'Institut de France en date du 22 décembre 2006 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Article 1. Le règlement général de l'Institut de France et des académies, annexé au présent décret, est approuvé.

Article 2. Le décret du 11 juillet 1922 portant règlement général de l'Institut de France, modifié par le décret n° 53-1133 du 16 novembre 1953, est abrogé.

Article 3. Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

ANNEXE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DE FRANCE

TITRE PREMIER : L'INSTITUT DE FRANCE ET LES ACADÉMIES

Article premier. L'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques, régies par leurs statuts et règlements respectifs, composent l'Institut de France qui, outre la gestion de ses biens propres, est garant de leurs intérêts communs et respectifs.

Les services de l'Institut sont constitués des services administratifs, des services financiers et des services de l'agent comptable.

Les services administratifs de l'Institut ont en charge, outre l'administration de ses biens propres, l'entretien du palais, sa sécurité et la création d'un cadre pour le développement harmonieux des missions des académies. Ils agissent aussi comme prestataires de services au profit des académies, à l'initiative et sous le contrôle de celles-ci.

Article 2. Chaque académie participe à la gestion des services de l'institut et à l'administration des moyens dont il dispose.

Article 3. L'Institut et les académies procèdent à leurs élections, cérémonies et travaux en toute indépendance, de façon collégiale. Toutes les fonctions académiques sont électives.

Article 4. Chaque membre d'une académie jouit sa vie durant de tous les droits et prérogatives que lui confère son élection par ses pairs, dès lors que celle-ci a été ratifiée par une décision du Président de la République ou par l'audience de celui-ci en ce qui concerne l'Académie française.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE BUREAU DE L'INSTITUT

Article 5. L'Institut de France est présidé annuellement à tour de rôle par chacune des cinq académies qui le composent dans l'ordre ci-après : Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts, Académie des sciences morales et politiques.

Article 6. Siègent de droit à l'assemblée générale de l'Institut les membres titulaires de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie des beaux-arts, de l'Académie des sciences morales et politiques. L'Académie des sciences délègue cinquante de ses membres titulaires pour siéger à l'assemblée générale.

Article 7. Le bureau se compose du président de l'Académie qui assure la présidence de l'Institut, du chancelier de l'Institut, des secrétaires perpétuels des académies, du directeur en exercice de l'Académie française, des présidents des trois autres académies. Pendant l'année où l'Académie française exerce la présidence, celle-ci est assumée par le secrétaire perpétuel. En cas d'empêchement de celui-ci, le directeur en exercice préside l'Institut. En cas d'empêchement du président d'une académie, il est remplacé par le vice-président.

Le bureau de l'Institut entre en fonctions au début de chaque année.

Le secrétariat du bureau est assuré sous l'autorité du chancelier par le directeur des services administratifs.

Article 8. Le président de l'Institut peut inviter le chancelier de l'Académie française, les vice-présidents des académies, le président de la commission administrative centrale à assister aux séances du bureau avec voix consultative.

Article 9. Le président de l'Institut veille à l'exécution des décisions de l'assemblée. Il fixe les dates de réunion du bureau de l'Institut. Il représente l'Institut dans les cérémonies publiques et peut prendre la parole en son nom.

En accord avec le chancelier, il signe les lettres pour toutes les affaires de la compétence de l'assemblée qui ne ressortissent pas à la compétence de la commission administrative centrale et communique aux pouvoirs publics les délibérations de l'assemblée générale qui les intéressent.

Article 10. Le bureau de l'Institut se réunit à l'initiative du président, à la demande du chancelier de l'Institut, ou de l'une des académies. Il fixe la date et l'ordre du jour des assemblées. Cet ordre du jour comprend les matières dont l'inscription a été décidée par la dernière assemblée, par le bureau de l'Institut, par l'une des cinq académies ou par la commission administrative centrale. Il est communiqué à tous les membres de l'Institut participant à l'assemblée avant la séance.

Chacune des académies peut demander au président par un vote motivé qu'une proposition inscrite au projet d'ordre du jour en soit écartée. Dans ce cas, le président retire la proposition et en informe le bureau.

Aucune proposition de disposition réglementaire relevant de la compétence de l'assemblée générale ne peut figurer à l'ordre du jour de celle-ci sans qu'au préalable un texte préparé par le bureau de l'Institut ou par la commission compétente ait été communiqué à tous les membres de l'Institut participant à l'Assemblée.

Article 11. Le président convoque l'assemblée générale de l'Institut au moins une fois par an, au plus tard au cours du mois de juin. L'Institut tient aussi séance publique annuelle le mardi le plus proche du 25 octobre, jour anniversaire de sa création. Le bureau arrête le programme de cette séance publique et le communique aux pouvoirs publics.

L'assemblée peut en outre être réunie par le président lorsque sa convocation est demandée par une académie, par la commission administrative centrale ou par cinquante membres de l'assemblée générale.

Article 12. L'assemblée générale de l'Institut connaît de toutes les questions d'intérêt commun qui lui sont soumises par le bureau.

Elle présente au Gouvernement les règlements généraux relatifs à l'Institut qui sont soumis à approbation.

Elle arrête les règlements relatifs à la tenue des séances générales de l'Institut et à ses travaux.

Elle procède aux élections et présentations qui sont de sa compétence.

Sur avis de la commission administrative centrale, elle délibère de l'acceptation des dons et des legs faits à l'Institut.

Sous réserve des dispositions relatives aux fondations, elle délibère des prix et allocations que l'Institut est appelé à distribuer, sur le rapport de ses commissions, d'une académie ou de la commission compétente d'une fondation. Elle entend les rapports de la commission administrative centrale, de la commission des bibliothèques et archives, de la commission des beaux-arts et de la commission de Chantilly et peut formuler des observations à leur sujet.

Article 13. Chaque membre présent à l'assemblée générale peut recevoir une procuration écrite d'un autre membre de l'Institut. Cette procuration porte les signatures de l'académicien ayant donné procuration et de l'académicien l'ayant acceptée et doit être déposée sur le bureau du président pendant la séance.

Le bureau peut décider que, sur tout ou partie des questions inscrites à l'ordre du jour, la délibération ne sera valable que si le nombre des membres présents ou représentés est au moins égal à 50. La convocation indique cette décision. En cas de défaut de quorum, la question est soumise à la prochaine réunion de l'assemblée générale, qui se prononce sans qu'un quorum soit exigé.

Article 14. En cas de vote, les délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés. Lorsqu'il s'agit de la désignation d'une personne ou lorsque le bureau en a décidé ainsi, la décision au premier tour est adoptée, sauf décision expresse de l'assemblée générale, à la majorité des présents et représentés et, au second tour, à la majorité des suffrages exprimés ; l'abstention, le vote nul ne sont pas considérés comme suffrages exprimés. En ces cas, le vote est secret, sauf décision expresse de l'assemblée générale.

Article 15. Chacun des membres présents s'inscrit sur la feuille préparée à cet effet.

TITRE III : LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CENTRALE

Article 16. La commission administrative centrale de l'Institut se compose des secrétaires perpétuels et de deux membres titulaires de chacune des académies de l'Institut élus chaque année par leur académie.

En cas de vacance pendant le cours de l'année, il est procédé à une élection complémentaire pour le reste de l'année.

Article 17. La commission est présidée, chaque année, par l'un des membres élus par l'académie qui exerce la présidence de l'Institut en vertu des articles 1er et 3 du présent règlement.

Le président désigné par l'académie entre en fonction dès la première séance de l'année. En cas d'absence, le président est suppléé ou remplacé par un commissaire de l'académie à laquelle la présidence se trouve dévolue.

A défaut, la commission désigne un président parmi ses membres.

Article 18. La commission se réunit, sur la convocation de son président, au moins trois fois par an et toutes les fois que l'exige le sujet d'une délibération ou qu'une demande lui est adressée par six de ses membres ou par le chancelier.

Article 19. Le bureau de la commission administrative centrale se compose de son président, du chancelier de l'Institut et des secrétaires perpétuels des académies.

Il se réunit pour examiner les affaires qu'il souhaite voir soumettre à la commission administrative centrale et toutes les fois que le chancelier ou le président le jugent nécessaire, ou à la demande d'un de ses membres.

Article 20. L'ordre du jour de chaque séance est arrêté par le président, sur la proposition du chancelier de l'Institut, après consultation du bureau.

Les secrétaires perpétuels informent le chancelier des affaires qu'ils souhaitent soumettre à la commission administrative centrale au nom de leurs académies. Les présidents des organes délibérants spéciaux à certaines fondations ou des commissions techniques permanentes peuvent aussi demander à soumettre des affaires à la commission administrative centrale.

Le directeur des services administratifs, le directeur des services financiers transmettent au chancelier les propositions à soumettre à la commission administrative centrale avec un rapport ou une note explicative et, le cas échéant, un projet de texte.

En cas de nécessité, une affaire peut être soumise directement à la commission administrative centrale par le chancelier sans qu'elle ait été examinée par le bureau et inscrite à l'ordre du jour.

Article 21. Aucune décision ne peut être prise par la commission si le nombre des membres présents ne s'élève pas à huit au moins.

En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Article 22. Un relevé des décisions de la commission administrative centrale est rédigé aussitôt après chaque séance par le directeur des services administratifs, qui l'adresse à tous les membres de la commission. Une semaine après leur envoi à tous les membres et dès signature du relevé par le président et le chancelier, les décisions sont exécutoires. Toutefois, en cas d'urgence, la commission administrative centrale peut décider leur application immédiate.

Le procès-verbal de la séance est rédigé par le directeur des services administratifs, qui le soumet à l'approbation de la commission administrative centrale à sa session suivante et à la signature du président et du chancelier.

Article 23. La commission définit l'organisation des services de l'Institut et fixe les règles générales de leur fonctionnement par un règlement intérieur. Elle détermine les conditions dans lesquelles les services administratifs, financiers et comptable de l'Institut concourent aux missions des académies. Elle délibère des orientations et modes de gestion des propriétés foncières ou mobilières, fondations ou dotations de l'Institut, ainsi que des règles d'emploi des fonds qui sont affectés aux services généraux.

La commission est compétente pour :

1. Adopter les budgets de l'Institut prévus à l'article 24 du règlement financier et approuver ses comptes ;
2. Fixer les conditions générales de recrutement du personnel de l'Institut et des académies après que le (ou les) secrétaire(s) perpétuel(s) de chaque académie a (ont) pu consulter sa (leur) commission administrative préalablement saisie du projet de texte dans les huit jours précédant sa réunion pour les questions concernant sa (leur) propre académie, le résultat de cette consultation devant être transmis au bureau de la commission administrative centrale dans un délai d'un mois ;
3. Fixer les conditions générales des délégations de service public de l'Institut et des académies selon les modalités fixées au point 2 ci-dessus ;
4. Autoriser les conventions de délégation de service public de l'Institut ;
5. Déterminer les conditions de protection et d'exploitation des droits de propriété intellectuelle de l'Institut ;
6. Déterminer, compte tenu des usages, l'affectation des locaux du Palais de l'Institut ;
7. Approuver les conventions de transaction de l'Institut ;
8. Déterminer les principes et les cas de recours à l'assurance ;
9. Instaurer les droits d'entrée dans les bibliothèques, musées et monuments de l'Institut ouverts au public ;
10. Autoriser, dans le cadre général du code général de la propriété des personnes publiques et dans le respect des actes constitutifs des dons et legs, les actes de déclassement et de disposition des biens de l'Institut ainsi que les prêts temporaires d'oeuvres d'art lui appartenant, les acquisitions, aliénations et échanges de propriétés mobilières et immobilières ;
11. Prévoir les conditions générales de publication ou de notification des décisions opposables de l'Institut et des académies selon les modalités fixées au point 2 ci-dessus ;
12. Déterminer les conditions générales de remboursement des frais de missions pour l'Institut et les académies selon les modalités fixées au point 2 ci-dessus ;
13. Déterminer les conditions générales d'attribution des indemnités servies au chancelier, aux secrétaires perpétuels ainsi qu'à ceux d'entre eux à qui a été conféré l'honorariat et aux académiciens conservateurs de fondations selon les modalités prévues au point 2 ci-dessus et fixer en conséquence le montant des crédits inscrits à ce titre au budget de l'Institut ;
14. Autoriser les emprunts de fonds de l'Institut ;

La commission administrative centrale est saisie pour avis par le chancelier pour la nomination du directeur des services administratifs. Elle l'est de même pour celle du directeur des services financiers et pour celle du receveur des fondations. Elle est saisie pour avis par le chancelier des propositions du ministre en vue de l'affectation du directeur de la bibliothèque de l'Institut et du directeur de la bibliothèque Mazarine.

La commission administrative centrale présente chaque année à l'assemblée générale un rapport sur l'activité des services généraux et des fondations de l'Institut et sur le compte de l'ordonnateur.

TITRE IV : LE CHANCELIER

Article 24. La commission administrative centrale élit le chancelier de l'Institut parmi ses membres, tous les trois ans, à sa première séance de l'année. Cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des voix. Elle est soumise à l'approbation du Président de la République. A l'expiration de ses fonctions, le chancelier peut être réélu. En cas d'absence ou d'empêchement, le chancelier de l'Institut est suppléé par un autre membre de la commission administrative centrale, désigné par celle-ci. En cas d'empêchement durable, il appartient à la commission administrative centrale d'organiser l'intérim ou, le cas échéant, le remplacement du chancelier.

Article 25. Pendant toute la durée de son mandat, le chancelier reste de droit délégué de l'académie qui l'a élu à la commission administrative centrale.

Article 26. Le chancelier a autorité sur les services de l'Institut. Il pourvoit à l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale et par la commission administrative centrale, par les commissions spéciales et par les commissions des fondations.

Le chancelier exerce, notamment, les compétences suivantes pour l'Institut :

1. Il veille à la tenue de tous les dossiers et à la conservation de tous les documents relatifs à l'Institut ;
2. Il exécute le budget de l'Institut conformément aux articles 4, 24 et 26 du règlement financier ;
3. Il conclut et signe les contrats au nom de l'Institut, notamment les contrats de recrutement, les baux, les marchés publics, les contrats d'assurance ;
4. Il assure l'administration des propriétés de l'Institut ;
5. Il veille au respect, par les fondations de l'Institut, des obligations qui leur incombent et des charges concernant les dons et legs ;
6. Il fixe le montant des droits d'entrée dans les musées, monuments et bibliothèques de l'Institut ouverts au public ainsi que le montant de toutes redevances ;
7. Il représente l'Institut en justice.

Le chancelier peut, sous réserve des dispositions de l'article 6 du règlement financier, déléguer sa signature au directeur des services administratifs, au directeur des services financiers, au directeur de la bibliothèque de l'Institut, au directeur de la bibliothèque Mazarine et à toute personne placée sous son autorité. Il informe la commission administrative centrale des délégations ainsi consenties, qui sont notifiées au receveur des fondations.

Article 27. Le chancelier de l'Institut traite avec les pouvoirs publics de toutes les questions relatives à l'Institut, de celles communes aux académies dont l'assemblée générale ou la commission administrative centrale ont été saisies et des questions relatives aux propriétés foncières, fondations ou dotations de l'Institut, sous réserve des dispositions spéciales au domaine de Chantilly.

TITRE V : LES COMMISSIONS TECHNIQUES

Article 28. Les bibliothèques et musées de l'Institut sont soumis au contrôle technique de deux commissions : celle des bibliothèques et archives et celle des beaux-arts.

L'existence et l'activité de ces commissions n'entraînent aucune dérogation aux règles spéciales au domaine de Chantilly.

Article 29. La commission des bibliothèques et archives est composée de dix membres, à raison de deux membres élus par chaque académie, auxquels s'adjoignent les secrétaires perpétuels et le chancelier de l'Institut.

Son contrôle technique s'étend aux bibliothèques, collections et dépôts d'archives appartenant à l'Institut, à l'exclusion des bibliothèques et des archives propres à chaque académie.

Elle veille à leur classement et à leur conservation.

Elle arrête, dans la limite des crédits qui sont mis à sa disposition par la commission administrative centrale sur les fonds de l'Etat ou sur les fonds propres de l'Institut, les achats de collections, de toutes autres ressources documentaires telles que des livres, des abonnements aux périodiques ou des abonnements à tout service fourni par internet ou par tout autre moyen. Toute demande de communication de document manuscrit ou authentique à des personnes autres que les membres de l'Institut est soumise à son autorisation. De même, elle autorise les travaux de numérisation, de mise en ligne sur internet ou de communication de documents de toute nature par tous moyens que ce soit.

Elle donne son avis sur l'acceptation ou le refus par l'Institut des dons et legs d'ouvrages et des collections ainsi que sur les dépôts d'archives.

Elle donne son avis au chancelier pour saisine de la commission administrative centrale sur le choix du directeur de la bibliothèque de l'Institut et du directeur de la bibliothèque Mazarine.

Article 30. Aucun échange, aucune cession d'ouvrage, aucun prêt à des expositions ne peuvent avoir lieu qu'après autorisation de la commission administrative centrale donnée sur l'avis de la commission des bibliothèques.

Article 31. La commission des beaux-arts se compose de onze membres élus :

cinq par l'Académie des beaux-arts, trois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et un par chacune des trois autres académies, auxquels s'adjoint le chancelier de l'Institut.

Elle est chargée de veiller à l'entretien et à la sécurité des œuvres d'art de toute nature appartenant à l'Institut. Elle peut être saisie pour avis par le chancelier de tout projet d'aménagement du Palais ou des monuments et musées propriétés de l'Institut.

Elle signale à la commission administrative centrale les réparations ou restaurations nécessaires, donne son avis sur les acquisitions d'œuvre d'art et sur tout projet de dons ou legs d'œuvres d'art, de collection ou de

propriété grevée de charges de présentation ou d'ouverture au public ainsi que sur les prêts d'œuvres appartenant à l'Institut à des expositions et autres manifestations culturelles.

Article 32. Les deux commissions techniques se réunissent au moins une fois par an. Elles élisent un président. Le directeur des services administratifs tient procès-verbal des séances et le soumet à la signature du président. Les conservateurs ou les directeurs des bibliothèques, des musées et collections peuvent être appelés à siéger, avec voix consultative, dans les commissions dont relèvent les affaires de leur compétence.

Article 33. Les membres des commissions techniques sont élus chaque année. Ils sont rééligibles.

Article 34. Tous les ans, chaque commission technique fait un rapport à l'assemblée générale.

TITRE VI : LES COMMISSIONS SPÉCIALES ET LES JURYS

Article 35. Les commissions spéciales de l'Institut sont :

1. Les conseils, commissions ou comités prévus par les actes constitutifs de certaines fondations.
2. Les jurys ou commissions chargés soit de statuer, soit de faire des propositions sur l'attribution de prix, allocations ou subventions.
3. Toute commission instituée par l'assemblée générale ou par la commission administrative centrale à des fins particulières.

Sous réserve des dispositions particulières propres à chaque fondation et compte tenu des décisions de la commission administrative centrale, le chancelier fixe les conditions de fonctionnement des commissions spéciales.

Article 36. Pour l'attribution des prix, bourses ou subventions, des jurys peuvent être constitués soit selon les dispositions de l'auteur du don ou du legs, soit sur décision de la commission administrative centrale ou sur décision des conseils d'administration des fondations. Dans ce cas, il est établi pour chaque prix un règlement compte tenu, le cas échéant, des intentions formulées par les auteurs de dons ou de legs. Ce règlement est public.

Article 37. Ces commissions et jurys se réunissent sur la convocation de leur président ; à défaut de désignation ou d'élection, la présidence est assurée par le plus ancien élu présent. Leurs délibérations sont souveraines et secrètes. Le directeur des services administratifs en tient procès-verbal.

Article 38. Le chancelier rend compte à la commission administrative centrale des délibérations des commissions spéciales et des délibérations des jurys lorsque ceux-ci ne transmettent pas leurs propositions pour décision à une commission spéciale.

TITRE VII : LE DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Article 39. Le directeur des services administratifs est nommé par le chancelier de l'Institut après avis de la commission administrative centrale. Les conditions de son recrutement et de sa rémunération sont fixées par la commission administrative centrale.

Article 40. Le directeur des services administratifs est placé sous l'autorité du chancelier de l'Institut en ce qui concerne les affaires administratives de l'Institut. A ce titre, il assiste aux réunions de la commission administrative centrale et de son bureau. Il en assure le secrétariat.

A leur demande expresse, il est placé sous l'autorité des secrétaires perpétuels en ce qui concerne les affaires administratives propres à chaque académie.

Il relève du président de l'Institut, du bureau de l'Institut, des présidents des commissions techniques ou spéciales, des conseils d'administration des fondations de l'Institut en ce qui concerne leurs missions. A ce titre, il assiste aux réunions de l'assemblée générale de l'Institut et de son bureau ainsi qu'à celles des différents conseils d'administration ou commissions de l'Institut. Il en assure le secrétariat.

A leur demande expresse, il est placé sous l'autorité des présidents des académies et des secrétaires perpétuels, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances publiques et des cérémonies.

Article 41. Sous l'autorité du chancelier, le directeur des services administratifs dirige les services administratifs de l'Institut et de ses fondations. Il peut recevoir à cette fin délégation du chancelier conformément à l'article 26 du règlement général.

Dans ce cadre, le directeur des services administratifs est notamment chargé de :

1. Diriger le personnel des services administratifs de l'Institut et de ses fondations, toutes instructions données au personnel placé sous ses ordres devant passer par son intermédiaire.

2. Exercer, sous réserve des dispositions réglementaires applicables, le pouvoir disciplinaire sur le personnel de l'Institut, à l'exclusion du directeur des services financiers et du receveur des fondations.
3. Assurer la gestion courante du personnel de l'Institut et, par délégation des secrétaires perpétuels, la gestion administrative du personnel des académies.
4. Assurer la police de tous les locaux du palais, y compris, en cas d'urgence, celle des locaux à usage d'habitation.
5. Prendre les mesures nécessaires au fonctionnement des services de l'Institut.
6. Veiller à la conservation du patrimoine et des archives de l'Institut ainsi qu'à la tenue à jour des inventaires.
7. S'assurer de l'exécution des travaux dans les locaux du palais affectés aux services de l'Institut et dans ceux affectés aux académies, à l'exception des travaux d'entretien, ainsi que l'exécution des travaux dans les fondations de l'Institut.
8. S'assurer de l'exécution des charges des fondations de l'Institut.
9. Assurer la gestion administrative du patrimoine immobilier locatif de l'Institut.

Par le Président de la République :
Jacques Chirac

Le Premier ministre,
Dominique de Villepin

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Gilles de Robien

Le ministre délégué
à l'enseignement supérieur
et à la recherche,
François Goulard

SOMMAIRE

I^e Partie : Seconde classe de l'Institut national (1795-1803)

II^e Partie : Membres de l'Académie depuis sa restauration (1832)

<i>Liste des Secrétaires perpétuels</i>	p. 5
<i>Liste des Présidents</i>	p. 6
<i>Liste des vice-présidents</i>	p. 8
<i>Liste alphabétique générale</i>	p. 10
<i>Liste des membres titulaires et membres libres par ordre d'élection</i>	p. 28
<i>Liste des membres associés étrangers par ordre d'élection</i>	p. 38
<i>Ordre de succession aux fauteuils :</i>	
<i>Section I – Philosophie</i>	p. 41
<i>Section II – Morale et sociologie</i>	p. 43
<i>Section III – Législation, droit public et jurisprudence</i>	p. 45
<i>Section IV – Économie politique, statistique et finances</i>	p. 47
<i>Section V – Histoire et géographie</i>	p. 49
<i>Section VI – Section générale</i>	p. 51
<i>Associés étrangers</i>	p. 54
<i>Membres de la section Administration, politique et finance</i>	p. 57

III^e Partie : Correspondants de l'Académie

<i>Liste des correspondants par ordre d'élection</i>	p. 59
<i>Ordre de succession aux places</i>	
<i>Section I – Philosophie</i>	p. 71
<i>Section II – Morale et sociologie</i>	p. 74
<i>Section III – Législation, droit public et jurisprudence</i>	p. 77
<i>Section IV – Économie politique, statistique et finances</i>	p. 80
<i>Section V – Histoire et géographie</i>	p. 83
<i>Section VI – Section générale</i>	p. 86

IV^e Partie : Textes réglementaires

<i>Titre IV de la loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche</i>	p. 93
<i>Ordonnance royale restaurant l'Académie (26 octobre 1832)</i>	p. 94
<i>Décret d'approbation des statuts de l'Académie (8 octobre 2018)</i>	p. 97
<i>Statuts de l'Académie</i>	p. 98
<i>Règlement intérieur de l'Académie (adopté le 18 février 2019)</i>	p. 108
<i>Règlement de l'Académie (version consolidée du décret de 1888)</i>	p. 119
<i>Règlement budgétaire et comptable de l'Institut et des Académies</i>	p. 124
<i>Règlement général de l'Institut de France</i>	p. 130